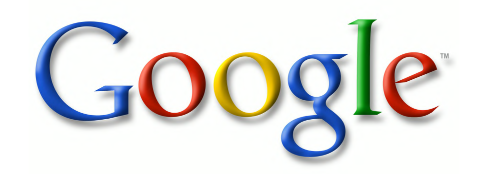



Digitized by Google

MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
OCTOBRE. 1732.



A PARIS,

Chez GUILLAUME CAVELIER, ruë S. Jacques.
LA VEUVE PISSOT, Quay de Conty, à la descente du Pont-Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXII.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

AVIS.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comedie Françoise, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetez aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoyent, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaiteront avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.

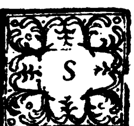


MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
OCTOBRE. 1732.

PIECES FUGITIVES, en Vers et en Prose.

ODE

A M. l'Evêque de Metz, Duc et Pair de France.



Savantes Nymphes du Permesse,
Secondez-moi de vos leçons ;
Je veux soutenir la Noblesse,
De vos immortelles Chansons ;
Dans le doux transport qui m'inspire,
Je pense déja que ma Lyre,
Traîne les Rochers et les Bois ;
Et que de la Mozelle au Gange,

 Elle

Elle va porter la loüange,
Du grand Prélat dont j'ai fait choix.

Coislin, l'ornement de notre âge,
Ce fut pour nous un grand bonheur,
Quand des Monarques le plus sage
Te choisit pour notre Pasteur;
D'abord ta sage vigilance,
Loin de toi bannit l'ignorance,
Qui se glissoit dans ton Clergé;
Qui ne sait que dans tes Ecoles,
Nourri des divines paroles,
Dans peu de temps il fut changé!

Tendre Pere pour tes oüailles,
Tu ne bornes pas là tes soins;
Leurs maux déchirant tes entrailles,
Tu pourvois à tous leurs besoins.
Pour tirer la Fille égarée,
D'un lieu qui l'a deshonorée,
Tu fais élever un Saint lieu;
C'est-là que, grace au bon exemple,
Son cœur soüillé devient le Temple,
De l'amour qu'on doit au vrai Dieu.

Bientôt en faveur du malade,
Denué de soulagement,

Ta charité te persuade,
De faire un vaste logement ;
Là, par ta sage prévoyance,
Il reçoit avec abondance,
Les secours les plus précieux ;
Pour prix de cet amour si tendre ;
N'es-tu pas en droit de prétendre
Une couronne dans les Cieux ?

Par les voix de la Renommée,
Qui vole en cent climats divers,
Ta vertu se trouve semée
Dans tous les coins de l'Univers.
Pour la garantir des naufrages,
Qui peuvent suivre les orages,
* Du vaste Ocean où tu cours ;
La Piété te sert de guide,
Et te prete un secours solide ;
Contre les vices de nos jours.

Dans ses yeux, la grace allumée,
D'un feu pur et rempli d'appas,
Te fait d'inutile fumée,
Traiter tous les biens d'ici-bas.
Ton cœur ne connoît leur usage,
Que par le genereux partage,
Qu'il en accorde aux malheureux ;

Combien languiroient dans les chaînes,
Qui sont délivrez de leurs peines,
Par tes dons répandus (1) sur eux ?

Icy je vois un Seminaire,
Fondé pour le Clerc indigent ;
Là, des Temples tombez par terre,
Relevez par ton zele ardent.
Tel que, dans sa vaste carriere,
Le Soleil porte sa lumiere,
Aux differentes Nations ;
Telles tes bontez secourables,
S'étendent sur les misérables,
De toutes les conditions.

Des doux effets de ta largesse,
Quels sont ces nouveaux monumens ?
J'admire ta haute sagesse,
Dans ces suberbes (2) bâtimens :
C'est peu d'embellir notre Ville ;
Ils servent de frein et d'azile ;
Le Soldat s'y tient rassemblé ;

(1) A la naissance de Monseigneur le Dauphin, il a payé les dettes d'un grand nombre de Prisonniers, qui ont été mis en liberté.

(2) Il a fait construire deux grands Corps de Cazernes, qui forment avec leurs Pavillons, une Place magnifique.

Par

Par tes soins la foible innocence,
N'est plus en proye à la licence;
Notre sommeil n'est plus troublé.

Mais de quelle affreuse misere,
L'humble Artisan est délivré!
Il est maître de son salaire,
Du Soldat jadis (1) dévoré;
Tranquille, à couvert des insultes,
De cet Hôte, ami des tumultes,
Il benit l'auteur de son sort;
Et dans un sort si favorable,
Il baise la main secourable
Qui l'a fait entrer dans le Port.

C'est pour consacrer la mémoire
De tant de celebres bienfaits,
Qu'au Ciel nous élevons ta gloire,
Qui ne s'effacera jamais:
Parmi des accords magnifiques,
On n'entend que sacrez Cantiques
Dans les Temples du Dieu jaloux,
Là, nos cœurs, d'une sainte audace,
Lui demandent pour toute grace,
Que tu vives cent ans pour nous.

(1) *Avant qu'il y eut des Cazernes, on fournissoit aux Soldats le logement, le lit, le bois, la chandelle et toutes les ustancilles du ménage.*

Dans ce jour de réjouissance,
Qui ne s'empresse avec ardeur,
A marquer la reconnoissance,
Qui le pénétre jusqu'au cœur ?
On ne voit que Tables riantes,
Que Feux dont les flammes brillantes,
Font de la nuit un nouveau jour.
Mais tous nos efforts pour te plaire,
Ne sont qu'une image légere
Des sentimens de notre amour.

O toy, dont le ferme courage,
A travers les Ondes du Rhin,
Se fit un glorieux passage,
Qui nous mit les Palmes (1) en main;
Que dis-tu des travaux illustres,
Qui sans cesse depuis sept lustres,
Occupent ton sage héritier ?
Digne fils d'un si noble Pere,
De la vertu la plus austere,
Il suit le pénible sentier.

Que dis-tu quand tu consideres,
Ce prodige d'humilité

(1) *En 1672. son pere Armand du Cambout, Duc de Coislin, Pair de France, et Lieutenant General des Armées du Roy, se signala avec éclat au fameux passage du Rhin.*

Se plaindre des respects sinceres,
Que nous rendons à sa bonté?
Dans sa contenance modeste,
Eclate une vertu celeste,
En qui nous mettons notre appui;
Quel témoignage plus fidele,
Qu'un jour il sera le modele,
De ceux qui viendront après lui?

✳✳✳✳:✳✳✳✳:✳✳✳✳✳✳✳

REMARQUES sur la nouvelle publication de l'Inscription qu'on voyoit cy-devant au Portail de sainte Croix d'Orleans, adressées aux Auteurs du Mercure.

AYant appris, Messieurs, de ceux qui ont vû le Mercure de Juin avant moi, qu'il contenoit l'explication d'une Inscription, trouvée à Orleans, je me suis d'abord persuadé qu'il s'agissoit de quelque Inscription du premier ou du second siécle, depuis Jesus-Christ, semblable à quelques-unes de celles qu'on a trouvées l'année derniere à Lyon, proche S. Irénée, suivant les Mémoires de Trevoux, *Octobre* 1731. et qu'elle pourroit servir à prouver que le lieu où est cette Ville, a été habité par les Romains en qualité de Colonie, avant le Regne de

l'Empereur Aurelien. Mais j'ai été bien surpris de trouver à l'ouverture de ce Journal, qu'il n'est question que d'une Inscription des bas siecles, une Inscription Ecclesiastique. Comme cependant je me ressouviens de l'avoir vûë en 1706. à sa premiere place, et que depuis on m'en a fait voir les Pieces détachées, dans le Trésor litteraire, ou dans les Archives du Chapitre; j'ai relû avec plaisir et tout de suite dans votre Journal, ce que je n'avois vû que confusément l'an 17 7.

L'explication qu'en a donné M. Polluche, m'a aussi paruë très-bonne, et je n'ai rien qui puisse la contredire. Mais j'aurois souhaité qu'il se fut dispensé d'y avancer trois choses, qui ne sont pas exactement véritables. La premiere est, lorsqu'il assure qu'avant lui personne n'a fait encore graver cette Inscription telle qu'elle est; c'est-à-dire, avec les mêmes caracteres dans lesquelles elle est formée. Il est certain qu'elle se trouve dans le dernier Tome des Annales Benedictines de Dom Mabillon, et que même elle y est mieux gravée que dans le Mercure, où je trouve les Lettres un peu moins droites que dans l'Inscription, que j'ai vûë deux fois sur les lieux. En second lieu, j'aurois souhaité que M. P. n'eut pas fait semblant d'ignorer

ser qu'outre les neuf Auteurs, où il dit avoir lû cette Inscription, il y en a un dixiéme, sans compter le P. Mabillon, duquel je viens de parler. Ce dixiéme Ecrivain est le sieur de Moleon, dans son Voyage Liturgique, imprimé à Paris, l'an 1718. Il sera d'autant moins reçu à dire qu'il n'a pas eu connoissance de ce Livre, que c'est un Ouvrage composé à Orleans dans le siecle présent, et dont l'Auteur n'a pû être inconnu à un homme de Lettres comme lui. J'avouë que le titre de ce Livre a pû ne pas lui remettre à l'esprit qu'on dût y trouver une telle Inscription; mais il pouvoit faire attention qu'un homme qui voyage pour décrire la varieté des Liturgies, n'a dû rien oublier de ce qui regarde de loin ou de près, en ce genre de science, l'Eglise de la Ville où il faisoit sa résidence. C'est pour cela que l'article d'Orleans y est traité d'une maniére très-étenduë, aussi-bien que celui de Roüen, où cet Ecrivain avoit pris naissance. Je ne sçai si à ces traits vous ne reconnoissez pas M. le Brun, surnommé Desmarettes, qui s'est caché quelquefois sous le nom de Moléon, et duquel on a plusieurs Ouvrages sur des sujets plus interessans.

L'Inscription d'Orleans n'est point, au

 reste

reste, une matiere étrangere à la Liturgie, puisque les affranchissemens se sont faits dans les Eglises pendant plusieurs siécles, et que quelques uns prétendent même que certaines expressions de la Préface de la Dédicace, contenuë dans nos Missels, font allusion à cet usage de la manumission (*a*). Mais pourquoi n'y a-t-il eu que le seul affranchissement de Letbert qui ait été gravé sur la Pierre, à l'entrée de l'Eglise d'Orleans? C'étoit ce qu'il *falloit dire*. N'y avoit-il pas, *en effet*, d'autre voye de le rendre public que celle-là? Les autres affranchissemens qui ont pû être faits, ne méritoient-ils pas également d'être connus de la Posterité? S'il y a eu à l'égard de celui-là quelques raisons de préférence, c'est ce qui méritoit d'être remarqué. En troisiéme lieu, est-il exactement vrai que les Serfs n'ont subsisté en France que jusqu'à la moitié du treiziéme siécle? J'ai vû plusieurs affranchissemens de Villages entiers faits bien plus tard, et jusques dans le quatorziéme. Je connois même un Village de Bourgogne, qui ne passe pas de

(a) *Hinc pietas absoluta redeat.* (*Absoluta*, on sousentend, selon eux, *à vinculo servitutis.*) On a lû par tout constamment *redeat*, et non pas *credat*, comme font de nos jours les esclaves des mauvais usages ou des fautes d'impression.

nos

nos jours pour être entierement affranchi. On dit que la coûtume est encore en certains Chapitres, que lorsqu'un Chanoine se fait recevoir, il jure entr'autres choses qu'il n'est pas de condition servile. J'avouë que cela insinuë seulement, que lorsque la formule fut redigée il y avoit encore de ces sortes de Serfs : mais une preuve que la servitude n'a pas été si universellement éteinte au * treiziéme siécle, que M. P. *l'avance*, est que l'an 1421. un Ecclésiastique qui s'étoit fait recevoir à une Prébende de notre Eglise, fut fort inquieté, parce qu'on reconnut qu'il étoit né Serf du Chapitre de Troyes, étant venu au monde dans le Village de S. Georges de Valene. Il falloit, en effet, qu'un Serf obtint de ses Seigneurs la permission avant que de se faire tonsurer, et ces permissions étoient enregistrées.

Enfin, je ne comprends pas bien ce que veut dire le Publicateur de l'Inscription, lorsqu'en finissant il écrit que les Lettres de Philippe Auguste du mois de Septembre 1204. servirent en 1224. à l'affranchissement des Fiefs de la Terre de Mesnil Girault, près d'Etampes, et que ces Lettres furent confirmées par le Roi

* L'Imprimeur a fait dire à M. P. *troisiéme siecle* au lieu de *treiziéme*.

Loüis

Louis VIII. au mois de Février. On trouve dans deux Recüeils différens les Lettres de Loüis VIII. elles sont du mois de Janvier 1224. et loin de supposer cette manumission faite, elles sont au contraire pour permettre d'y proceder; ensorte que cet affranchissement ne fut fait qu'au mois de Février. Le Sçavant d'Orleans pouvoit consulter là-dessus le Glossaire de M. Du Cange au mot *Manumissio*, page 416. Il y auroit vû ces Lettres Patentes aussi-bien que dans le premier volume du Trésor des Anecdotes de Dom Martenne, p. 914. Toute la différence de ces deux Editions consiste en ce que dans la premiere, tirée d'une copie manuscrite de M. de Piresc, la permission du Roi Louis est donnée à Sens, et paroît plus éxacte, au lieu que la seconde, tirée des Annales manuscrites de Grammont, ne marque point le lieu où cette permission fut expediée.

Je ne sçai pas en détail en quoi consistoient les formalitez de la manumission d'un Serf, lorsqu'elle se faisoit *more Ecclesiastico*. On voit au même volume du Pere Martenne, p. 183. celle que fit le Roi Henri étant à Tours, l'an 1056. à la priere d'un Ecclésiastique de la petite Ville de Sainte Maure. L'Acte qui est fort

court,

court, marque que le nommé Ainard s'étant présenté devant le Roi avec un denier sur la paume de la main, ce Prince fit sauter à terre cette piéce, cela s'appelloit affranchir *more Regio*. M. Du Cange qui rapporte plusieurs exemples de manumission n'a pas connu celui-là. L'effet de la cérémonie est exprimé au même endroit. On y lit ces mots ; *Ut pateant ei ut libero via quadrati orbis*. Je suis sûr, Messieurs, que vous n'avez guéres vû l'Epithète *quadratus* donnée à la machine du monde. Si le monde est rond comme un globe, et quarré en même-tems, voilà tout d'un coup la quadrature du cercle qu'on se fatigue tant à chercher. Pasquier s'est diverti à la faire remarquer dans un bonnet de forme quarrée, qui coëffe une tête ronde Si par *quadratus orbis* on doit entendre les quatre parties du monde, on peut demander s'il est donc vrai que celle qu'on appelle l'Amérique fut dès-lors connuë. Mais je finis, car je m'appeçois qu'insensiblement je m'éloigne du sujet qui ma engagé à vous écrire. Je suis, &c.

A Auxerre, ce 15. Juillet 1732.

LE

LE PROGRE'S DE LA TRAGE'DIE,

Sous le Régne de Louis le Grand.

ODE.

VOis-tu, divine Melpomene,
Cette foule de Spectateurs ?
C'est toi qui venant sur la Scene,
En fais autant d'admirateurs :
Pleins d'un trouble qui les enchante,
Saisis d'une terreur charmante,
Touchés de tes tristes soupirs ;
Leurs cœurs partagent tes allarmes ;
Et verser avec toi des larmes
Est le plus doux de leurs plaisirs.

Rappelle ces jours pleins de gloire ;
Où le plus grand de tous nos Rois,
Suivi par tout de la victoire,
Faisoit par tout suivre ses loix ;
Où seul, de l'Europe étonnée,
Dissipant la Ligue effrennée,

Vains

Vainqueur de cent Peuples divers,
LOUIS faisoit par sa prudence,
Et les délices de la France,
Et *la* terreur de l'Univers.

O qu'avant ce Régne héroïque,
Tu brillois peu dans nos Etats ?
Envain sur la Scene Tragique,
Eut-on cherché de vrais appas.
Quel *amas de pointes frivoles* !
Quel cahos de vaines *paroles* !
Que de sang versé ! quelle horreur !
Fades Sujets, Heros vulgaires,
Sans art, sans choix, sans caractere,
Que dis-je, souvent sans pudeur.

Mais Ciel ! est-ce erreur ou miracle ?
La *Scene* change : ô doux momens !
Je vois à ce grossier spectacle
Succeder mille enchantemens.
Déja les passions émûës
Les sources du beau reconnuës,
Tout frappe mes yeux ébloüis.
Fuyez loin, ignorance vaine,
Triomphez, raison souveraine,
C'est le siécle du Grand LOUIS.

Siécle

Siécle heureux, où les doctes Fées
Admirant ses nobles travaux,
Dressent chaque jour des Trophées,
A la vertu de ce Heros.
Où sur ses Conquêtes rapides,
Nos Sophocles nos Euripides,
Forment leurs plus pompeux Concerts,
Plus animés dans leurs ouvrages,
Par l'espoir d'avoir ses suffrages,
Que par le feu du Dieu des Vers.

Oüi, grand Roi, de leurs doctes veilles,
Tu fus toujours l'objet flateur;
Les Racines et les Corneilles,
A ta gloire doivent la leur.
Jamais leur Muse dramatique
Ne nous eut du vrai pathetique,
Fait sentir toutes les beautés,
Si dans leurs immortelles rimes,
On n'eut vû tes vertus sublimes,
Briller sous des noms empruntés.

Et toi jadis deshonorée,
Dans plus d'un spectacle indécent,
Goute enfin, Probité sacrée,
Le plaisir le plus ravissant;
Voi l'utile joint à l'aimable,
Le merveilleux au vraisemblable,

Le

Le simple et le grand tour à tour
Voi même, ô merveille étonnante,
Voi la sagesse triomphante,
Eclater jusques dans l'Amour.

Loüerai-je ici cette élégance
Qui brille dans l'expression ?
Décrirai-je la véhemence
Qui régne dans la passion ?
Rappellerai-je ces figures,
Ces beaux traits, ces vives peintures,
Qui charment si bien mes ennuis ?
Toujours sûr de m'y reconnoître,
Peint tantôt tel que je dois être,
Et tantôt peint tel que je suis.

Ah ! que dans mon ame attendrie,
J'éprouve un doux ravissement !
Polieucte, Esther, Athalie,
Que vous m'instruisés noblement !
Que je t'admire vieil Horace !
Cinna, que je plains ta disgrace !
Que ta candeur me plaît, Burrhus !
Ainsi, par un sage artifice,
Où fut le Théatre du vice,
S'ouvre l'Ecole des vertus.

Poursui,

Poursui, trop aimable Déesse,
Et pour avancer tes progrès,
Hâte-toi de former sans cesse
Sur LOUIS les plus beaux Portraits.
Quel vaste champ, quelle abondance!
Un Prince, l'amour de la France,
L'Arbitre et la gloire des Rois,
Aussi cher par la paix qu'il donne,
Que celui dont il tient le Trône,
Fut redouté par ses exploits.

Quod si me lyricis, &c. Hor.

PRIERE POUR LE ROI.

SEigneur, écoutez nos prieres,
Voulez-vous nous combler de vos dons les plus beaux?
Daignés sur ce jeune Heros,
Verser vos faveurs les plus cheres:
Dans des Princes digne de lui,
Il se voit déja reproduire;
Poursuivés, ô mon Dieu! soyez toujours l'appui,
Et du Monarque et de l'Empire,
Nous ne demandons pas qu'au gré de sa valeur,
Un jour de ses hauts faits il remplisse le monde;
Qu'il

Qu'il vive seulement ; sa sagesse profonde
Nous répond de sa gloire et de notre bonheur.

Par M. l'Abbé Portes, Chanoine du Chapitre Royal de S. Louis, à la Fere.

****

SUITE du Voyage de Basse-Normandie, par M. D. L. R.

IX. LETTRE.

LEs raisons que j'avois, Monsieur, de séjourner à Caën, énoncées dans mes dernieres * Lettres, subsistoient toujours: elles m'engagerent de profiter de cette occasion pour aller voir la Ville de Bayeux, et l'Abbaye de Cerisy, l'une des plus considérables de ce Diocèse. Le même Docteur en Médecine, homme, comme je vous ai dit, d'érudition, et d'un agréable commerce, voulut encore m'accompagner dans cette course. Nous partîmes de Caën d'assez bon matin, et comme Bayeux n'en est éloigné que de six lieuës, nous y arrivâmes avant l'heu-

* *Ces Lettres sont dans le Mercure de Juin 1730. vol. II. et dans le Mercure d'Avril 1732.*

re de dîner. Nous allâmes d'abord à la Cathedrale, où après avoir entendu la Messe, nous fûmes abordez fort gracieusement par M. l'Abbé d'... Chanoine de la connoissance du Médecin, qui nous fit voir tout ce qu'il y a de remarquable dans cette Eglise dédiée à la Vierge, et nous instruisit de tout ce que des Voyageurs de notre espéce étoient bien aises de ne pas ignorer. Le Bâtiment est un Vaisseau assez spacieux, d'une Architecture gothique, mais bien éxécutée L'Autel principal, placé au fond du Chœur, est d'une simplicité noble et édifiante. Le Chœur est seulement orné d'une Tapisserie qui représente la vie de la sainte Vierge, à qui l'Eglise est dédiée, et les Mysteres qui y ont du rapport. Leon Conseil, Chancelier de cette Eglise, en fit faire les desseins, qui furent assez bien éxécutez, et lui en fit présent.

Une autre Tapisserie d'une fabrique bien différente, régne autour de la Nef. Elle n'a pas plus de deux pieds et demi de hauteur; c'est cependant un ornement instructif et des plus curieux qu'on puisse trouver en ce genre. On y trouve toute l'Histoire du fameux Guillaume II. Duc de Normandie, par rapport à sa Conquête du Royaume d'Angleterre, et on

on peut dire que pour le tems auquel cet ouvrage a été fait, il n'y a presque rien à désirer pour les Figures, qu'un peu plus de correction de dessein. Tous les fonds restent à remplir, ce qui fait présumer que le projet étoit de faire ces fonds en or ou en argent : mais il ne manque rien aux personnages, et aux Figures, qui composent ensemble un Monument respectable et instructif. Tout le monde veut que la Princesse Mathilde, fille de *Baudouin*, Comte de Flandres, Niéce du Roi Robert et de la Reine Constance, Epouse du Duc Guillaume, fit faire cette Tapisserie pour immortaliser ses Exploits. Apparemment cette Princesse ne vêcut pas assez pour faire achever entierement l'ouvrage. M. Foucault, * qui en connoissoit le mérite, en avoit fait dessiner quelques morceaux, qu'on a vûs à Paris dans sa Bibliotheque.

* *Depuis mon Voyage de Normandie, et après la mort de M. Foucault, ce qu'il en avoit fait copier est heureusement tombé entre les mains de M. Lancelot, qui a composé là-dessus un très-beau Discours qu'il a lû à l'Académie, dont il en est un très-digne Membre ; et le R. P. de Montfaucon a fait graver le même Monument dont il donne aussi l'explication dans les premiers Volumes de ses* Monumens de la Monarchie.

Nous

Nous passâmes dans la Sacristie, où nous vîmes le Trésor, et beaucoup de riches Ornemens : nous y vîmes le petit Coffre d'yvoire, de fabrique Moresque, qui renferme la Chasuble de S. Renobert, second Evêque de Bayeux, fermé d'une espéce de serrure d'argent, sur laquelle est gravée une Inscription Arabe. J'ai parlé, comme vous le sçavez, de ce Coffre et de l'Inscription, avant que de les avoir vûs, dans une de mes Lettres écrite à M. Rigord, qui est imprimée dans les *Mémoires de Trévoux* du mois d'Octobre 1714. vous sçavez, dis je, Monsieur, par cette Lettre, que l'Inscription éxactement copiée et apportée à M. Petis de la Croix, Interpréte du Roi, chez qui j'étois alors, se trouva être une Sentence Mahometane, dont le sens est tel. AU NOM DE DIEU. *Quelque honneur que nous rendions à Dieu, nous ne pouvons pas l'honorer autant qu'il le mérite; mais nous l'honorons par son Saint Nom.*

Je dis à cette occasion dans ma Lettre que tout se peut concilier par le moyen de l'Histoire et de la raison, mais que je n'entreprenois pas de démêler comment, par qui, et en quel tems, deux choses aussi opposées, que le sont la Relique de S. Renobert et le Coffret à Inscrip-

tion

tion Mahometane, ont pû se rencontrer ensemble dans le lieu où elles sont aujourd'hui. Le R. P. Tournemine, qui dirigeoit alors le Journal de Trévoux, proposa là-dessus une conjecture qui paroît plausible, et qu'il fit imprimer à la fin de ma Lettre dans le même Journal.

» On sçait, dit-il, que Charles Martel » vainquit les Sarrazins proche de Tours, » leur Camp fut pillé, la Cassete mar» quée de l'Inscription Arabe aura été » prise en cette occasion, et la Reine » Ermantrude, Epouse de Charles le Chau» ve, à qui cette Cassete venoit de la suc» cession de son Trisayeul, l'ayant euë de » son mari, la consacra à renfermer les » Reliques de S. Renobert, qui avoit gué» ri le Roi son époux. Cette guérison et » la magnifique reconnoissance d'Erman» trude, sont marquées dans les Histo» riens. Cette Cassete étoit apparemment » celle du Prince Sarrazin Abdarrha» man.

Quoiqu'il en soit, deux Auteurs nouveaux, sçavoir Dom Beaunier, Benedictin, et M. Piganiol de la Force, ont profité de ce que j'avois appris au public là-dessus dès l'année 1714. l'un dans son *Recueil Historique, &c. des Archevêchez et Evêchez de France*, &c. Tom. II. p. 714.

 publié

publié en 1726. et l'autre dans son nouveau *Voyage de France*, pag. 582. qui a paru presque en même-tems. Ils ont trouvé à propos l'un et l'autre de s'en faire honneur, et de ne pas déclarer où ils ont pris cette découverte, ce qui n'arrive jamais aux véritables Sçavans.

Le Chapitre de l'Eglise de Bayeux est un des plus considérables qu'il y ait en France : il est composé de douze Dignitez, dont la premiere est celle de Doyen, et de cinquante Chanoines. Cette Eglise reconnoît pour son premier Evêque saint Exupere, vers la fin du deuxiéme * siecle : pour second, S. Renobert, auquel plusieurs autres saints Evêques ont succedé. Elle a eu aussi des Cardinaux et des Prélats très-distinguez par leur naissance, par leur doctrine et par leur pieté. Les Cardinaux sont Renaud, ou René de Prie, Augustin Trivulce, Arnaud Dossat, Charles d'Humieres.

Au sortir de l'Eglise nous allâmes voir le Subdelegué de M. l'Intendant, qui

* *C'est la Chronologie d'un Historien Moderne, laquelle est rejettée par les meilleurs Critiques. S. Renobert, second Evêque de Bayeux, assista en* 1630. *à un Concile de Rheims, et par conséquent, &c.*

nous



nous retint à dîner, et nous engagea, puisque nous devions coucher à Bayeux, d'aller l'après-dîner nous promener à S. Vigor, qui n'en est éloigné que d'un bon quart de lieuë. Le Chanoine dont j'ai parlé se joignit à nous, et j'appris encore bien des choses dans cette promenade.

S. Vigor, surnommé le Grand, pour le distinguer de plusieurs Paroisses de même nom, dans le même pays, est un Prieuré de Benedictins de la Congrégation de S. Maur; le lieu est fort élevé, ensorte qu'il y a beaucoup à monter pour y arriver; mais il est très-agréable, et on découvre de-là une grande étenduë de pays. Il est en même-tems fort renommé par la dévotion des Peuples envers le Saint de ce nom, qui a été l'un des premiers Evêques de Bayeux, et par la cérémonie qui s'y fait à chaque changement d'Evêque, lorsque le Prélat fait pour la premiere fois son Entrée publique dans la Ville, et prend possession de son Eglise.

On ne voit rien à S. Vigor qui mérite une attention singuliere. L'Eglise du Prieuré paroît bâtie sur une autre plus ancienne, et ce qu'il y a de nouveau n'est pas achevé. Celle de la Paroisse est très-moderne et fort propre. Les Bene-

dictins de S. Maur, qui sont là en assez petit nombre, ont bien réparé le Monastere, et ils édifient par leur éxacte régularité. Nous fûmes très-contens de leur réception. Je trouvai dans leur petite Bibliotheque, où sont aussi quelques titres, et les papiers de la Maison, une Copie du Procès Verbal de la cérémonie dont je viens de parler, telle qu'elle se passa, lorsque François de Nesmond fit sa premiere entrée dans la Ville de Bayeux. Un Religieux âgé de près de 90. ans, qui avoit assisté à cette cérémonie, me donna l'Extrait qu'il avoit fait de ce Procès Verbal, qui me parut curieux, et sur lequel j'ai fait le petit narré que vous ne serez pas fâché de trouver ici.

M. l'Evêque ayant fixé le jour de son Entrée solemnelle dans la Ville de Bayeux au 15 Mai 1662. Il se rendit, selon la coûtume, le matin du jour précédent à la Chapelle de Notre-Dame de la Délivrande. M. Buhot de Cartigny, Docteur de Sorbonne, Directeur de cette Chapelle, le reçût à la Porte, revêtu d'une Chape, assisté des Prêtres qui la desservent, et le harangua. L'Evêque étant entré, et s'étant mis à genoux sur un Prie-Dieu, le même Chanoine lui présenta la Croix à baiser. Après avoir fait sa priere, il célébra

bra la Messe, il se rendit ensuite à saint Vigor, monté sur une Haquenée blanche, pour y passer le reste du jour, et coucher dans le Monastere.

Le Prélat fut conduit une partie du chemin par les Vassaux et les Habitans sous les armes de la Baronie de Douvres. Il rencontra à deux ou trois lieuës de Saint Vigor les Députez du Chapitre de Bayeux, quatre Dignitez, et quatre Chanoines qui le complimenterent. La Noblesse vint aussi en grand nombre le saluer, le Marquis de Colombieres, quoique de la Religion P. R. portant la parole, ce Marquis et les principaux de la Noblesse l'accompagnerent jusqu'au Prieuré.

M. de Choisy, Seigneur du Fief de Beaumont, qui releve de l'Evêché, se trouva à la descente, et tint l'étrier, suivant l'obligation de son Fief; le Prélat étant descendu, le Gentilhomme se saisit de la Haquenée, qu'il envoya, montée par un autre Gentilhomme, à son Ecurie, selon le droit du même Fief.

L'Evêque se mit tout de suite sous un Dais porté par quatre Religieux; et prenant le chemin de l'Eglise, il fût reçû à l'entrée du Cimetiere de la Paroisse par le Prieur des Benedictins. Quand il fût arrivé à l'Eglise du Prieuré, on chanta le

Te Deum, et ensuite il fut conduit à son Appartement parles principaux de la Noblesse, &c. A l'heure du souper on lui servit en maigre un Repas fort frugal, suivant le Cérémonial.

Le lendemain de grand matin, tout le Clergé Séculier et Régulier de la Ville s'étant assemblé au son des grosses Cloches dans l'Eglise Cathedrale, il se forma une Procession, dont le Corps du Chapitre faisoit la queuë, laquelle se rendit au Prieuré de S. Vigor. Le Doyen et les principaux du Chapitre monterent à l'appartement du Prélat, qu'ils trouverent en prieres. Après de profondes révérences, le Doyen le conduisit dans une Chapelle de l'Eglise, où le Sacristain lui ôta ses souliers et ses bas, et lui mit une espéce de sandales fort minces. On le revêtit en même-tems d'une Chappe blanche, et on lui mit une Mitre toute simple. Il alla ainsi se placer dans une ancienne Chaire de marbre, couverte d'un Dais, qui est près le grand Autel, où M. de Franqueville de Longaulnay le harangua en présence du Clergé. L'Evêque se leva immédiatement après, et partit de S. Vigor pour se rendre à Bayeux en cet ordre.

Il étoit placé entre Mrs de Choisy, Baron

le Baron deBeaumont, et le Baron de Bosq-brunville, représentant le Seigneur d'E-trehan, soutenant l'un et l'autre les bouts de sa Chappe, dont deux Aumoniers portoient la queuë. Derriere étoit un Gentilhomme armé de toutes piéces à l'antique, portant une Hallebarde sur l'épaule, selon le devoir de son Fief, et un autre Vassal marchoit immédiatement devant le Prélat, semant de la paille depuis saint Vigor jusqu'à la Porte de l'Eglise de *S. Sauveur de Bayeux*. Les Compagnies Bourgeoises qui étoient sous les armes, formerent cependant une double haye depuis le Monastere des Capucins jusqu'à l'Eglise Cathedrale.

L'Evêque entra, suivant la coûtume, dans l'Eglise de S. Sauveur, on lui lava les mains et les pieds. Le Bassin et l'Aiguiere d'argent appartiennent au Curé de cette Eglise; mais le Curé étant alors en * *Déport*, ils furent donnez au Chapitre. Après avoir pris des Habits pontificaux, plus riches que les précedens, il se rendit à la Porte de l'Eglise Cathedrale, qu'il trouva fermée, et qui fût ou-

* Déport *est le nom qu'on donne au droit qu'ont les Evêques de Normandie, de joüir des revenus des Cures de leurs Diocèses la premiere année de la vacance de chacun de ces Benefices.*

verte un moment après par quatre Chanoines.

Le Prélat se mit à genoux, à l'entrée, sur un Carreau de velours violet; et après avoir fait sa priere, il fit le serment accoutumé. On le conduisit tout de suite au Chœur jusqu'à sa Chaire Episcopale, et après qu'on eut chanté solemnellement le *Te Deum*, il entra dans la Sacristie, où il prit les plus magnifiques ornemens. Il celebra la Messe pontificalement, assisté de quatre Diacres, et de quatre Soudiacres.

La Messe étant finie, l'Evêque fut conduit en son Palais par le Chapitre, qu'il retint à dîner, ainsi que les Barons, et plusieurs autres personnes de condition qui s'étoient trouvez à la cérémonie. Le même jour il reçut les complimens de tous les Corps de la Ville. Il reçut même celui du Ministre de la Religion P.R. qui fut éloquent, respectueux, et fort applaudi. *

* *La même ceremonie icy décrite, a été renouvellée depuis peu à la prise de possession de M. de Luynes, actuellement Evêque de Bayeux; et il en a paru une Relation en forme de Lettre, addressée par le Chevalier de S. Jory, à Madame la Duchesse de Chevreuse, imprimée à Caën. Cette Relation où il ne falloit que de la simplicité et de l'exactitude, est si pleine d'emphase et de choses déplacées, &c. qu'on peut dire qu'elle n'a contenté personne.*

Nous rentrâmes de fort bonne heure dans la Ville, ce qui me donna lieu de retourner à l'Eglise Cathedrale, pour voir la Bibliotheque et le Chartrier du Chapitre ; c'est presque la même chose. Quoique cette Bibliotheque, comme la plupart de celles des autres Chapitres, Abbayes et Monasteres ait souffert beaucoup de diminution par la vicissitude et par les malheurs des temps, on y trouve encore de bons Manuscrits, qui regardent non-seulement l'Eglise, et le Diocèse de Bayeux, mais qui pourroient encore beaucoup servir pour l'Histoire generale de la Province, même pour l'Histoire d'Angleterre ; à cause de la part qu'ont eû quelques Evêques de Bayeux aux affaires d'Etat des Ducs de Normandie, devenus Rois de la Grande Bretagne. On tireroit sur tout beaucoup de lumieres des Ecrits d'Eusebe l'Angevin, docte Chanoine de Bayeux, qui sont dans ce Chartrier.

On y apprend que l'Evêque de Bayeux a droit de sacrer le Métropolitain, Primat de Normandie, en qualité de Doyen des Evêques de la Province, et que cette qualité de Doyen lui fut confirmée dans un Synode de la même Province, tenu à Caën en 1061. en présence du Duc Guillaume, à cause de l'ancienneté de son Eglise, an-

 tés

térieure même à celle de Roüen, et à toutes les autres Eglises de la Normandie. Les Evêques y sont nommez en cet ordre : Bayeux, Avranches, Evreux, Séez, Lisieux, Coûtances ; ce qui se trouve ainsi établi dans tous les Conciles Provinciaux, jusqu'au différend survenu entre Loüis du Moulinet, Evêque de Séez, et Bernardin de S. François, Evêque de Bayeux.

Le premier prétendoit la préséance, comme plus ancien Evêque, dans le Concile Provincial, tenu à Roüen en 1581, où présidoit le Cardinal Charles de Bourbon. Le second la lui disputoit par la prééminence de son Siége, et par l'usage. On jugea par provision en faveur de l'Evêque de Bayeux comme Doyen de la Province Ecclésiastique. Il est vrai que le Pape Grégoire XIII. consulté sur cette contestation ordonna par son Rescrit de la même année 1581. qu'on se regleroit à l'avenir sur l'ancienneté de l'ordination ou du Sacre des Evêques.

On trouve aussi dans ce même Lieu les Ecrits historiques de Robert Cénalis, Chanoine de Bayeux, puis Evêque d'Avranches, l'un des meilleurs Esprits de son temps, et dont l'ouvrage sur l'Histoire Topographyque de France est plein de recherches curieuses. On

On apprend encore bien des choses dans un grand Cartulaire, nommé *le Livre noir*, tout rempli de Titres et d'Actes autentiques.

C'est dans ce lieu qu'on est informé surement du mérite distingué de plusieurs Personnages illustres du Chapitre de cette Eglise; entr'autres, de Robert Vaice, ou de Vace, Chanoine sous Philippe de Harcourt, Auteur du *Roman de Rou et des Normans*, écrit en Vers François, vers l'an 1160. et dédié à Henry II. Roy d'Angleterre, dans lequel on apprend bien des faits historiques, &c.

De Roger du Hommet, Archidiacre de Bayeux, élu Evêque de Dol en 1160. d'Arnoul, Trésorier de la même Eglise, puis Evêque de Lisieux, sçavant homme et Auteur de plusieurs Ouvrages, mort en 1182. et enterré à S. Victor de Paris, où il s'étoit retiré. De Pierre de Blois, Chanoine, Précepteur, puis Sécretaire de Guillaume II. Roy de Sicile, ensuite Chancelier de Richard, Archevêque de Cantorbery, grand Homme d'Etat, et qui a beaucoup écrit, mort vers l'année 1200.

D'Etienne, Chanoine de Gavrai, neveu du Pape Innocent III. qui le fit Cardinal, mort en 1254.

D'Henry de Vezelai, Archidiacre, l'un

des Exécuteurs du Testament de S. Loüis, puis l'un des Regens du Royaume, sous Philippe le Hardy, enfin Chancelier de France, mort vers l'année 1280.

De Raoul ou Radulphe de Harcourt; Chancelier de l'Eglise de Bayeux, Archidiacre et Chanoine de Roüen, Chantre de la Cathedrale d'Evreux, Archidiacre de Coutance, puis premier Aumônier du Comte de Valois, fils de Philippe le Hardi, Conseiller d'Etat, &c. mort en 1301.

Les Eclaircissemens Historiques, pris dans cette Bibliotheque et dans les Archives de l'Evêché, que nous visitâmes ensuite, me fourniroient une ample matiere de parler aussi de plusieurs Evêques de Bayeux, Illustres par la naissance, par la doctrine ou par la piété; mais je dois me souvenir que j'écris une Lettre et non pas une Histoire. Je me contenterai de faire icy mention de deux ou trois des plus distinguez de ces Prélats.

Odon ou Eudes, surnommé le Grand, fils de Herluin ou Hellouin, Comte de Conteville, et d'Arlete, qui fut aimée par Robert, Duc de Normandie, amour qui donna naissance au fameux Duc Guillaume, fut le trentiéme Evêque de Bayeux, en 1050. Il fit bâtir l'Eglise Cathedrale, et peindre dans la voute du Chœur, les

Evêques de Bayeux, réputez Saints. Il fit faire aussi le grand Vitrage de la Nef, peint suivant l'art de ce temps-là, qui s'est perdu depuis, avec diverses représentations instructives et convenables au Lieu. Ce Prélat donna, par une Charte, en 1082. le Prieuré de S. Vigor, dont nous avons parlé, à Gerenton, Abbé de saint Benigne de Dijon, qui lui avoit rendu favorable le Pape Urbain II. et choisit pour *sa sépulture*, et pour celle de ses Successeurs et de son Clergé, l'Eglise de S. Vigor. Ce qui fut confirmé par une Bulle de l'année 1096.

Le même Evêque a joüé un grand rôle en Angleterre, unie à la Normandie sous un même Prince, dès l'année 1065. Il en fut le Viceroy; mais l'Histoire remarque que son Gouvernement fut dur, et qu'il usurpa souvent l'autorité souveraine; ce qui lui causa bien des disgraces.

Il partit enfin pour la Terre-Sainte avec le Duc Robert son neveu; ce voyage lui fut fatal, car étant arrivé en Sicile, il tomba malade, et mourut à Palerme en l'année 1097. Gilbert, Evêque d'Evreux, prit soin de ses Obseques, le fit inhumer dans la Cathedrale, et Roger, Comte de Sicile, honora son Tombeau d'une Epitaphe. Ce Prélat régit l'Eglise de Bayeux pen-

dant

dant 50 années. Il assista à 7 Conciles ou Assemblées de la Province.

Philippe de Harcourt, 35e Evêque, est celui qui après Odon, a fait le plus de bien à l'Eglise de Bayeux. Il étoit Fils de Robert, Sire de Harcourt, premier du nom, et Frere de Guillaume Richard, Chevalier du Temple, qui en l'année 1150. fonda la Commanderie de S. Etienne de Renneville, au Diocèse d'Evreux, dont j'ai parlé dans ma * *premiere Lettre*, et où, comme je l'ai dit, on voit le Tombeau du Fondateur.

Ce Prélat fut d'abord Archidiacre d'Evreux; puis étant Evêque, il fonda l'Abbaye du Val-Richer, Ordre de Citeaux, et fit rebâtir en 1159. l'Eglise Cathédrale, où l'on voit son Tombeau, d'un Marbre grisatre. Sa mort arriva en l'année 1163.

Pierre de Benais, Doyen, puis 42e Evêque de Bayeux, tint un Concile Diocésain, pour le rétablissement de la Discipline, dans lequel furent faits 113 Statuts, qui sont insérez dans la Collection des PP. Labbe et Cossart de l'année 1671. et fort loüez par le Sçavant P. Sirmond, qui les a aussi donnez dans son Recueil

* *Cette Lettre est dans le Mercure de Decembre 1726. vol. 1. pag. 2696.*

des

des Conciles de France. Ce Prélat mourut en 1306. six ans après la publication de ces Statuts, dont il y a un beau Manuscrit dans la Biblioteque de S. Victor de Paris. C'est le même qui fonda le College de Bayeux à Paris, qui subsiste encore dans la ruë de la Harpe.

A son imitation François Servien, Evêque de Bayeux, publia long-temps après des Ordonnances Synodales, qui furent imprimées en 1656. Et à propos de ce dernier Prélat, nous apprimes que quand on voulut l'inhumer en 1659. on ouvrit le Tombeau de l'Evêque Guy, mort en 1259. Son Corps fut trouvé entier, mais l'air le réduisit bientôt en poussiere; on lui trouva un Anneau d'or, enrichi d'un Saphir, qui nous fut montré dans le Trésor de l'Eglise Cathédrale.

Jean de Bayeux n'a pas gouverné ce Diocèse, mais il mérite de tenir un rang distingué parmi les Hommes Illustres qui y sont nez. Ce vertueux Prélat fut d'abord Evêque d'Avranches, et ensuite Archevêque de Roüen. Grand amateur de la Discipline il tint en l'année 1074. un Concile à Roüen, dans lequel on érigea en Abbaye le Prieuré de S. Victor en Caux, à la priere de Roger de Mortemer. C'est lui qui fit la Dédicace solemnelle de l'E-

glise

glise de S. Etienne de Caën en présence du Duc Guillaume, qui en est le Fondateur. Ce Prélat composa un Ouvrage estimé : *De Divinis Officiis*, qui a été imprimé en 1641.

Nous apprîmes encore dans le Chartrier de l'Evêché, qui peut fournir beaucoup de faits historiques, principalement dans un Cartulaire, nommé *Le Livre Rouge*; nous apprîmes, dis je, qu'il y a une ancienne union entre l'Eglise Cathedrale d'Auxerre et celle de Bayeux, fondée sur ce qu'on croit qu'Exupere venant d'Italie, passa par la Ville d'Auxerre, et y prêcha le Christianisme. Cette union fut renouvellée en 1520. par la Députation que fit le Chapitre d'Auxerre, d'un de ses Chanoines, lequel reçut dans l'Eglise de Bayeux les mêmes honneurs et joüit des mêmes droits qui sont dûs aux Chanoines de cette Eglise.

François Armand de Lorraine, fils de Loüis de Lorraine, Comte d'Armagnac &c. Grand Ecuyer de France, et de Catherine de Neufville-Villeroy, est aujourd'hui Evêque de Bayeux depuis l'année 1714. Il a succedé à François de Nesmond, Prélat d'un mérite accompli.

Je ne vous dirai rien, Monsieur, de la Ville de Bayeux, qui n'est pas considé-

rable

rable, quoique la Capitale du Païs Bessin, à une lieuë et demie de la Mer, ce qui peut lui donner de grandes commoditez. On y compte plus de quinze Paroisses, cependant elle est assez mal peuplée. Cette Ville a été long-temps au pouvoir des Anglois; mais le fameux Comte de Dunois l'ayant assiégée pour le Roy Charles VII. il la prit par Capitulation, suivant laquelle tous les Anglois en sortirent desarmez, et un bâton à la main. Ce qui arriva en 1450.

Comme nous étions sur le point de monter à Cheval, pour voir l'Abbaye de Cérisi, et retourner à Caën, je vis arriver un Exprès qu'on m'envoyoit de Torigny, lequel ne m'ayant point trouvé dans cette Ville, crut devoir faire le voyage de Bayeux, pour me rendre une Lettre, par laquelle j'étois invité le plus gracieusement du monde, à me rendre dans ce beau séjour, sous peine de ne revoir de long-temps mes compagnons de voyage, et d'être privé des plaisirs de plus d'une espece. On ajoutoit que je trouverois-là de l'Antique et du Moderne, pour contenter ma curiosité et pour grossir mes Memoires.

Il ne fallut qu'un moment pour me déterminer; mais comme il étoit déja un peu tard, je pris le parti de coucher à Bayeux

et

et d'aller à Torigny, par l'Abbaye de Cérisy, sans repasser par Caën. Je passai le reste du jour à révoir mon Memoire sur Bayeux, et je le lus à deux ou trois personnes intelligentes et instruites, qui y trouverent de l'exactitude ; à un parent, sur tout de feu M. Petite, Chanoine et Official de Bayeux, qui lui a laissé quantité de Memoires d'un travail immense sur l'Histoire Ecclesiastique et Civile de Bayeux, qu'il avoit dessein de publier, et qui * manque à ce grand Diocèse.

Ce Chanoine étoit aussi fort curieux de Médailles Antiques et Modernes, dont il avoit amassé un très-grand nombre; les Antiques furent acquises après sa mort, par M. Foucault ; et une partie des Modernes sont encore au pouvoir de ce proche Parent, qui voulut bien me les communiquer

* *On peut dire que cette Histoire manque au Diocèse de Bayeux. Celle qui a été écrite par M. Hermant, Curé de Maltot, et imprimée à Caën en 1705. ne peut gueres passer que pour une ébauche; outre que des trois Parties, dont elle devoit être composée, l'Autheur n'en a encore publié que la premiere, qui est peu exacte du côté de la Chronologie, et qui ne donne pas une grande idée de sa Critique, &c. J'apprens que Dom Toussaints du Plessis qui a écrit avec succès l'Histoire du Diocèse de Meaux, et qui compose actuellement celle de l'Archevêché de Roüen, a pris des engagemens pour écrire aussi l'Histoire du Diocèse de Bayeux.*




DIANA DVX VALENTINORVM CLARISSIMA
AE
OMNIVM VICTOREM VICI

muniquer aussi obligemment que les Manuscrits. Il fit plus, il me donna celle de Diane de Poitiers, Duchesse de Valentinois, celebre dans notre Histoire, qui ne m'étoit point encore tombée entre les mains : vous en trouverez ici un Dessein qui satisfera, sans doute, votre curiosité ; il est de la grandeur de l'Original. On y voit d'un côté le Buste de cette Dame coëffée et habillée suivant l'usage de son tems, avec cette *Inscription* : DIANA DUX VALENTINORUM CLARISSIMA, et de l'autre la figure de Diane en pied avec son équipage de Chasse, foulant fierement l'Amour, qui est terrassé à ses pieds, et ces mots autour : OMNIUM VICTOREM VICI. Vous sentez, sans doute, l'allusion et la justesse de ce symbole, pour le moins aussi flateur pour la Dame que pour le Grand et Victorieux Monarque dont elle avoit fait la conquête, il n'est pas nécessaire de vous en dire davantage, ni de vous avertir que ma premiere Lettre vous rendra un compte fidele de mon Voyage de Torigny. Je suis, Monsieur, &c.



PA-

PALINODIE.

Jamjam efficaci do manus scientiæ.

OUi, je crois à la Médecine,
Et j'en sens l'efficacité,
Depuis que la malignité
D'une humeur traîtresse, assassine,
Une exhalaison du Lethé,
Chez moi, glissée à la sourdine,
Ayant tout d'un coup affecté,
Tout un côté de ma Machine;
Par Arrest de la Faculté,
La cruelle enfin m'a quitté.

Contre ingrédiens de Chimie,
Je chante la Palinodie;
Et chez lui s'il fut ironie
Qu'il soit icy sincerité,
Pour l'ami que je remercie.

Une affreuse Paralysie,
Avoit subitement gâté,
Le Siége de ma Poësie;
Mon œil de sa place écarté,

Ma

Ma joüe horriblement bouffie;
Tournant ma bouche de côté,
D'une étrange difformité,
Couvroient ma Phisionomie.

Un Rhumatisme aux reins planté,
Et la Goutte, sa bonne amie,
Travailloient en société,
A borner le cours de ma vie.
Si près de ma caducité,
Leur tâche étoit presque finie.
Par ce Livre bien inventé,
Pour la publique utilité,
Je veux que tout le monde sçache,
Que de ces trois maux tourmenté,
Je dois au celebre Vinache,
Le doux retour de ma santé.

Qu'à ce fait plein de vérité,
Ces petits Vers servent d'attache,
C'est tout ce qui m'en a couté;
Pour si peu, m'étant acquitté,
A Dieu ne plaise que je cache
Ce trait de générosité,
Ni cet effet d'habileté.

Bien, est-il vrai qu'il m'est resté,
Quelque obstruction dans la veine;

Ces Vers-cy ne sortent qu'à peine ;
D'un Chef encor débilité,
Mais à qui faut-il qu'on s'en prenne ?

Guérir de toute infirmité,
Un Buveur des Eaux d'Hyppocrêne ;
Lui rendre la tête bien saine,
Qui ne l'a jamais trop été,
Surpasse la science humaine ;
C'est une impossibilité ;
Et c'est ce qu'il n'a pas tenté,
Son entreprise eut été vaine.

AUTREAU.

LETTRE écrite de Marseille le 3. Septembre, au sujet du mot de Guespin *attribué aux Orleanois.*

EN relisant, Monsieur, le Mercure du mois de mai dernier, j'ai fait attention à une petite Dissertation, faite par M. P. au sujet du mot de *Guespin*, qu'on donne aux Orléanois. Quelque sçavant que m'ait parû son Ouvrage, je n'ai pas laissé de m'appercevoir qu'il n'avoit pour fondement qu'une erreur populaire, à laquel-

quelle je m'étonne qu'un homme versé comme lui dans l'Antiquité soumette si facilement son jugement ; il ne devroit pas, ce me semble, ignorer qu'Orleans est une des plus anciennes Villes des Gaules, fondée par une Colonie Grecque sortie des environs de l'Epire, 250. ans après la destruction de Troyes; et comme dans ces tems-là les Grecs étoient les seuls Peuples addonnez aux Sciences, ils firent par leur nouvelle Colonie, d'Orleans, la plus sçavante Ville des Gaules. On remarquoit dans ses habitans un certain génie vif et brillant, qu'on ne distinguoit point dans les autres Gaulois : aussi leur donna-t'on dès-lors le nom de *Guespos*, qui en Grec signifie (comme il est facile de le voir) Pierre brillante, c'étoit une espece de caillou transparant qui se trouvoit aux environs de l'Epire, et qui a long-tems decoré les Temples des Grecs. Ce nom leur est resté depuis, et par corruption de langage a été changé en celui de *Guespin*.

Je n'ignore pas que ce même mot entraîne une autre idée, que quelques ignorans lui ont donnée, par rapport à une sorte de Mouche appellée *Guespe*, dont la piqueure est mauvaise. Je pardonnerois à tout autre qu'à un Orleanois éclairé,

té, de donner dans une idée si grossiere; la franchise qu'il affecte dans son Ecrit, n'est, ce me semble, qu'un voile dont il couvre adroitement sa négligence pour la recherche de la verité.

Au reste, les qualitez qu'il attribuë aux Orleanois sont très-bien fondées, et à l'exception du génie mordant, dont il prétend les taxer pour autoriser son explication, je n'y trouve rien que de conforme aux sentimens de tous les Etrangers qui les connoissent. J'ai l'honneur d'être, &c.

V. D. G.

LE SINGE,

HERITIER PRESOMPTIF DU LION.

FABLE.

La soif de l'or souvent démasque un politique;
Sous ce voile, grands Dieux, que l'homme est different!
D'être ami genereux tel hardiment se pique,

Qui

Qui n'est, mis au creuzet, qu'un avide parent.

Mais à ce propos veritable,
S'il faut un exemple ajoûter;
Sur ce point le Singe en ma Fable
Ne laisse rien à souhaiter.
Seigneur Lion au plus fort de son âge,
Avoit trois Châteaux à choisir;
Hôtel en ville; avec tel appanage,
On peut varier son plaisir.
Item, chez lui table friande,
Où l'on trouvoit tout à foison,
Mets exquis, Gibier de saison,
Vins délicats, bonne provende;
Au reste point de successeur,
Foible ressource de la vie,
Mais qui sert de frein à l'envie
Contre un paisible possesseur.
Enfin, parmi sa parentelle,
Un Singe étoit collateral;
Singe amusant, mais animal
Manquant quelquefois de cervelle.
Je dis quelquefois seulement;
Car le matois joüoit son rôle
Pour l'ordinaire habilement,
Et manioit bien la parole.
Jamais, à l'entendre parler,
A Plutus ne fit la courbette;

Honneurs et fortune complette
N'avoient rien qui pût l'ébranler.
Soins empressés, minauderies,
Caresses, jeux et singeries,
S'adressoient à son cher Parent,
Et rien du tout à son argent.
Arriva pourtant le contraire :
Un jour que le Seigneur Lion
Aux champs étoit, où nulle affaire
Ne l'attiroit que la belle saison,
Le Singe en *ville entend à ses oreilles*
Par un frelon ces trois mots bourdonner.
Lion est mort ! Singe de s'étonner !
Bien-tôt après de s'écrier merveilles !
Ce coup flate trop ses desirs ;
Pas un doute sur la nouvelle !
Il n'apperçoit que des plaisirs.
Est-ce-là cet ami fidelle ?
Le perfide à l'instant quitte table et fauteüil,
Se compose et se met en deüil,
Demande pour escorte un supôt de justice ;
D'abord, l'Ours du quartier requis pour cet office,
Accourt chez notre Singe, arrive mal leché,
Pour Scribe suit un Chat d'une plume harnaché,
L'heritier avec eux monte en leste équipage,
Où Levriers déja sont mis en attelage ;

Un Barbet sur le siege assis grotesquement,
Prend les renes, foüette et fond chez le parent.
Un Dogue grommelant se présente à la porte;
Demande ce que veut la vorace cohorte?
On l'instruit, on l'effraie, il deffend son palier,
Le grand nombre l'accable, on gagne l'escalier.
D'un Cabinet bien-tôt les effets on cachete;
Paroît dans le moment un Renard, fine tête,
Qui voit qu'en étourdis l'on procede en ce lieu,
Dit: Messieurs, cessez.... vîte et nous dites adieu.
Il faut premierement constater l'aventure,
Et prouver par extrait la mort, la sépulture.
Pour sçavoir ce qu'il craint, il part impatient;
Il trouve le Lion gros, gras, se bien portant.
Menageant sa harangue en Orateur habile,
Lui dit deux mots du tour qu'on lui joüoit en ville,
Et ces deux mots allumerent sa bile.
Le Renard très-joyeux s'en retourne aussitôt,
Dit que notre défunt mange et boit comme il faut;

Qu'en dépit de l'envie il est encor des nôtres ;
Qu'il ne veut chez Pluton si-tôt suivre tant d'autres.
La joye au même instant fut chez tous les voisins ,
Et Bacchus tout au mieux fit l'honneur de ses vins.
A la tristesse enfin , loin de ces lieux bannie ,
Succederent les ris , les jeux et l'harmonie.
Chacun fut satisfait , mais le Singe chagrin ,
Bien penaut , ruminoit , craignoit fâcheux destin ;
Pour prévenir l'orage , il va demander grace ,
Mais une telle faute aisément ne s'efface ;
A peine on l'apperçoit qu'on lui lâche miraut ;
Celui-ci n'est pas seul , arrive encor Brifaut ;
Le Singe délogea sans Tambour ni Trompettes ,
Et ses chausses de peur n'en sont pas encor nettes.



LETTRE

LETTRE écrite à Madame Meheul, Auteur de l'Histoire d'Emilie, *ou des Amours de Mlle de...*

JE vous envoye, Madame, le Livre que vous avez eu la bonté de me prêter; je l'ai lû deux fois avec un plaisir et une avidité qu'il seroit bien difficile d'exprimer. Je n'ai guére vû d'Ouvrage en ce genre, mieux écrit et plus interessant. Le sujet en est parfaitement bien conçû et bien conduit; le dénoüement (écüeil ordinaire de la plûpart des Auteurs) est très-heureusement amené; le stile en est bien varié, serré et rapide: les Caracteres bien marquez et bien soutenus, on peut dire même qu'il y a beaucoup d'expressions neuves ou heureusement hazardées, d'Antitheses et de Sentences fort justes.

L'action est simple, et entierement dégagée de ces ornemens monstrueux, de ce merveilleux et de ces aventures extraordinaires, qui ne trouvent aucune créance dans l'esprit, et qui sont la ressource ordinaire d'un génie borné, comme l'a fort bien remarqué le plus grand Auteur tragique que nous ayons eu. Amu-

ser agréablement l'esprit, émouvoir, interesser et attendrir le cœur, par le tour heureux des pensées et de l'expression; par la varieté et la beauté des Images, la noblesse et l'élévation des sentimens; voilà le dernier effort de l'esprit humain, c'est aussi par-là que vous avez excellé.

Si tant de beautez ne sont que des coups d'essais, que ne doit-on donc pas attendre de vous, Madame, dans la suite. Cette considération me conduiroit naturellement à faire ici l'éloge de votre Livre, mais plus la matiere est belle, et moins je dois l'entreprendre, les loüanges que mérite ce bel ouvrage sont trop au-dessus de ma portée. Ainsi, je me bornerai seulement à m'acquitter de la promesse que je vous ai faite, de vous rendre compte des jugemens divers que le Public porte sur cet Ouvrage.

Ne vous flattez pas, Madame, d'une approbation universelle, jamais aucun Auteur n'a joüi de cet avantage, Homere, Virgile, Corneille, Racine et Despreaux, ont eu leurs Censeurs, vous avez aussi les vôtres. Je pense même qu'il est avantageux qu'il y ait des Critiques. Boileau, cet Horace Moderne, ce fameux satirique, qui a critiqué tant d'Auteurs, n'a pas feint de dire qu'il étoit redevable à ses enne-

ennemis même, d'une partie de la réputation qu'il s'étoit acquise, en le relevant de quantité de fautes dont il ne s'appercevoit point. D'ailleurs, c'est un grand préjugé pour la réussite d'un Livre, que cet acharnement que les Critiques font paroître pour le décrier; un Ouvrage médiocre n'excite guére la mauvaise humeur d'un Censeur, il tombe de lui-même parce qu'aucun mérite ne le soûtient; au contraire, un bon Ouvrage triomphe tôt ou tard de la malignité de ses ennemis, réünit en sa faveur tous les suffrages, et fait benir dans la Posterité la plus reculée la mémoire et le nom de son Auteur.

Tel sera, Madame, le sort d'Emilie; son vrai mérite et ses rares beautez feront taire la critique et l'envie; sûre de l'estime publique, elle partagera avec justice les applaudissemens que l'on ne se lasse point de donner à Zaïde et à la Princesse de Cléves. Votre nom, Madame, sera porté par la Renommée au Temple de Mémoire, et placé à côté de ceux de ces Dames sçavantes qui ont illustré par leurs doctes Ecrits la République des Lettres. Mais que fais-je? je tombe insensiblement dans l'inconvenient que je voulois éviter, ceci ne sent-il pas un peu trop le Panegyrique? quelle témerité! mais, Madame,

je suis sincere, et de quelque façon que je m'exprime, mon cœur n'écoute plus rien, lorsqu'il s'agit de rendre justice au vrai. J'espere, Madame, que vous me pardonnérez mon écart en faveur de cette consideration ; je reviens aux jugemens que l'on fait de votre Livre, permettez-moi de commencer par vos Critiques.

Dès que l'on est informé que l'amour d'Emilie pour M. de S. Hillaire n'est qu'une feinte, l'esprit n'est *plus occupé* de rien, il ne s'interesse *plus* à rien, ce vuide est *rempli* par de longues conversations qui ennuyent extrêmement le Lecteur. Les Amours de votre Heroïne et du Comte viennent trop subitement, ils sont toujours remplis d'allarmes et de plaintes lorsque rien ne semble les traverser ; on vous accuse aussi d'avoir trop fait mourir de personnes sans aucune utilité pour votre sujet. A l'égard du pauvre M. de S. Hillaire, chacun est surpris que vous ayez si peu menagé sa réputation ; on est, dit-on, scandalisé de le voir si maltraité par Emilie après son Escapade ; vous deviez lui donner des sentimens plus humains dans sa situation présente, et faire connoître à vos Lecteurs, que si Emilie ne payoit pas de sa main les importans services qu'elle avoüe avoir reçû

de

de M. de S. Hillaire, c'est qu'elle ne se croyoit plus digne de lui. Enfin, on vous reproche d'avoir rapporté les affreux exemples de Julie, de Faustine, et de Marie de Valois, comme très-pernicieux pour une jeunesse, à qui on doit toujours exposer des exemples de vertu plutôt que ceux du libertinage.

Voilà, Madame, les principaux chefs de critiques que l'on vous objecte; au reste, tout le monde en general vous rend toute la justice qui vous est dûë, et ces éloges à cet égard ne peuvent être ni plus flateurs, ni plus complets.

Il ne me reste plus, Madame, qu'à vous demander pardon d'avoir gardé votre Livre si long-tems; deux ou trois personnes ausquelles j'en avois fait un rapport avantageux ont marqué tant d'empressement pour le voir, que je n'ai pas pû me dispenser de le leur prêter; ma déference n'est pas demeurée sans fruit, j'ai eu la satisfaction de me voir comblé de remerciemens par ces mêmes personnes, pour leur avoir procuré la lecture d'un Livre qui leur a fait, m'ont-ils dit, un plaisir infini. J'avouë que je finis ma Lettre par où je la devois commencer; quelle transposition, ou plutôt quelle

faute de jugement, oserois-je aprés cela vous dire que je suis, &c.

C** *.

IMITATIONE

D'Alcuni Madrigaletti, del Signor Cavaliere Battista Guarini, fatta da Madamigella Malcresia della Vigna, del Crusico in Bretagna.

Madrigale XVII. La bella Cacciatrice.

Donna, lasciate i Boschi;
Che fù ben Cintia cacciatrice anch'ella,
Mà non fù; comme voi Leggiadra, e Bella.
Voi havete beltate
Da far preda di cori, e non di Belve.
Venar infra le selve,
Star non conviene e se convien, debbiate
Fera sola à le fere, à me benigna,
Cintia ne, Boschi, e nel mio sen Ciprigna.

Abandonnez Iris, les Monts et les Forêts;
Si Diane autrefois se plaisoit à la chasse,
Eut-elle à menager de si rares attraits?

Loin

Loin d'aller contre un Cerf essayer votre audace,
Ah ! c'est sur les Humains qu'il faut lancer vos traits.
Ce plaisir dont la peine est le seul avantage,
Certes s'ajuste mal avec tant de beauté.
Mais si le sort en est jetté ;
Si votre humeur guerriere à chasser vous engage ;
Bornez à terrasser quelqu'Animal sauvage,
Votre impitoyable rigueur
Et soyez, chere Iris, par un charmant partage,
Diane dans les Bois, et Venus dans mon cœur.

Cangiati Sguardi. Madr. XXIV.

Occhi, un tempo mia vita,
Occhi di questo cor dolci sostegni,
Voi mi negate aita.
Questi son ben de la mia morte i segni.
Non più speme, ò conforto,
Tempo è sol di morire ; à che più tardo ?
Occhi ch'à si gran torto,
Morirme fate, à che torcete il guardo ?
Forse per non mirar, come v'a doro,
Mirate almen ch'io moro.

Les Regards changez, Imit.

Beaux yeux qui secondant autrefois mon envie,
Eclairiez de vos feux l'orison de mes jours,
En me refusant du secours,
Vous annoncez ma mort, vous qui faisiez ma vie.
Mon espoir s'est enfui, le Destin me convie
A voler sans retour au trépas qui m'attend.
Daignez avant ma mort, trop aimable ennemie,
Tourner vos yeux cruels sur un Berger constant;
Et si ce n'est pour voir sa tendresse infinie,
Si vous voulez le perdre au lieu de le guérir;
Ah! c'est à vos genoux que l'Amour vous en prie,
Du moins regardez-le mourir.

L'Huomo è picciol mondo. Mad. CLX.

E l'huomo un picciol mondo,
Mà, grande à l'hor ch'è con la Donna unito,
Che l'un per l'altro hà la Natura ordito.
Hà l'huom del mondo frale
Quanto enlui di caduco e di mortale;
Mà ne là Donna si contien l'eterno.
Il volto è l'Paradiso, e'l cor l'Inferno.

L'Hom-

L'Homme est un petit monde, alors que sans appui
Il languit séparé de son autre Hemisphere ;
Mais quand un double accord sombre ami du mistere,
Compose un tout vivant de la femme et de lui.
La féconde Nature en ce moment ravie
De se voir tendrement servie,
De l'homme illustré forme un grand monde aussi-tôt.
Et l'homme à la femme en un mot
Devroit-il s'enhardir de contester l'Empire ?
Le Ciel ne lui donna que ce qu'il eut de pire,
De caduc, de pesant, de grossier, de mortel,
Mais la femme au contraire eut par un beau partage,
Le vif, le volatil, le charmant, l'éternel,
Le brulant, l'immateriel.
Qui pourroit s'il n'étoit peu sage,
En ceci me taxer d'erreur ?
Puisque, sur son divin visage,
Elle a le Paradis, et l'Enfer dans son cœur.

Auventurosa Augello. LII.

O comme se' gentile,
Caro Augellino, ò quanto
E'l mio stato amoroso al tuo simile !

Tu

Tu prigion, io prigion, tu canti, io canto;
Tu canti per colei,
Che t'hà legato, ed io canto per lei.
Mà in questo è differente
La mia sorte dolente,
Che giova pur à te l'esser canoro;
Vivi cantando, ed io cantando moro.

ODE Anacréontique. Imitation.

L'Oiseau plus heureux que l'Amant.

Serin qu'Iris tient en cage,
Mon état ressemble au tien,
Tu lui dois ton esclavage,
C'est elle qui fit le mien.



Nous chantons tous deux pour celle
Dont nous sommes prisonniers;
Et pour s'amuser, la Belle
Nous entend les jours entiers.



Mais que le mal qui m'enivre
Rend notre sort different!
C'est ton chant qui te fait vivre,
Et moi je meurs en chantant.



Donn

Donna che'n Vecchia. XXXIX.

Già commincia à sentire
La bella Dona mia, l'inguirie e i danni
De l'etate, e de gli anni,
Ne però il mio desire
Vien, che s'intepidisca, o si rallenti.
O veloci, e possenti
Armi del Tempo al mio soccorso tarde!
La fiamma mia incenerisce, e'l cor mio arde.

IMITATION.

Les ans de mon Iris qui deviennent nombreux
Sur ses attraits brillans exercent leur ravage;
Cependant aujourd'hui mon cœur bravant leur rage,
Est embrasé de mille feux,
O Tems, ô cruel Tems, ton dévorant Empire,
Soumet tout à ses loix, excepté mes amours.
Ta fureur ne sçauroit leur nuire;
Mon brasier tombe en cendre, et je brûle toujours.



ME-

METHODE pour gouverner un Vaisseau, et pour en retarder le Sillage dans une Mer qui n'a point de fond.

L'Art de la Navigation facilite le Sillage du Vaisseau, en augmentant son volume supérieur, et en diminuant son volume inférieur (ou la partie du Vaisseau qui est dans l'eau) et par ce moyen, avec un peu de vent, on fait beaucoup de chemin.

Sur ce principe, il est évident qu'on retardera le Sillage du Vaisseau en faisant le contraire; c'est-à-dire, en diminuant le volume du Vaisseau qui est hors de l'eau, et en augmentant celui qui est dans l'eau.

Il n'est pas question de la diminution du volume superieur du Vaisseau pendant la tempête; c'est une chose connuë; mais il y a lieu d'être surpris qu'on n'ait pas songé plutôt à la nécessité d'augmenter le volume inférieur du Vaisseau; ce qui est pourtant aussi sûr et aussi facile qu'il est necessaire. Or il peut être augmenté tout contre le Corps du Navire, ou à quelque distance; chacune de ces deux augmentations peut-être exécutée utilement en bien des manieres. On ne

donnera

donnera icy que deux manieres de faire cette augmentation loin du Vaisseau, parce qu'elles ont toutes les qualitez qu'on peut désirer. Elles sont sures, simples, d'une exécution facile, et de peu de dépense; outre l'effet ordinaire de retarder le mouvement du Bâtiment, elles ont encore celui de le gouverner; en sorte que par ces opérations, le Sillage du Vaisseau est retardé considérablement, et le Navire reste toujours dans la même situation à l'égard du vent, quelque changement qui arrive dans le vent.

La premiere augmentation de volume consiste en une voile de la forme qu'on voudra, qui sera attachée par ses bords, à peu près comme le sont des Bassins de Balance, à un Cable, d'une longueur convenable amaré au Vaisseau. Cette surface étant chargée d'un poids qui ne lui permettra point de rester sur l'eau, lors qu'elle n'agit point, fera deux effets.

Le premier de retarder le mouvement du Vaisseau, parce qu'elle ne pourra le suivre, sans entraîner en même-temps le volume d'eau; ce qui diminuera le mouvement du Vaisseau, à proportion de la grandeur de cette surface.

Son second effet de gouverner le Bâtiment, parce que la partie à laquelle le

Cable

Cable sera attaché, sera toujours exposée au vent. Ainsi, supposant qu'on aura présenté au vent la partie du Vaisseau la plus favorable, pour résister à la tempête, il est vrai de dire qu'un Navire sera gouverné de la maniere la plus avantageuse, car on peut aisément changer la situation du Vaisseau. En un mot, cette surface aussi-bien que celle qu'on va proposer, seront de vraies Ancres flotantes, qui procureront les avantages d'une *Ancre qui labouse*; avec cette difference, que la résistance de l'eau étant de beaucoup plus douce que celle de la terre, l'impression du vent et des vagues sur le Vaisseau, sera bien moins préjudiciable avec les Ancres flotantes, qu'avec les Ancres ordinaires.

La seconde maniere d'augmenter le volume du Vaisseau, est aussi simple; elle consiste uniquement en une Vergue qu'on attache par les bouts à une corde; laquelle pour cet effet est divisée en deux à son extrêmité, et forme un triangle avec la Vergue. Or la Vergue suivra le Vaisseau en travers, et trouvera par conséquent de la résistance dans toute sa longueur. Cette Vergue doit être comme la surface précedente, accompagnée d'un poids suffisant pour l'attirer en bas lorsqu'elle cesse d'être traînée par le Vaisseau.

On

On n'entrera point à présent dans plusieurs détails, qui contribueront à perfectionner le moyen qu'on propose. On les expliquera dans la suite.

Les avantages de ces nouvelles opérations seront tres-considérables; car outre le retardement du Sillage et le gouvernement du Vaisseau, qui se feront d'eux-mêmes, à la faveur des nouvelles Ancres, et sans que l'équipage ait besoin de travailler, ni même d'être exposé au mauvais temps sur le Tillac; on peut dire que le Capot sera tres-difficile, pour ne rien dire de plus; et qu'un Vaisseau sera bien foible, s'il est brisé par les Vagues; étant si aisé de le tenir dans la situation la plus avantageuse.

Je ne parle pas de la facilité de ces opérations, persuadé qu'on sent assez qu'un Equipage qui n'auroit pas la force de les faire, seroit peu en état de naviguer.

Le cas de Tempête ne sera pas le seul où l'augmentation du volume inférieur du Vaisseau sera utile. On fera voir qu'il le sera en bien d'autres occasions importantes. Les Expériences qu'on a faites (quoiqu'en petit) rendent tout ce qu'on vient de dire, tres-sensible.

L'Auteur de ce Mémoire, prétend qu'on pourra par les moyens qui y sont propo-

sez, prévenir beaucoup de Naufrages, qui seroient inévitables d'ailleurs. Il se flatte que la proposition qu'il fit l'année derniere, de rendre la Navigation plus sûre et plus facile, ne sera plus regardée, comme elle l'a été jusqu'icy, et qu'on prendra ce qu'il donne aujourd'hui pour une preuve suffisante de la premiere Partie de sa proposition. A l'égard de l'autre Partie qui a la facilité de la Navigation pour objet; en attendant la *maniere, dont la premiere sera reçuë. Il* ne craint point d'avancer qu'il mettra les choses au point que le moindre Pilote sera en état de décider une question qui embarrasseroit les plus habiles du métier, et cela sans une grande étude, ni même beaucoup d'application. Dès la premiere explication il sera en état de décider, sans crainte de se tromper. La proposition est un peu forte, aussi ne l'ai-je voulu faire, dit il, qu'après avoir donné de nouvelles preuves de suffisance. Ainsi sans retracter rien de ce que j'ai avancé, je crois pouvoir dire que sans avoir trouvé les longitudes, je donnerai des moyens qui feront un effet fort approchant. Je ferai voir, par exemple, que la grande difference qui se trouve dans la route de plusieurs Pilotes également habiles, ne vient que des courans.

Le

Le remede à cette erreur sera un moyen de connoître les courans que je donnerai. Le moyen sera de pratique, je n'en proposerai jamais d'autre ; je donnerai une maniere de mesurer le Sillage bien plus exacte et même plus facile que toutes celles dont on s'est servi jusqu'à aujourd'hui; en un mot, sans parler de bien d'autres choses de moindre conséquence, j'espere que le public n'aura pas moins lieu d'être content des moyens que je donnerai pour la facilité de la Navigation, que je crois qu'il le sera de ceux que je donne aujourd'hui.

SONNET sur les Bouts-rimez, proposez dans le Mercure de May.

LEs Suppôts de Bacchus ne parlent que de *Boire*,
Le Corsaire Phorbas ne pense qu'au *Butin*,
Le suberbe Pedant ne dit que du *Latin*,
Le jargon du Marchand n'est que commerce et *Foire*.

Damon qui n'a rien vû que les bords de la *Loire*,
A moins que d'emprunter le secours d'un *Lutin*,

Ne sçauroit discourir, si ce n'est de *Satin*,
De Moire, de Tabis, ou de Pomme et de *Poire*.

Pour moi qui fais des Vers, un mystique *Rabot*,
M'a dressé, m'a poli lors que j'étois *Nabot*,
Mais le temps écoulé m'a fait devenir *Souche*;

Cependant jusqu'icy j'ai conduit mon *Bateau*,
Et quand dans ce Sonnet j'aurai mis un *Ruisseau*,
S'il n'est droit à vos yeux, c'est que *vous êtes Louche*.

****

LETTRE d'un Chirurgien de Soissons, à M. FOUBERT, *Maître Chirurgien de Paris, sur l'Opération de la Taille.*

VOus connoissez sans doute, Monsieur, une Lettre de M. Morand, Chirurgien de Paris, insérée dans le Mercure d'Aoust, et qui contient le détail de quelques Tailles faites selon la Méthode de M. *Cheselden*. J'ai appris avec étonnement par cette Lettre, que vous aviez fait deux Tailles, selon la Méthode *Angloise*, ou du moins avec *si peu de changemens*, que M. Morand se croit en droit de rapporter à la Méthode de M. Cheselden, le succès de vos Opérations.

Seroit-

Seroit-il donc vrai, Monsieur, que vous auriez abandonné la Méthode dont je vous ai cru l'inventeur, et que je vous vis pratiquer icy il y a quelques mois?

Au premier coup d'œil elle me parut pour le manuel entierement differente de celle de M. Cheselden; mais vous eûtes la bonté de me faire connoître que le lieu de l'incision la rendoit encore plus différente; en effet, vous incisiez, si je ne me trompe, le corps même de la Vessie, au dessus des Prostates; et au contraire, M. Cheselden, dans son Opération, coupe le col de la Vessie, la Prostate et le commencement de l'Uretre.

Ces deux Opérations sont si differentes que je ne puis me persuader que M. Morand les ait regardées comme semblables; mandez moi donc, je vous supplie, ce qui vous détermine à quitter votre ancienne façon d'opérer.

Au reste, le malade que je vous ai vû tailler se trouve parfaitement gueri; mais c'est moins sur ce succès que sur les raisons que vous me donnâtes dans le tems que j'ai jugé de la bonté de votre opération.

Je vous avoüerai que l'argument qu'on voudroit tirer d'un grand nombre de guérisons faites par une méthode, est, à mon

mon avis, l'argument le moins décisif qu'on puisse employer pour prouver que cette Méthode mérite la préference sur toutes les autres.

Pour qu'on pût décider de l'excellence d'une Méthode, sur ce qu'elle auroit operé des guérisons plus nombreuses, il faudroit que le concours des circonstances se fut trouvé précisement le même dans les opérations faites selon les unes et les autres Méthodes, ce qui est moralement impossible; aussi *arrive-t'il souvent qu'après la guérison*, une *cicatrice* cache aux yeux des plus habiles gens, les fautes qui ont peut-être été commises dans une opération; lors qu'au contraire on trouve quelquefois dans l'ouverture du cadavre de quoi justifier pleinement et l'Operateur et la Methode qu'on a suivie.

Les illustres Lithotomistes que vous possedez à Paris, sentent bien, à ce qu'il paroît, Monsieur, le peu de fondement qu'on doit faire sur les listes semblables à celles que produit M. Morand: sans cela nous verrions les nouvelles publiques remplies de leurs promesses. Mais si les listes dont il s'agit font peu d'impression sur l'esprit des gens éclairés, ou de ceux qui libres de préjugés et d'interêts, cherchent sincerement la verité, elles servent

du

du moins à faire observer avec attention ceux qui les fournissent.

Pour moi, j'approuve beaucoup les efforts qu'on fait pour se rendre habile ; mais je voudrois que le bien general n'en souffrit jamais ; cependant rien ne me paroît plus dangereux que de prévenir le Public en faveur d'une opération à laquelle il ne doit néanmoins donner sa confiance que lorsque les gens les plus fameux dans l'Art l'auront approuvée. Donner avec appareil dans le Mercure des listes de guérisons, ce n'est pas seulement vouloir remettre au Public la décision d'une question sur laquelle il ne peut juger ; c'est presque, j'ose le dire, le séduire, en lui présentant l'état de la question dans un point de vûë tout different de celui dans lequel il conviendroit de l'envisager.

Les guérisons que M. Morand publie, sont des faits qu'il n'est peut-être pas inutile de conserver ; j'en conviens avec vous, Monsieur, mais je pense qu'il eut encore mieux valu les laisser dans l'oubli que de les divulguer sans mettre le Public en garde contre l'abus qu'il en peut faire. Pourquoi ne se pas contenter d'annoncer ces cures aux gens de la Profession ? Votre Académie de S. Côme ne

devoit-elle point naturellement en être la dépositaire, elle de qui le Public attend la perfection de la Lithotomie, comme celle de toutes les autres opérations de Chirurgie. J'ai l'honneur d'être, &c.

F. J.

A Soissons, le 14 Septembre 1732.

REPONSE de M. Foubert, Maître Chirurgien de Paris, à M. F. J.

VOus êtes surpris, Monsieur, de me voir dans le Mercure du mois d'Août, au nombre des Lithotomistes qui suivent la Méthode de M. Cheselden. J'en ai été aussi étonné que vous, non-seulement parce que je n'avois pas prié M. Morand de m'annoncer au Public, mais encore parce qu'il y a une très-grande difference entre la Méthode qu'il suit, et celle que je pratique. J'ai eu l'honneur de présenter à l'Académie de Chirurgie, un Mémoire qui ne permet pas à M. Morand d'ignorer la Méthode dont je suis l'Auteur. Il doit y avoir vû que pour faire l'Opération de la Taille, je n'ouvre que le corps de la vessie, entre le col et la vesicule seminale gauche, et que je n'endommage point les

les parties qu'il coupe par l'opération Angloise, sçavoir l'uretre, la prostate, le col, le sphincter de la vessie, &c. Il connoît mes instrumens, il sçait que je ne me sers que d'un trois-cart crenellé, sur lequel je dirige un coûteau fort différent de celui de M. Cheselden, sans avoir besoin de sonde dans l'uretre, ni d'un homme extrêmement adroit pour la tenir.

Depuis deux ans je n'ai point eu d'autre façon d'opérer, et jamais je n'ai fait sur les vivans l'opération de M. Cheselden.

Du reste, Monsieur, vos réflexions me paroissent très-judicieuses, et je vous prie de croire que le succès de mes opérations, n'eût jamais été annoncé en cette maniere, si M. Morand ne l'eût fait sans mon aveu, croyant sans doute m'obliger. Je suis très-parfaitement, Monsieur, &c.

A Paris, ce 20 Septembre 1732.



A M. Nericault Destouches.

DE nos jours, aimable Terence,
Joüis des applaudissemens,
Dont le bon goût qui reste en France,
Et que tu fais revivre, honore tes talens.

Ton Art, ami de la Nature,
Donne de l'ame à ses portraits,
Et par une heureuse imposture,
De la réalité la feinte a tous les traits.

J'admire dans chaque partie
Ce qui me charme dans le tout;
La Scene à la Scene assortie
De plaisirs en plaisirs me conduit jusqu'au bout.

Le Philosophe m'interesse,
La Coquette me divertit,
Mélite surprend ma tendresse,
Et je pleure et je ris quand l'Oncle s'attendrit.

La noblesse des caracteres
Me charme dans le Glorieux;

Com-

Combien de mouvemens contraires,
Agitent tour à tour son cœur impérieux.

L'orgüeil, ce vice détestable,
Malgré lui se voit confondu,
Que la sœur du Comte est aimable!
Son cœur répare bien tout ce qu'elle a perdu.

Par tout, d'ingénieux contrastes
Naissent sous ta féconde main;
Tu sçais mieux que les Teophrastes,
Déployer avec art le fond du cœur humain.

Tu découvres de nos caprices
Jusques aux traits les moins connus;
Ton esprit sçait peindre les vices,
Et ton cœur sans effort exprime les vertus.

En vain l'envieuse Critique
Maigrit et séche de dépit,
Laisse gronder ce monstre étique
Lors que pour te venger tout Paris t'aplaudit.

G. D. V.



QUATRIEME *Lettre écrite par M. D. L. R. à M. le Marquis de B. au sujet de la conquête d'Oran, &c.*

IL me reste, Monsieur, peu de chose à vous dire au sujet de la Conquête d'Oran en elle-même. C'est une affaire heureusement consommée par rapport au principal objet de l'armement et de l'Expédition. *Sçavoir la prise de deux* Places importantes, qui assûrent la Navigation et le Commerce dans une partie de la Mer Méditerrannée, contre les courses des Pyrates, Maures, et qui font aussi la sûreté des côtes d'Espagne très-peu éloignées de celles de Barbarie; outre que la Religion et la Couronne d'Espagne rentrent par-là dans leur ancienne possession. Il est vrai, Monsieur, que par ma derniere Lettre vous vous attendez d'apprendre de nouveaux progrez des Armes de S. M. C. en Affrique. En effet, le Comte de Montemar, après avoir soumis beaucoup de Païs aux environs, avoit fait, comme je vous l'ai mandé, un détachement considérable d'Infanterie et de Cavalerie, commandé par le Marquis de Villa - Darias, pour aller faire le Siége de Mostagran, Ville située à l'embouchure de la Riviere de Chilef, à 15 lieuës d'Oran, du côté d'Alger; à laquelle embouchure il avoit envoyé des Vaisseaux de Guerre et des Galleres pour attaquer en même-temps la Place par Mer. Mais les Vents contraires ayant empêché pendant plusieurs jours l'Escadre d'avancer, temps dont les ennemis ont sçu profiter

pour

pour se fortifier et pour recevoir des secours, le Comte de Montemar envoya ordre au Marquis de Villa-Darias de revenir au Camp avec ses Troupes, remettant cette Expédition à une conjoncture plus favorable.

Depuis, ce General ayant reçu du Roy d'Espagne des Ordres précis de faire rembarquer toutes les Troupes, à l'exception de ce qui doit composer les Garnisons des Places conquises, il y a satisfait, et on a eu avis que la Flote et tous les Bâtimens de transport étoient heureusement arrivez dans les Ports d'Espagne. Le Comte de Montemar s'est ensuite embarqué lui-même pour venir rendre compte au Roy du succès de l'Expédition. On apprend qu'il est arrivé à la Cour le 17 d'Aoust, que S. M. l'avoit fait Chevalier de la Toison d'or, ainsi que Don Joseph Pathino, et qu'elle avoit honoré le Comte d'un accueil des plus favorables.

Pour ce qui regarde le Prince Maure, dont toutes les Nouvelles publiques ont parlé, qui offroit la jonction de ses Troupes, pour réduire une grande étenduë de Païs, de donner son Fils en Otage, &c. et qu'on attendoit même à Madrid, je n'en ai encore rien appris que je puisse vous donner pour certain. Mais la chose est très-vraisemblable, et il n'est pas nouveau que des Princes Maures ayent recherché l'alliance des Rois d'Espagne. Pour ne point sortir du sujet, ni du Pays d'Oran, je vous dirai, Monsieur, ce que l'Histoire m'apprend à cet égard.

A peine le Cardinal Ximenés étoit repassé en Espagne, de retour de sa conquête, qu'il arriva à la Cour des Ambassadeurs pour faire des propositions de la part du Roi de Tremecen, et de quelques moindres Princes de la Mauritanie, of-

frant de rendre tous les Esclaves Chrétiens, de payer même un tribut à la Couronne d'Epagne, en faisant de grandes instances pour l'ouverture du commerce entre Oran et les Etats de ces Princes. Ces Ambassadeurs, entr'autres choses, présenterent au Roi dix des plus beaux chevaux du pays, magnifiquement harnachez, dix Faucons tout dressez, de riches tapis, et un Lion apprivoisé d'une grandeur et d'une beauté extraordinaire.

Je ne doute pas, Monsieur, qu'à mesure que le Roi d'Espagne s'affermira dans sa nouvelle conquête, et que ses Armes auront du progrès dans le pays, les Puissances voisines ne tiennent une pareille conduite.

Vous avez sçû, sans doute, que l'allarme a été grande à Alger avant même la prise d'Oran, qui faisoit partie de cette Régence; Alger, dis-je, Ville si fiere, si bien munie, et si redoutable à la Navigation, et au Commerce de la Chrétienté. Aux seuls préparatifs de l'armement, la terreur a été telle que les Algeriens avoient envoyé les femmes, les enfans et leurs meilleurs effets dans les Montagnes, et que la Régence avoit envoyé une députation au Grand Seigneur pour demander du secours. Le Bailli de Vattan étant allé dans le même tems à Alger avec l'Escadre des Vaisseaux du Roi, qu'il commande, il a trouvé les choses sur le pied que je viens de dire; quelques Lettres ajoûtent que le Dey allarmé lui avoit demandé si la France s'unissoit à l'Espagne contre cette Régence, à quoi M. de Vattan avoit répondu que quand le Roi son Maître auroit sujet de se plaindre d'elle il sçauroit la punir, sans avoir besoin d'autre puissance que de la sienne. Veüille le Ciel humilier de plus en plus ces ennemis du Christianisme et du Genre humain. Et

puis-

puissent enfin les Vainqueurs d'Oran y faire reporter ces fameuses * Cloches qui en furent enlevées lors de la derniere invasion, et menées, pour ainsi dire, Captives à Alger.

Cependant vous ne sçauriez croire, Monsieur, combien tout le Monde chrétien à été sensible à l'heureux succès des Armes du Roi d'Espagne, à commencer par la capitale. Le Cardinal Bentivoglio, Ministre de cette Couronne à Rome, reçût l'heureuse nouvelle le 21. Juillet, sans parler des dépêches du Nonce d'Espagne, qu'un autre Courrier apporta le même jour. Le Pape reçût cette nouvelle avec un excès de joye. S. S. en donna sur le champ des marques publiques. Après avoir fait l'éloge de la pieté et du zele de S. M. C. elle assûra le Cardinal B. qu'elle feroit tout ce qui seroit en son pouvoir pour seconder ses grands et ses pieux desseins. Le Pape résolut en même-tems d'envoyer au Roi d'Espagne un Bref de félicitation, d'exhortation, &c. Le Cardinal Alberoni partit quelques jours après pour Florence pour complimenter l'Infant Don Carlos sur cet évenement.

Ce Prince qui avoit reçu la même nouvelle le 20. se rendit d'abord à l'Eglise de l'*Annonciade*, où il fit chanter le *Te Deum*, en actions de graces. Le Grand Duc le fit chanter dans l'Eglise Métropolitaine de Florence.

* *Ce sont les grandes Cloches que le*[illegible] *Ximenés fit fondre pour la principale Eglise d'Oran, qu'il nomma* Notre-Dame de la Victoire. *Les Maures les enleverent en l'année* 1708. *les porterent à Alger, et affecterent de les placer à une des Portes de la Ville, où on les voit encore comme une espece de triomphe sur les Chrétiens.*

Je reviens à Rome, pour ajoûter que le Pape fit part au Sacré Collége de la prise d'Oran, &c. dans un Consistoire particulier, tenu le 11 Aoust; et le 13, on commença par ordre de S. S. les réjoüissances publiques. On sonna toutes les Cloches de la Ville, on tira le Canon du Château S. Ange, et le soir il y eut des Feux et des Illuminations par toute la Ville. Le 15. Fête de l'Assomption, le Pape se rendit, en grand Cortege, à l'Eglise de Sainte Marie Majeure, où S. S. tint Chapelle Pontificale, à laquelle le Sacré Collége assista. La Messe y fut célebrée par le Cardinal de la Mirandole, Archiprêtre de cette Eglise; et après la Messe on chanta le *Te Deum* à plusieurs Chœurs de Musique. Il y eut un grand concours de personnes de distinction, et une affluance extraordinaire de Peuple. Le Château S. Ange fit plusieurs décharges de toute son Artillerie.

Le Cardinal Bentivoglio avoit déja fait chanter le *Te Deum* solemnellement dans l'Eglise Nationnale des Espagnols; le 25 Juillet, jour de St Jacques, auquel le Cardinal Belluga, Protecteur des Affaires d'Espagne, celebra, avec beaucoup de pompe, la Fête de cet Apôtre, Patron des Espagnes.

Je m'attens bien d'apprendre dans peu de jours que de pareilles actions de graces ont été renduës dans Oran même, et que l'exercice de la vraie Religion s'y fait actuellement dans les mêmes Temples dont le Mahométisme s'étoit emparé; que les Livres d'Eglise y sont à la place de l'Alcoran et de *la à Sunnah*, et que la Foy pourroit

a *C'est ainsi que les Mahométans appellent le Recueil des Faits et Dits de Mahomet, conservez par tradition, &c. C'est comme la* Misnah *des Hebreux; la seconde Loy, la Loy Orale, &c.*

enfin

enfin penetrer delà dans le reste de cette Partie de l'Affrique, où elle a été autrefois si florissante.

Vous me demanderez peut-être, Monsieur, si on n'a point rapporté parmi les dépoüilles des deux Places conquises, quelques Manuscrits de Littérature Arabe? Cela se pourroit fort bien; les Sciences n'ont pas moins fleuri sous les Califes d'Affrique que sous ceux de l'Asie, et particulierement dans les Païs circonvoisins d'Oran, sur tout après l'expulsion des Arabes de toute l'Espagne; expulsion qui contribua beaucoup à faire de cette Ville, l'une des plus grandes, des plus celebres et des plus riches Villes du Mahométisme, où se retirerent les Personnages les plus considérables en tout genre.

Les Historiens Espagnols m'apprennent que lorsque le Cardinal Ximenés fit son entrée solemnelle dans Alcala, après la Conquête d'Oran; la seconde chose qui parut dans son triomphe, après plusieurs Chameaux, conduits par des Esclaves, chargez de Pieces d'or et d'Argent destinées pour le Roy, ce fut une quantité de Livres Arabes d'Histoire, de Médecine, d'Astrologie, &c. qui furent placez dans la Bibliotheque du Cardinal, lequel les laissa depuis à la Bibliotheque de l'Université d'Alcala, qu'il avoit fondée, où on les voit encore aujourd'hui.

Ximenés n'a pas sans doute tout enlevé, et dans l'espace d'environ 25 années qu'a duré la derniere invasion, il peut être entré dans Oran d'autres Manuscrits Arabes, curieux et utiles; le Païs des environs et sur tout la Ville de Trémésen, qui a fondé celle d'Oran, ne doivent pas en être dépourvûs. Je connois deux Autheurs de réputation, originaires de cette même Ville, dont

les Ouvrages sont fort estimez par les Bibliographes Orientaux. Le premier est Assifeddin, Soliman Ben-Ali, surnommé Telmessani ou de Tremesen, Autheur d'un *Scharh*, ou Commentaire sur le Poëme du celebre Ebn * Faredh, intitulé, *Taiiah*. Ce Commentateur est mort l'an 690. de l'Hégire 1291. de J. C. L'autre Ecrivain Arabe est Schamseddin, Mohammed Ben Amed, Ebn Al Merousi, Marzouk, aussi surnommé Talmessani, ou de Trémésen. Il est Autheur d'un Livre, intitulé : *Aschraf Al Thoraf l'Almalek Al Aschraf.* C'est un Recueil de Bons Mots et de Contes agréables, dédié à *Malek Al Aschraf*, Roy d'Egypte, avec un *Traité de l'Egypte, dans lequel l'Autheur prétend prouver que* c'est le meilleur Païs de toute la Terre habitable. Il mourut l'an 781. de l'Hégire ou l'an 1379. de notre époque. Mais laissons à l'illustre Gouverneur d'Oran le soin de recueillir tout ce qui peut être resté de bon dans le Païs, en fait d'Erudition Arabe. Il est plus en état que personne de le faire, avec un juste discernement, et d'en enrichir un jour la République des Lettres.

Vous me paroissez touché du mérite d'André Doria, le Liberateur d'Oran, et content de la Médaille de ce grand Homme, dont je vous ai

* Scharfeddin Omar Ebn Faredh, *originaire de Hamah, en Syrie, né au Caire l'an 577. de l'Hegire, ou 1181. de J. C. fut l'un des plus Illustres Poëtes Arabes. Le Recueil de ses Poësies, sous le nom de* Divan, *est tres-estimé, et a eu plusieurs Commentateurs. Il composa* le Taiiah, *en faveur des Sofis, espece de Religieux Musulmans*, qui donnent dans la Mysticité, &c. *Les Poësies de cet Autheur sont dans la Bibliotheque du Roy.*

entre

entretenu dans ma derniere Lettre. Je puis bien avoir fait quelque omission sur ce sujet ; car, je vous avouë, Monsieur, que ce n'est qu'en finissant cette Lettre, que j'étois pressé de faire partir, que j'ai sçu que Doria avoit eû un Historien, et que cet Historien est le fameux Jesuite Sigonius, dont les Ouvrages, en grand nombre, sont en réputation et ne se trouvent pas tous ensemble bien aisément. J'ai cependant eû le plaisir de lire depuis dans cet Autheur la Vie a d'André Doria, et d'avoir trouvé en lui un garant des principales choses que je vous ai écrites sur ce sujet.

Il en faut seulement excepter l'article de la Statuë, érigée par la République de Génes, en l'honneur de Doria. Elle est de Marbre blanc, selon mes Mémoires, et suivant le rapport de ceux qui l'ont vûë placée dans le Vestibule du Palais où s'assemble le Sénat, et élevée sur un Pié-d'Estal, sur lequel est l'Inscription que j'ai rapportée.

A prendre littéralement le Narré de Sigonius, qui rapporte tout du long le Decret du Sénat, la Statuë seroit de Bronze, et placée dans la grande Sale de ce Palais. Mais cela me paroît aisé à concilier. Dans ce Decret, datté du mois d'Octobre 1578. le Sénat, après avoir fait un Eloge magnifique de Doria, qui avoit, dit-il, rendu la liberté à sa Patrie, &c. s'exprime ainsi, au su-

a *Cette Vie se trouve dans un des Volumes des Oeuvres de Sigonius, intitulé* : Caroli Sigonii, Historia de Rebus Bononiensibus, Libri VIII. Ejusdem de vita ANDREÆ DORIÆ, Libri duo. quibus accesserunt, &c. 1. *vol. Fol. Francofurti*, 1604.

jet

jet de la Statuë : *Decrevit ut Andreas Doria Ænea Statua in magna Pratorii Aula, quoad fieri possit, ornatissima, cum ipsius nominis Inscriptione ponatur*. Il est sans doute arrivé que dans l'exécution de ce Décret, le Sénat, toujours le Maître de ses Décisions, ait, par des raisons qui nous sont inconnuës, trouvé à propos de changer la matiere et la situation de ce Monument, qui en effet se trouve plus exposé à la vénération publique à l'entrée du Palais, qu'il ne le seroit dans l'intérieur de ce Bâtiment. L'intention du Sénat est toujours remplie, et l'Historien qui a écrit, et qui est mort avant l'exécution, n'a point de tort.

Je n'ai pû trouver, au reste, dans cet Historien, ni dans aucun autre Ecrivain le nom et la famille de l'Epouse d'André Doria, dont le même Historien éleve si fort le rare génie et le mérite superieur, dont il fait, en un mot, une Héroïne, à laquelle l'Empereur Charles V. voulut rendre visite en passant par Génes, et qui donna à ce Prince des Conseils admirables, &c Je ne comprens pas trop cette omission de la part de Sigonius, d'ailleurs si exacts qu'en nommant la Mere de Doria, il nous fait entendre qu'elle étoit de la même Maison que son Epoux.

J'ai aussi appris de cet Autheur que la Principauté de Melphe, donnée par Charles V. à Doria, et généreusement refusée d'abord, est située dans le Royaume de Naples, relevant de cette Couronne. Elle y avoit été réünie par la défection, ou la félonie de Jean Carracioli, Prince de Melphe.

Vous avez vû, Monsieur, dans ma derniere Lettre, que le fameux Pyrate Dragut, pris par les Galeres de Doria, fut amené à Génes, chargé

gé de chaînes, &c. Sigonius décrit élégamment l'humanité et la générosité exercée par A. Doria envers ce Captif, que je crois plus que jamais, après cette lecture, être representé sur le Revers de notre Médaille, et non pas Barbarousse, comme je l'avois d'abord pensé. Ce Captif, dis je, homme féroce et barbare, s'il en fut jamais, est bien connu sur ce pied-là par Doria: *Norat enim feros illius mores, et immanem naturam*, dit notre Historien. Je crois que vous le reconnoîtrez à ces traits sur la Médaille même, tant l'habileté du Graveur a été grande à exprimer tout cela, par son Burin.

Rien, au reste, n'est plus pathétique et plus moral que le Discours de Doria fait à Dragut en le mettant en liberté. Il mérite d'être lû dans cet Autheur: Morale et Eloquence perduës! les monstres ne s'apprivoisent presque jamais. Vous sçavez de quelle ingratitude Dragut paya dans la suite son Libérateur, qui pensa être la Dupe d'une générosité sans exemple.

J'apprens encore dans le même Livre, que les Génois avoient fait Doria leur Généralissime de Terre et de Mer. C'est la matiere du 38e Chap. du onziéme Livre, intitulé: *De Maritimo ac Terrestri Imperio ei à Genuensib. delato.*

Je trouve enfin une circonstance singuliere dans le 43e et dernier Chapitre, qui donne une grande idée de l'attachement et de la reconnoissance de ce General, pour l'Empereur Charles V. en ordonnant par l'Acte solemnel de ses dernieres volontez, qu'on mit avec lui dans son Tombeau Les Lettres de ce Prince par lesquelles il l'avoit créé Chevalier de la Toison d'or.

Une autre circonstance non moins singuliere, que j'ai tirée d'un Mémoire particulier, venu depuis

puis peu de Génes, c'est qu'André Doria, né pour ainsi dire, pour les Armes et pour les Exploits Guerriers, ne porta jamais d'Epée ni de Poignard; il disoit sur cela que toute sa force étoit dans sa tête et dans l'amour de ses Concitoyens. Ne vous semble-t-il pas, Monsieur, être transporté dans les meilleurs temps de la Republique Romaine, et voir revivre les Fabius, les Lucullus, les Catons, dans ce grand Personnage?

Finissons par un court Eloge, consacré à sa Mémoire, et composé à Génes, en 1586. à l'occasion de la Statuë dont nous avons *déja parlé*, par l'Editeur de Sigonius:

Hic tam fervente Patriæ flagravit amore,
Illius ut chara pro libertate tuenda
Horribiles Regum non formidaverit iras,
Hic quoque cum Patriæ Regno, Sceptroque potiri
Posset et auratâ frontem redimire coronâ,
Contempsit Regni fastus, nomenque Tyranni.
Huic maris Imperium vasti, sævumque tridentem
Neptunus, Pelagique leves concessit habenas:
Quin etiam æratis premerit cum classibus æquor,
Haud Pauci impavidi admirantes pectoris ausa.
Neptunum, aut sacro Neptuni è sanguine cretum?
Mortalesque Deum vultus sumpsisse putarunt.
Hoc certum est, nullas Neptunum amplectier oras,
Quâ non ille simul famâ penetrarit et armis.

Je finirois ici ma Lettre, Monsieur, si par votre Réponse à ma précedente, je n'étois pas obli-

gé de revenir à Oran, pour vous dire en très-peu de mots, qu'après quelques recherches je n'ai rien trouvé qui autorise ce que Davity * en a dit, sçavoir, qu'elle est la Capitale d'un petit Etat nommé le *Marquizat d'Oran, &c.* et qu'à l'égard de Marzalquibir, *dépendant*, dit-il, *de ce Marquisat, cette Ville fut enlevée aux Maures par le Marquis de Comarez en* 1505. Ce dernier fait me paroît contredit par les meilleurs Historiens, qui s'accordent tous à mettre la premiere conquête de Marzalquibir par les Espagnols en 1508. ce fut comme le prélude de celle d'Oran, qui ne fut réduit que l'année d'après. Don Fernand de Cordoue commandoit l'Armée qui prit Marzalquibir, et non pas le Marquis de Comarez.

Dans mes Recherches j'ai trouvé quelquefois cette expression dans certains Auteurs *le Royaume d'Oran*, cela n'est peut-être pas exact, mais il sert à prouver que cette Ville, Colonie, comme je l'ai dit ailleurs, de celle de Tremesen et dans l'entiere dépendance des Rois de Tremesen, devenuë extrêmement puissante par le commerce et par la navigation, avoit secoüé le joug de ses prémiers Maîtres pour se faire Capitale d'un Etat particulier, qui obéïssoit apparemment à quelque Chef qui prit le nom de Roy, Etat qui devint ensuite presque Républiquain et qui étoit tel lorsque les Espagnols conquirent Oran et ses dépendances.

A l'égard de la puissance de cette Ville lors de a Conquête, l'Historien du Ministere du Cardinal Ximenés, dit *que les Maures chassez d'Espagne qui s'y étoient retirez, l'avoient tellement peu-*

* *Description generale de l'Affrique. Edition de Recolles, T. VI, in fol. Paris* 1660.

plée

plée et enrichie, qu'elle pouvoit mettre sur pied des Armées assez considerables. On peut juger, ajoûte-t'il, *de la grandeur et des richesses d'Oran par son commerce, et de son commerce par le nombre de 1500. Boutiques * qui y étoient lorsque Ximenés la prit. Le butin, sans y comprendre ce qui fut détourné, fut estimé 500. mille écus d'or; toute l'Armée s'enrichit à cette prise, et il y eut tel particulier qui en rapporta jusqu'à dix mille ducats. Les richesses d'Oran n'étoient pas ce qui contribuoit le plus à sa réputation; sa grandeur, le nombre de ses habitans, sa situation, son Port, son Arcenal, où l'on trouva plus de 60 Pieces de gros Canons, sans compter les moindres, et un nombre infini de toutes sortes d'armes, la faisoient passer pour la plus importante Ville de toute l'Afrique.*

Il est vrai qu'il y a eu du changement dans la fortune de cette Ville; mais sa situation maritime, et ses autres avantages naturels étant toûjours les mêmes, c'est un coup important pour l'Espagne d'en avoir fait la conquête, contre la pensée de certaines gens mal instruits et peu éclairez, qui font des raisonnemens contraires et qui comptent pour peu de chose la prise de ces deux Places. La seule prise du Port de Marzalquibir met toute la Côte d'Espagne même en sureté, et ouvre une entrée à la conquête de l'Affrique. C'est ainsi que s'est exprimé sur ce sujet un Historien * Espagnol des plus sensez.

Qu'il me soit permis, Monsieur, en finissant

* *Jerôme Julien, Historien, qui étoit à la conquête d'Oran, dit les avoir comptées, par le nom de Boutiques il faut entendre des Magazins remplis de Marchandises, &c.*

* *Alvar-Gomez de Castro de reb. gestis Ximen.*

d'observer

d'observer ici une méprise de M. d'Herbelot dans sa Bibliotheque Orientale au sujet de notre Marzalquibir, page 558, que l'Auteur confond avec le Port et la Ville de Velez, autrement *le Peñon de Velez*, situez sur la même Côte de Barbarie; mais c'est si peu la même chose, que selon les meilleurs Géographes et selon la nouvelle Carte de la Mer Méditerranée, il y a de Marzalquibir à Velez, situé près le Détroit, plus de deux cens cinquante milles, ou environ soixante et dix lieuës Françoises. M. d'Herbelot ajoûte que Garcia de Tolede, Capitaine Espagnol, prit Velez en 1564. ce qui ne s'accorde pas avec l'Histoire de la conquête d'Oran par Ximenés; l'Auteur * Espagnol qui l'a écrite, marque expressément que peu de temps avant la prise d'Oran, le même Pierre de Navarre, dont il est tant parlé dans cette Histoire, avoit réduit cette Ville de Velez sous l'obéïssance du Roy d'Espagne. Ce General après le départ de Ximenés fit encore d'autres conquêtes; il prit Bugie, Capitale du Royaume de ce nom, puis Tripoly, &c. et se rendit la terreur de toute l'Affrique. Enfin Alger se rendit tributaire de la Couronne d'Espagne.

Je souhaite aux Armes de S. M. C. de pareils succès et de plus considerables pour le bien de la Chrétienté, pour la gloire de ce grand Prince et pour celle de la Religion. Je m'engage en même temps de vous instruire avec la même exactitude de la suite des Evenemens. Je suis, Monsieur, &c.

A Paris, le 26. Septembre 1732.

* *Pierre Quintanilla Mendoza, Religieux Minime.*

A Mlle MALCRAIS DE LA VIGNE du Croisy.

DOcte Malcrais, dont les gentils Ecrits,
Dans le Mercure obtiennent toûjours place,
Lorsque je lis vos Vers remplis de grace,
Certain soupçon se forme en mes esprits.
Je vous le dis, quand devrois vous déplaire,
Vous n'êtes femme en aucune façon,
Si fin génie et sçavoir si profond,
Dans votre Sexe est extraordinaire,
Ainsi je vois, confirmant mon soupçon;
Que Malcrais n'est qu'un Estre imaginaire.

V. D. G.

De Marseille le 3. Septembre 1732.

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Provence au mois de Juillet dernier, au sujet d'une quantité d'ancienne Monnoye trouvée à Marseille.

LE 16. du mois passé des Massons travaillant à faire creuser une Cave dans une Maison nouvellement alignée et qu'on

qu'on rebâtit à Marseille dans la ruë de Rome près de la Fontaine Longue, trouverent un vase de terre fait en forme de bouteille à l'Angloise, et l'ayant cassé, il en sortit de l'eau avec une quantité de petite Monnoye d'argent, toute de la même qualité en grandeur, qui est à peu près comme celle de nos Liards. Sept Ouvriers se partagerent entre eux ces Especes. Le sieur Fortoul Bourgeois et Proprietaire de la Maison, en fut averti et prétendit se les faire restituer; le Receveur du Domaine agit aussi de son côté et établit des Gardes sur les Lieux, mais ces Travailleurs, à ce qu'on assure, en avoient déja vendu à des Changeurs pour quatre ou 500. livres, et ce qui étoit encore entre les mains de quelques-uns fût déposé à la Police, le tout ensemble pouvant valoir environ mille livres. On a depuis continué à creuser au même endroit, où l'on prétend que les Templiers avoient eu une Maison, ce qui d'abord avoit fait présumer quelque trésor enfoüi, &c. mais on n'a plus rien trouvé.

J'ai trouvé le moyen d'avoir de la Monnoye, quelques-unes de ces Pieces. On y voit d'un côté la tête d'un Comte de Provence et pour Legende Comes Provincie, et de l'autre Massil

Ci-

CIVITAS. en caracteres du temps, c'est-à-dire fort gothiques. M. de Ruffy le Pere a fait graver une pareille Monnoye dans le x. Liv. de son Histoire de Marseille, page 444. publiée en 1642. ce que son fils a obmis dans la seconde Edition. Cette Monnoye s'appelloit dans les Titres *Solidi minuti Massilienses*, et vulgairement *Menus Marseillois*. Elle pesé suivant l'essai que j'en ai fait faire à la Monnoye sur une Piece des plus entieres, un denier douze grains, et est au titre de onze deniers de fin.

Comme le nom du Comte de Provence n'y est pas exprimé, on ne peut pas sçavoir précisément à quel Prince on doit la rapporter. Elle peut être de Charles d'Anjou, frere de S. Louis, avant qu'il fut Roy de Sicile; mais aussi elle pourroit bien être de quelqu'un des *Berengers*, ce qui me paroît assez difficile à déterminer. Il est parlé de cette Monnoye dans les *Chapitres de Paix*, où le fameux Traité fait en 1257. entre Charles d'Anjou et la Ville de Marseille, lorsque cette Ville se donna et se soumit à ce Prince.

Avant que d'avoir reçû la Lettre dont on vient de lire l'Extrait, qui est d'une Personne de consideration et fort intelligente, on nous avoit envoyé de Marseille

5. ou 6. de ces mêmes Pieces ; nous n'aurions pas pû en faire une description plus exacte, ni donner là-dessus des Remarques plus justes. Nous ajoûterons seulement ici que sur le côté de cette Monnoye où se lit *Mastil civitas*, on voit comme le Frontispice d'un Bâtiment avec une Croix au sommet. M. de Ruffy * le fils, veut que ce soit la Ville même, *ayant ses Clochers élevez*, ce qui, en tout cas, est fort grossierement représenté. Nous observerons encore que les cinq Pieces qui nous ont été envoyées sont de differens coins, et ont été frappées sous differens Princes. Deux même de ces Têtes ont une Coëffure et un air de femme, ce qui peut donner lieu à des conjectures et à des recherches curieuses, matiere que nous laissons volontiers à éclaircir à Mrs de la nouvelle Académie de Marseille, qui ont formé le dessein d'en écrire l'Histoire. L'Article des Monnoyes frappées dans cette Ville, et de son autorité, par un droit anciennement acquis et exercé pendant plusieurs siecles, ne sera pas le moins important, et il mérite d'autant plus d'attention que ce sujet paroît confusément traité par les

* *Hist. de Marseille, Liv. XIII. pag. 324. seconde Edition 1696.*

Ecrivains

Ecrivains qui ont précedé nos Académiciens.

MADRIGAL.

De Mlle de Malcrais de la Vigne, au Poëte des bords de la Marne, Auteur de l'Ode à sa loüange, imprimée dans le Mercure de May 1732.

Berger, dont l'aimable Musette,
Sçut raisonner pour moi sur un si joli ton,
Que l'écho de mon cœur sans cesse le répete ;
De grace, beau Berger, dites-moi votre nom.
Mais non, non, taisez-vous: Sur le riant gazon,
Le hazard se plairoit à nous mener peut-être.
Un cœur n'est pas toûjours son maître ;
Et vous chantez si tendrement,
Vos sons flateurs entrent si doucement,
Non, je ne veux pas vous connoître.

On a dû expliquer les Enigmes et les Logogryphes de Septembre, par la *Satyre*, la *Fiévre*, *Orgueil*, *Chiourme*, *Oraison*.

ENIGME

ENIGME.

JOliette,
Rondelette,
C'est aux champs,
Qu'on me cueille,
Et ma feuille,
Aux Amans,
Sert d'ombrage.
Heureux l'âge,
Où la dent,
Aisément,
De ma loge,
Me déloge;
Quelquefois,
De mon bois,
Retirée,
Et sucrée,
Je parois,
Bien blanchette,
De grisette,
Que j'étois.

J.... de Paris.

LOGOGRYPHE.

SEpt membres arrangez font mon individu,
Dont les quatre premiers, sans les changer de place,

Forment un autre Tout, au Lecteur fort connu
Qui peu propre et grossier, suffisoit pour Horace, 1
Dans les trois quarts du monde on en fait tres grand cas,
Le besoin prétend qu'on en fasse.
Cependant autre part un Roy même s'en passe,
Et l'homme ne le cherche pas
Tant qu'aimant Dieu plus que lui-même,
La sincere innocence eut pour lui des appas.
Si vous doublez le quatriéme
Ajustant l'un des deux aux trois autres restez ;
Des deux parts de mon tout vous verrez la derniere,
Dans les Prez, les Valons, et les lieux écartez,
Sans cesse porter la premiere,
Avant qu'à la Nature humble et simple ouvriere,
L'Art superbe faisant de sçavantes leçons,
L'embellisse et la change en diverses façons,
Pour servir aux Humains en plus d'une maniere.
Mais si les trois derniers sont pris séparément,
Vous trouverez un Element,
Réünissez mon corps, et d'abord dans la guerre,
D'un air fier, et pompeux, vous me verrez marcher,
Et de Mars en couroux, défier le tonnerre.

1 . . . *toga quæ deffendere frigus,*
Quamvis crassa, queat. Sat. III.

Prenez

Prenez-moi, dans un autre sens,
Ma fonction est basse et vile;
Alors je ne deviens utile
Sur tout qu'aux plus petits enfans.

AUTRE LOGOGRYPHE.

Je suis mere de sept enfans,
Qui de moi n'ont point pris naissance;
Et par une autre circonstance,
Nous dattons tous du même-temps.
Le fils d'un Patriarche au début se présente,
Une riviere vient après,
Ma premiere de moins, ainsi que sa suivante;
A l'instant vous reconnoîtrez
Une des Provinces de France,
En cet état, mon second membre à part,
Je plais, ou je déplais sur la simple apparence;
Pris dans un autre sens, je suis pour le Soudart,
Un sujet de travail ainsi que de science,
Voulez-vous autrement m'interpreter encor
A bon droit je suis un trésor;
Le susdit remis en sa place,
Si mon dernier est retranché
Tel humain est bien empêché,
Qui de moi, par force se passe,
Rognez encor, et puis à découvert,

Vous verrez que jamais on ne me prend sans verd.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS, &c.

INSTRUCTIONS CHRE'TIENNES sur les huit Béatitudes, par Demandes et par Réponses, tirées des SS. P P. et en particulier de S. Augustin; avec *des Prieres et Aspirations sur chaque Instruction. A Paris, ruë S. Jacques, chez Witte et Henry, in* 12. avec fig. en Taille-douce.

COUTUMES GENERALES, LOCALES, du Duché de Bourbonnois; avec un Commentaire, dans lequel ces Coûtumes sont expliquées suivant les Observations manuscrites et les sentimens des plus Sçavans Magistrats, et des plus habiles Avocats de la Province qui ont vécu depuis la réduction de ces Coutumes, jusqu'à present, &c. Par *M. Math. Auroux des Pommiers*, Prêtre, Docteur en Théologie, Conseiller-Clerc en la Sénéchaussée de Bourbonnois et Siége de Moulins. *Chez le Breton, fils, Quai des Augustins*, 2. vol. in fol.

VOYAGE

Voyage de Constantinople, pour le Rachapt des Captifs. Par le R.P. *Jehannot*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Ministre et Supérieur de la Maison de Beauvoir-sur-Mer, de l'Ordre de la Sainte Trinité. *Chez de Lormel, ruë du Foin, et René Josse, au coin du Marché-Neuf*, 1732. in 12.

Sermons Choisis, sur les Mysteres, la Vérité de la Religion et sur differens sujets de la Morale Chrétienne. Tom. 12. contenant l'Octave du S. Sacrement et autres Sermons et Discours. 1732. in 12. *Chez Herissant, et Lottin, ruës Neuve Notre Dame et S. Jacques.*

L'Imitation de Jesus-Christ, traduite et revûë par M. du *Fresnoi*, D. de S. sur l'ancien Original François, d'où l'on a tiré un Chapitre qui manque dans les autres Editions. Avec l'Ordinaire de la Sainte Messe; *in* 8°. 1731. *Chez P. Gandoüin, Quai des Augustins.*

Oeuvres de Maître François *Rabelais*, publiées sous le Titre de Faits et Dits du Géant *Gargantua*, et de son fils *Pantagruel*; avec la Pronostication Pantagrueline, l'Epître du Limosin, la Crême Philoso-

losophale, deux Epîtres à deux Vieilles, de mœurs et d'humeurs differentes, et des Remarques Historiques et Critiques de M. le *Duchat*, sur tout l'Ouvrage. Nouvelle Edition, augmentée de quelques Remarques nouvelles. 1732. *in* 8°. 6 vol. *Par la Compagnie des Libraires.*

LETTRES du Cardinal d'*Ossat*, avec des Notes Historiques et Politiques, de M. *Amelot de la Houssaye*. Nouvelle Edition, corrigée sur le Manuscrit original, considérablement augmentée et enrichie de nouvelles Notes de M. Amelot de la Houssaye, qui ne se trouvent point dans la derniere Edition de Paris de 1697. 5 vol. in 12. *Par la Compagnie des Libraires.*

LIVRES nouveaux, d'Impression Etrangere, qui se trouvent chez Briasson, *rue S. Jacques.*

ÆLIANI (CL.) *Varia Historia Gr. et Lat: cum Notis variorum et abr. Gronovii.* 2 vol. 4°. Amst. 1731.

EXCELLENCE de la Religion, par Bernard, avec sa Vie. 2 vol. *in* 12. *Amst.* 1732.

HISTOIRE de l'Eglise et de l'Empire, par le Sueur, continuée par Pictet, 11. vol. 4°. *Amst.* 1729. *et* 1731.

IDE'E



IDÉ'E d'une République heureuse ou l'Utopie, de Thomas Morus, traduite par Gueudeville, *in* 12. avec figures. *Amst.* 1730.

INTRODUCTION à l'Etude des Sciences et des Belles-Lettres, par la Martiniere. 8°. *La Haye* 1731.

LETTRES sur la formation des Sels et des Cristaux, et sur la Generation, et le Méchanisme Organique des Plantes et des Animaux, par Bourguet, *in* 12. avec figures. *Amst.* 1730.

MEMOIRES et Négociations pour servir à l'Histoire du XVIIIe siecle, par M. Lamberty, 10 vol. *in* 4°. avec figures. *A la Haye*, 1727. 1731. *les derniers vol. se vendent séparement.*

MORT des Justes, ou l'Art de bien mourir, par M. de la Placette. 2 vol. *in* 8°. *La Haye.* 1730.

OEUVRES de Clement Marot, avec celles de Jean et de Michel Marot, très-augmentées, avec des Notes, &c. 4 vol. *in* 4°. *La Haye*, 1731. *grand et petit papier.* Les mêmes, *in* 12. *6 vol.*

RECUEIL de Chansons notées, 6 *vol. in* 12. *la Haye*, 1731. On vend séparément le 5 et 6e vol.

THEOLOGIE Physique, ou Démonstration de l'Existence de Dieu par ses créa-

E iiij tures

tures, traduit de l'Anglois de Derham. 2 *vol.* 8°. *fig. Rotterd.* 1731.

TRAITEZ Géographiques, pour l'Intelligence de l'Ecriture Sainte, recueillis de divers Auteurs, par la Martiniere, 2 *vol. in* 12. *la Haye*, 1730.

THUCYDIDIS *Opera omnia, Gr. et Lat. cum Notis variorum et D. Wasse, et variis Dissertationibus*.Fol. cum fig. Amst. 1731.

WOLFII (Christian.) *Elementa Matheseos*, in 4°. fig. *Genevæ.* 1731.

ZODIAQUE de la vie, traduit du Latin de Marcel Pallingene, par M. de la Monnerie, 2 *vol. in* 12. *la Haye*, 1731.

PHILIPPI Cluverii *Introductio ad Geographiam, cum Notis variorum et Editoris*, cum Tabulis et Fig. Æneis. 4. *Amst.* 1731.

L'Editeur de ce Livre est M. de la Martiniere.

JOAN. FOY Vaillant *Seleucidarum Imperium, seu Historia Regum Syriæ.* fig. Hagæ Comitis, 1732. Le sieur Briasson vend aussi les autres Ouvrages de ce celebre Antiquaire.

L'ART d'orner l'Esprit en l'amusant; ou nouveau choix de traits vifs, saillans et legers, soit en Vers, soit en Prose, et de Morceaux d'Histoires singulieres, &c. Par M. *Gayot de Pitaval*, 4. vol. *in* 12. *à Paris, chez Briasson, ruë Saint Jacques*, 1732.

1732. C'est une nouvelle édition à laquelle la 3 et la 4e partie sont ajoutées, et que l'on vend séparément, en faveur de ceux qui ont déja les deux prémieres Parties de la premiere Edition.

SAILLIES d'Esprit ou Choix curieux de Traits utiles et agréables pour la conversation; entrelassez d'Histoires singulieres, d'Anecdotes intéressantes, de Réfléxions Critiques, morales, de Jugemens sur plusieurs Poëtes modernes, et de l'élite de leurs Poësies. Par M. Gayot de Pitaval: *Nouvelle Edition, augmentée, revûë et corrigée*, 4 *vol. in* 12.

La 3 et la 4e Partie sont pareillement ajoutées à cette nouvelle Edition, et on les vend séparement à ceux qui, dans la premiere Edition, ont déja les deux premieres Parties. Il y a une grande variété dans ce double Recueil; on peut y apprendre bien des faits particuliers, propres à amuser agréablement, sans parler de plusieurs morceaux de Poësie, répandus dans chaque volume.

MANDEMENT de M. l'Evêque de Marseille, pour l'Etablissement des Priéres publiques pour la conservation de ses Diocésains, qui vont sur la Mer, et pour la prosperité du commerce de Marseille. *A*

Marseille, de l'Imprimerie de Jean Brebion.

C'est icy un nouveau Monument de la piété de M. l'Evêque de Marseille et de sa charité pastorale pour ses Diocésains, pour ceux en particulier que leur état et leur profession engagent de s'exposer aux périls de la Mer, et qui sont en tres grand nombre dans ce Diocèse : *Le Seigneur*, dit-il avec l'Ecriture, *qui a formé seul la vaste étenduë des Cieux, qui marche sur les Flots de la Mer, qui fait à son gré sortir les Vents du secret de ses Trésors, qui prescrit une Loy aux Pluïes, et qui marque le chemin aux foudres et aux tempêtes*, est le seul qui puisse les préserver et les délivrer des fâcheux et funestes accidents qui peuvent leur arriver dans des Navigations pénibles et toujours dangereuses. Il est le salut de son Peuple ; il écoute les cris que l'on pousse vers lui dans la tribulation et dans le péril ; addressons-nous donc à lui avec la confiance que doivent nous inspirer et sa puissance et sa bonté, &c.

A la fin du Mandement, donné le 15 Aoust 1732. est la Liste des Eglises où tous les jours de l'année on donnera dans quelqu'une d'icelles la Benediction du tres-Saint Sacrement, dans l'Intention du Mandement. Après la Liste, suivent les Prieres qui seront dites pour le même sujet

jet entre lesquelles est le Pseaume 68. en Latin et en François, et en particulier le Pseaume 129. pour le repos des ames de tous ceux qui ont péri sur la Mer.

PRINCIPES GENERAUX et raisonnez de la Grammaire Françoise, avec des observations sur l'Orthographe, les Accens, la Ponctuation et la Prononciation; et un Abregé des Regles de la Versification Françoise; dédiez à Monseigneur le Duc de Chartres. Par M. *Restaut*, nouvelle Edition, corrigée et augmentée. *A Paris chez le Gras*, au Palais; *Lottin*, ruë S. Jacques; *De Saint*, ruë S. Jean de Beauvais; *Chaubert*, Quai des Augustins. 1732. *in* 12. pag. 552. voyez en l'Extrait dans le Journal des Sçavans, d'Octobre, p. 605,

OBSERVATIONS DE MEDECINE PRATIQUE, par *Loüis Jean le Thieullier*, Docteur Regent de la Faculté de Médecine en l'Université, Conseiller du Roy, et son Medecin ordinaire dans le grand Conseil, 1732. *A Paris, chez Charles Osmont, P. Mich. Huart et Jacques Clousier*, ruë S. Jacques, vol. in 12. pag. 395. *L'Ouvrage est en Latin.* Nous renvoïons pour l'idée juste qu'on en peut donner, à l'Extrait qui est dans le Journal des Sçavans, de ce mois, page 596.

LES ENTRETIENS PHYSIQUES d'Ariste et d'Eudoxe, ou Physique nouvelle en Dialogues, qui renferme précisément ce qui s'est découvert de plus curieux et de plus utile dans la nature. Enrichis de beaucoup de Figures. Nouvelle édition, revûë et augmentée d'un volume. Par le P. *Regnault*, de la Compagnie de JESUS. A Paris, *chez Jacq. Clouzier*, ruë S. Jacques, 1732. 4 vol. in 12. premier vol. pag. 385. 2[d] vol. pag. 416. 3[e] vol. pag. 376. 4[e] vol. pag. 421. sans les Tables, qui font ensemble 122 pag. Voyez-en l'Extrait dans le même Journal.

LES BAINS DES TERMOPYLES, à la Princesse de Milet: Par feu M[lle] Scudery. *A Paris, ruë de la Comédie Françoise, chez la veuve Ribou*, 1732. brochure de 73. p.

ANA ou *Bigarures Calotines. Premier Recueil. A Paris, ruë Gisle-Cœur, chez Antoine de Heuqueville, et Quai des Augustins, chez Loüis-Antoine de Heuqueville*; 1732. Brochure in 12. de 73 pag. avec une Préface, dans laquelle l'Auteur dit qu'on trouvera icy quantité d'Anecdotes curieuses et Litteraires, qui n'ont jamais été imprimées, et qui pour la plus grande partie ne sont connuës que d'un très-petit

nombre

nombre de personnes. Je les ai recueillies, dit-il, des conversations des plus beaux esprits, et des plus sçavans hommes de ce temps.

La Voye e'troite, qui conduit à la voie marquée dans les 8 Béatitudes, avec les moïens pour les acquerir, et les Priéres pour les demander à Dieu. Par le R.P. *Barbaza*, Religieux de l'Observance de S. François. *A Lyon, chez Claude Journet.* 1731. *in* 12.

Le Zodiaque de la vie, ou Préceptes pour diriger la conduite et les mœurs des hommes; traduit du Poëme Latin de Marcel Palingene, celebre Poëte de la *Stellada*. Par M. *de la Monnerie*. A la Haye, *chez Jean Swart*, 1731. 2. vol. in 12. de 520. pag. les 2. vol.

Relation Fidelle des troubles arrivez dans l'Empire de Pluton, au sujet *de l'Histoire de Sethos*; en 4 Lettres, écrites des Champs Elisées, à M. l'Abbé * * * * Auteur de cette Histoire. *Amsterdam, chez les Westins*. 1731. *in* 8. *de* 211. pag.

Histoire Naturelle des Oyseaux, &c. en 101 Planches gravées, dessinées

et

et enluminées d'après des Oyseaux vivans. Le nom de chaque Oyseau est marqué en Anglois et en Latin, avec des Remarques et Explications. Par M. *Eléazar Albin*, Auteur de l'Histoire naturelle des Insectes. *A Londres, chez Janys. in* 4.

DISCOURS qui ont été présentez à l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, pour le Prix de l'année 1732. *Brochure in* 12. *de* 63. *pag. A Marseille, chez la veuve Boy.*

Un *Avertissement*, qui est à la tête de ce Recueil, apprend que M. le Maréchal Duc de Villars, Protecteur de l'Académie, vient de fonder sur sa Principauté de Martigues en Provence, le Prix annuel de 300 liv. qu'il a bien voulu lui fournir tous les ans, depuis son Institution, fondation qui assure à la Ville de Marseille, et à toute la Province, l'avantage de récompenser le mérite, et aux Muses une source immortelle d'émulation de gloire et de couronnes.

On apprend aussi dans cette petite Préface que le Prix sera toujours une Médaille d'or de la valeur de 300 liv. mais au lieu que cette Médaille portoit d'un côté les Armes de M. le Maréchal, et sur le Revers, la Devise de l'Académie ; elle portera

tera désormais d'un côté le Buste, et sur le Revers la Devise de M. de Villars. Le jour de l'adjudication du Prix, qui étoit cy-devant fixé au premier Mécredy après *Quasimodo*, le sera à l'avenir pour toujours au 25 Aoust, jour de la Fête de S. Loüis; ce qui ne commencera d'avoir lieu que l'année prochaine 1733. par les raisons énoncées.

Le Prix sera adjugé à une Piéce de Poësie de 100 Vers au plus, et de 80 au moins, qui sera une Ode, ou un Poëme à rimes Plattes, dont le sujet sera; l'*Utilité des Prix Académiques*, à l'occasion de la fondation de celui de l'Academie des Belles Lettres de Marseille, par M. le Maréchal de Villars, son Protecteur.

On addressera jusqu'au premier jour de May inclusivement, les Ouvrages destinez au concours, à M. Chalamont de la Visclede, Secretaire perpétuel de l'Académie, ruë de l'Evêché, en affranchissant les Paquets. Les Auteurs ne mettront point leurs noms, mais une Sentence de l'Ecriture, des Peres, ou des Auteurs profanes, &c.

L'Auteur qui aura remporté le Prix, viendra le recevoir dans la Salle de l'Académie, le jour de la Séance publique, s'il est à Marseille, sinon il envetra à une per-

personne domiciliée, le Récepissé de M. le Secretaire, à qui les Auteurs auront eu soin de donner leurs addresses, et moïennant le Récepissé on delivrera le Prix à cette personne.

Les Discours imprimez dans cette Brochure, sont au nombre de quatre, et roulent sur ces paroles de Seneque : *Neminem adversa Fortuna comminuit nisi quem secunda decepit.* L'adversité n'abat que ceux que la prosperité avoit aveuglés. Le premier qui se presente est celui qui, au jugement de l'Académie, a remporté le prix. Il est du *R. P. Raynaud*, de l'Oratoire. Nous n'entrerons là-dessus dans aucun détail, pour ne point exceder nos bornes ordinaires. Nous ne dirons rien par la même raison d'une Lettre anonyme, dattée d'Aix, le 3 Juillet 1732. imprimée à Marseille sans nom d'Imprimeur, et sans aucune marque d'authorisation, intitulée : *Réflexions critiques sur le Discours qui a remporté le Prix de l'Académie des Belles-Lettres de Marseille, en l'année 1731. addressées à M. de* *** brochure in 12. de 42 pag.



EXTRAIT d'une Lettre écrite de Constantinople par le R. P. Romain de Paris, Capucin, Conseiller des Missions de Grece, et Préfet du College des Enfans de Langues, sur diverses Traductions.

NOus avons vû ici, Monsieur, avec plaisir et reconnoissance l'anonce faite dans l'un des Mercures de l'année 1731. de la Traduction Françoise de deux Ouvrages Orientaux; fruits de l'application des jeunes gens de notre Nation, qui étudient les Langues dans le College dont nous avons la direction. Depuis ce tems-là, la même Jeunesse a donné plusieurs autres Traductions d'Ouvrages estimez; lesquelles ont été envoyées en France à Monseigneur le Comte de Maurepas, et dont nous vous prions de vouloir bien publier la liste ci-jointe. Il est bon que le Public n'ignore pas ce que nous faisons dans ce pays éloigné sous la puissante protection du Roi, et pour le bien du service de S. M. l'institution de ce College n'ayant point d'autre but que celui-là.

J'ai envoyé en même-tems que ces Traductions tous les Mémoires que j'ai crû nécessaires pour l'éclaircissement du Project de mon Dictionnaire en sept Langues,

gues, dont M. l'Ambassadeur a bien voulu depuis proposer l'impression. Si ce Projet réussit, comme je commence de l'esperer, son éxécution procurera un grand avantage à tous ceux qui s'appliquent à l'étude des Langues Orientales. L'Allemagne a la gloire d'en avoir donné un qui commence par le Turc, mais on a toujours souhaité depuis qu'on en produisit un autre qui commençât par le François. Celui que j'ai anoncé et dont vous avez publié l'essai dans votre Journal, imprimé dans la nouvelle Imprimerie de cette Ville, aura tous les avantages qu'on peut souhaiter, et sera utile à notre Nation et à la Litterature en général.

TRADUCTIONS faites dans le College des Enfans, ou Jeunes de Langues de France, par les soins et sous la direction du R. P. Romain de Paris, jusqu'au mois de Décembre 1731.

LE *Pendattar*, ou Instructions et Conseils à un Prince pour se bien gouverner dans l'administration de ses Etats, avec des Remarques et des Notes curieuses pour une plus facile intelligence de cette Traduction, faite par le sieur Sielve,

ve, à présent Interprete du Roi à Alep.

Instruction d'un Pere à ses enfans, traduite par le sieur de Latine, Interprete au Caire.

Histoire du dernier Siége de Vienne, par Kara Mustafa, Gr. Vizir, traduit par le même.

Avanture extraordinaire, arrivée à Scutary, à un certain Yaya Tchèleby, Corroyeur de Constantinople, traduite par le sieur Legrand.

Histoire du Siége de Canize en Hongrie, par les Allemands, traduite par le sieur de Fiennes, Pensionnaire au College des Jeunes de Langues, et fils de M. de Fiennes, Interprete du Roi à la Cour.

Histoire d'Achraseb, Roi de Scythie, traduite par M. Imbault.

Conte Turc, intitulé *Temim Davi*, traduit par le sieur Galland.

Conquêtes des Turcs dans la Mer blanche, depuis l'établissement de leur Monarchie jusqu'à Khaireddin Pacha, ou Barberousse, Ouvrage traduit par le sieur Roques.

Histoire extraordinaire de Selim de Vasite, Ville de Chaldée, traduite par le sieur Berault.

Histoire des dernieres Révolutions de Perse, imprimées en Turc à Constantino-
ple,

ple, traduite par le sieur Choquet.

Tous ces Ouvrages sont écrits en Langue Turque, et les Traducteurs sont actuellement, ou ont été du College des Enfans François, ou Jeunes de Langues, établi à Constantinople aux dépens et sous la protection du Roi.

L'occasion et la confirmité du sujet nous engageroient de dire ici quelque chose de la *Grammaire Turque*, &c. imprimée à Constantinople, vol. *in-4*. 1730. de 194. pages, dont nous avons reçû presqu'en même-tems un Exemplaire; si Mrs les Auteurs du Journal des Sçavans n'avoient déja rendu de cet Ouvrage un compte très éxact dans le mois de Mai dernier, l'article est curieux, et mérite d'être lû. Nous nous contenterons de nommer l'Auteur principal de cette Grammaire; sçavoir, le R. P. Olderman, Jésuite Allemand, lequel a eu pour Adjoint Ibrahim Effendi, Hongrois, Directeur de la nouvelle Imprimerie. Nous nous sommes apperçûs dans la sixiéme partie de cette Grammaire, contenant un Recüeil des Noms et des Verbes, &c. de la sterilité de la Langue Turque, et des emprunts qu'elle a faits dans les Langues des Peuples voisins; mais cette sterilité a quelquefois donné lieu à des expressions heu-

heureuses, et qui supposent, contre la croyance ordinaire, que les Turcs n'ignorent pas l'Histoire fabuleuse des Grecs et des Romains : faute, par exemple, de terme pour exprimer le *Laurier*, ils l'appellent *Daphné Aghadgi*, &c.

On trouve chez *Gabriel Martin*, Libraire, rue S. Jacques, un Livre qui a pour titre : *Le Triomphe de la Pauvreté et des Humiliations, ou la Vie de Madlle de Bellere du Tronchay, appellée Sœur Louise de la Misericorde*, 1732. *in*-12.

On trouve aussi chez *Chaubert*, Quai des Augustins, quelques Exemplaires d'une nouveauté qui paroît en brochure, sous le titre de *Journées Calotines*, en deux Dialogues, &c. Cet Ouvrage qui nous paroît ingénieux, et d'un caractere fort singulier, sera sans doute bien reçû du Public, nous en parlerons plus au long.

Quand nous avons parlé ci-devant du mérite et des Ouvrages devenus rares de *Sigonius*, Auteur de la Vie d'André Doria,&c. nous ignorions qu'on en prépare actuellement une belle Edition en Italie. Nous venons de l'apprendre par un *Prospectus* Latin, qui nous a été envoyé de la part du sçavant M Argelati, de Boulogne, Chef de l'Illustre Societé Palatine de Milan, et qui a tant de part au fameux Recüeil des Ecrivains de l'Histoire d'Italie, &c. C'est M. Argelati qui a entrepris cette nouvelle Edition de Sigonius. Son *Prospectus* est si curieux, si interessant, si instructif, que nous ne manquerons pas d'en parler au long dans notre prochain Journal, ce qu'il nous est impos-

impossible de faire dès-à-présent. Nous nous contentons de donner aux Sçavans cette agréable nouvelle, et d'avertir le Public que le premier volume de cette Edition se trouve, tant en grand qu'en petit papier, chez le sieur Debure, Libraire, Quai des Augustins, à l'Image S. Germain, lequel délivrera des Billets de Souscription, signez de M. Argelati, à ceux qui voudront souscrire pour les volumes suivans.

On apprend de Seville, que le 4 du mois dernier, quatre Académiciens de l'Académie Royale Espagnole, eurent audience du Roi, de la Reine, et des Princes et Princesses de la Famille Royale, ausquels ils présenterent, au nom de cette Compagnie, le troisiéme Tome du Dictionnaire de la Langue Castillanne, qui a été achevé d'imprimer depuis peu. Don Jean Curiel, Auditeur de cette Académie, porta la parole, et fit un Discours très-éloquent.

On mande de Cobourg, dans le Cercle de Franconie, qu'on y avoit apperçû au commencement du mois passé un Phénomene du côté du Nord, qui ressembloit à la Fusée Parabolique d'une Bombe, au bout de laquelle paroissoit un Globle embrasé, qui dura près de six minutes en l'air, et qui disparut ensuite insensiblement. Le même Phénomene a été vû à Bamberg, mais figuré diféremment.

Nous avons une nouvelle Estampe à annoncer, véritablement digne de la curiosité des plus grands Connoisseurs. Elle est excellemment gravée par C. N. *Cochin*, d'après un petit Tableau de chevalet en hauteur, de M. le *Moine*, représen-

sentant *Jacob arrivant en Mésopotamie, appercevant Rachel, et se faisant connoître à elle.* Ce Tableau est dans le Cabinet de la Comtesse de Verruë. Le sieur Cochin, chez qui se vend cette Estampe, *ruë S. Jacques, à S. Prosper*, n'avoit pas encore gravé de si grandes Figures; il ne connoissoit pas tout son talent. Il a sçû allier dans cet Ouvrage tout ce que son Burin a de tendre et de pittoresque, avec l'harmonie enchanteresse, la suavité, les graces naïves et touchantes du Pinceau de M. le Moine. Cette Estampe est dédiée au Cardinal de Polignac, aussi illustre par les lumieres de l'esprit, l'amour et la connoissance des beaux Arts, que par la grande naissance et les éminentes Dignitez.

Voici une autre Estampe en hauteur et moins grande, qu'on peut comparer à celle qu'on vient d'annoncer, quoique dans un genre très-différent, et c'est en faire un fort grand éloge. Nous croyons que les Auteurs de ces deux excellens morceaux ne se plaindront pas du parallele, et que le Public confirmera notre suffrage.

Cette nouvelle Estampe du sieur Lepicié, d'après un Tableau estimé de M. Charles Coypel, est le pendant de celle que nous avons annoncée dans le Mercure de Juillet, p. 1609. dont le Sujet est *l'Amour de Village*, ou *l'Amour Naïf.* Celle-ci porte pour titre, *l'Amour de Villé*, ou *l'Amour Coquet.* On lit ces Vers au bas.

Loin de l'innocence des Bois,
Pour le fidele Amour il n'est point de retraite;
A la Ville on suit d'autres loix;

Et

Et c'est un jeu pour la Coquette,
De tromper deux cœurs à la-fois.

Ce Sujet est traité d'une maniere élégante et fine, avec des expressions justes et délicates; une très-belle personne, galamment ajustée, reçoit la déclaration et les sermens de son Amant, dans le moment qu'elle glisse adroitement un Poulet à un petit More, qui le reçoit de même, et fait connoître par un souris malin, la legereté du cœur de sa Maîtresse. *Le sieur Lepicié demeure ruë S. Louis, au coin de l'Abrevoir du Quai des Orfévres, chez M. Marlié.*

Le 27. *Septembre, le sieur* Charles Léopold de Grevembroëck, fut reçû à l'Académie Royale de Peinture et Sculpture, présenté par M. Caze, ancien Professeur à l'Assemblée où tous les Professeurs se trouverent. M. de Boullongne, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Secretaire du Roi, son premier Peintre, Directeur et Récteur de l'Académie, lui donna des marques de sa bonté et de sa politesse ordinaire, et toute l'Académie fut si contente des Ouvrages du sieur de Grevembroëck, que pour lui en donner des marques, il fut dans la même Assemblée agréé et reçû; et les deux Tableaux de Marine qu'il présenta à l'Académie furent acceptez; et en même-tems, par considération particuliere, il fut dispensé des droits que l'on a coûtume de payer en pareille occasion.

Le sieur de Grevembroëch est originaire d'Hollande, de la Maison de Grevembroëck, et né à Milan. Après avoir voyagé par toute l'Italie, où il a appris la Peinture, il est venu à Paris, sur la haute réputation de notre Académie, pour tâ-

cher de s'y faire recevoir. Les Projets de cet habile Etranger ont été suivis d'un plein succès. Les lumieres et la politesse de l'Académie ont parfaitement répondu à ses souhaits.

PROGRAMME de l'Académie Royale des Belles-Lettres, Sciences et Arts de Bordeaux.

L'Académie ayant été obligée de réserver un des deux Prix de cette année, elle en propose encore deux aux Sçavans de l'Europe, qui seront distribués le 25 d'Août 1733. Elle destine un de ces Prix à celui qui expliquera avec le plus de probabilité le Systême de *la Circulation de la Séve dans les Plantes, ou qui établira le mieux l'opinion contraire.* L'autre est destiné à celui qui donnera l'explication la plus probable de *la Nature de l'Air, et de ses proprietez.* Il sera libre d'envoyer les Dissertations en François ou en Latin. On demande qu'elles soient écrites en caracteres lisibles, elles ne seront reçûës pour le concours que jusqu'au premier Mai prochain inclusivement. Au bas des Dissertations il y aura une Sentence, & l'Auteur mettra dans un billet séparé et cacheté la même Sentence avec son nom et son adresse. Les paquets seront affranchis et adressez à M. *Sarrau*, Secretaire de l'Académie, *ruë de Gourgues*, ou au sieur *Brun*, Imprimeur de l'Académie, *ruë S. Jâmes.* M. l'Abbé de la *Quintine* est l'Auteur de la Dissertation sur le *Magnetisme* des corps qui a remporté un des deux Prix proposez pour l'année 1732.

A Bordeaux, ce 25. Août.

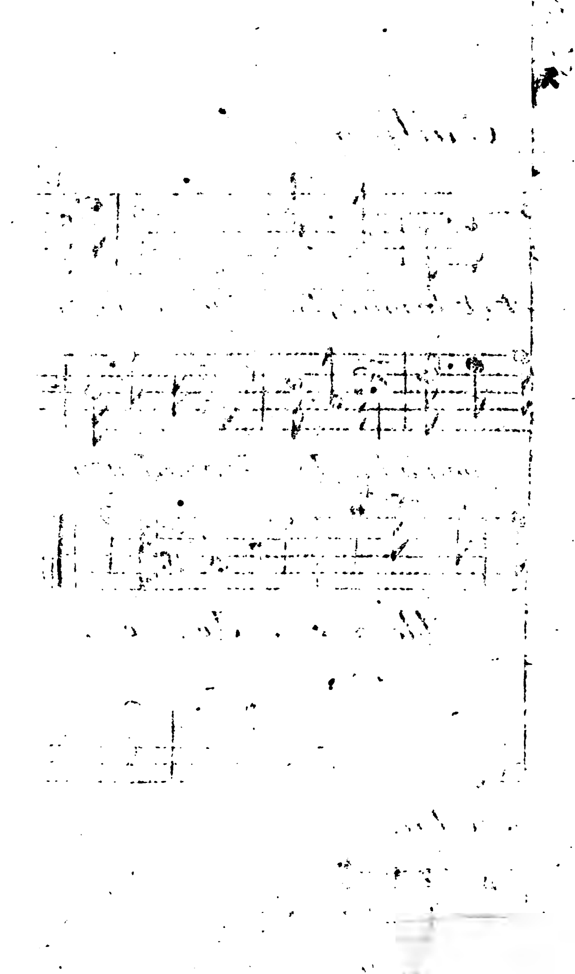
Le sieur Lescure, ci-devant Chirurgien des Gardes du Corps de la Reine d'Espagne, donne avis au Public qu'il continuë à distribuer (avec beaucoup de succès) un Reméde en forme de Sel spécifique, pour la guérison de l'Epilepsie ou mal caduc, vapeurs histeriques, convulsives, et simples vertiges ou étourdissement, paralisie, tremblement, et foiblesses de nerfs; il est très-souverain dans toutes les maladies qui attaquent le genre nerveux. Les preuves de l'excellence de ce Reméde sont les expériences qui en ont été faites, tant à l'Hôpital General, que dans le Public, sous les yeux de plusieurs célebres Médecins de la Faculté de Paris, sur un grand nombre de malades de tout sexe, de differens âges et tempéramens qui lui ont merité leurs approbations, et le Privilege du Roi, pour le distribuer dans toute l'étenduë du Royaume.

Ce Reméde opere la guérison de ces fâcheuses maladies avec autant de douceur que de certitude; il purifie la masse du sang, dissipe les obstructions, et corrige les humeurs acides et gluantes qui piccotent et embarassent les nerfs; il n'agit que suivant le tempérament du malade, et ne l'oblige à aucun régime particulier, ni à se déranger de ses occupations. Il est très-aisé à prendre, conserve toujours sa vertu, et peut se transporter par tout sans souffrir la moindre alteration. Il donne la maniere de s'en servir.

Le sieur Lescure demeure ruë du Jour, vis-à-vis le grand Portail de S. Eustache, à Paris. Ceux qui lui écriront de Province auront soin d'affranchir leurs Lettres.



CHAN-



CHANSON.

AMis, bénissons le lien,
Qui joint votre sort et le mien,
Des Dieux unis à notre bien,
C'est l'harmonie.
Je sens leur douce sympathie;
Des Graces j'entens l'entretien;
Je vois Iris; mon verre est plein;
L'aimable vie!

Nous rassemblons ici les Jeux;
Les Ris, les transports amoureux;
Le Nectar, la Table, les Dieux
Et la Folie.
L'Amour, sous le nom de Sylvie;
Nous consume de ses beaux yeux,
Mais Bacchus par ses divins feux
Nous rend la vie.

Nous ne poussons point de soupirs;
La joüissance des plaisirs,
Nous ôte le soin des désirs,
Et de l'envie.

Qu'à jamais mon ame ravie,
Goûte un aussi charmant loisir,
Je n'aspire point à joüir
D'une autre vie.

Que ce Nectar a de saveur !
Que ce bel œil est enchanteur !
Aisément à leurs coups mon cœur
Se sacrifie.
Par cette douce sympathie,
Des Dieux j'égale le bonheur ;
Fixer Iris, être bûveur,
L'aimable vie !

Couplets sur le Camp de Tomery.

Belles, venez sur la Seine,
Pour y camper avec nous ;
Sous un jeune Capitaine,
Vous irez sans peur aux coups,
Un cœur s'enrôle sans peine,
Quand l'éxercice est si doux.

Sous les loix que Mars enseigne,
Jamais l'Amour n'a tremblé,
Mars et l'Amour n'ont qu'un régne ;

L'un

L'un par l'autre est enrôlé ;
Venus a porté l'Enseigne
Pendant que Mars a filé.

SPECTACLES.

LE 19 Septembre, l'Opera Comique donna la premiere Représentation d'une Piéce nouvelle en un Acte, qui a pour titre *la Mere Jalouse*, dont voici le sujet.

Pierot et *Olivette* expliquent d'abord le Caractere de la *Mere Jalouse*, qui regarde sa fille de travers à cause qu'elle est plus jeune qu'elle, et qui à dessein de lui enlever *Clitandre*, son Amant. *Araminte*, mere d'*Henriette* paroît, et laisse voir à Pierot et à Olivette son inclination pour l'adorateur de sa fille ; Clitandre arrive et parle à Araminte de son Mariage avec Henriette, comme d'une cerémonie fort prochaine ; la mere amoureuse soupire, et enfin déclare sans façon son amour à son Gendre futur, qui se retire fort chagrin et fort confus. Araminte confie ses nouveaux tourmens à Olivette, qui ne l'épargne pas, et lui remontre impitoya-

blement qu'Henriette convient mieux qu'elle à Clitandre. Araminte sort, et Henriette apprend, en arrivant, avec étonnement et avec douleur qu'elle a sa mere pour Rivale. Clitandre survient ; ils tiennent conseil sur le péril que court leur tendresse, et Henriette s'abandonne entierement à la conduite de Clitandre, qui ne sçait que résoudre ; il fait part de son chagrin à un Financier de ses amis qui le raille sur sa constance, et lui conseille le célibat. Il chante sur l'air: *Le plaisir passe la peine.*

Reste garçon, mon cher Clitandre,
L'Hymen n'est pas un Dieu bien tendre ;
La peine passe le plaisir.
Mais quand on méprise la chaîne
De ce Dieu qui fait tant souffrir,
Le plaisir passe la peine.

Après les plaisanteries, le spirituel Financier propose à Clitandre de feindre de l'amour pour Araminte, tandis que lui demandera sa fille en mariage, et qu'il arrangera cette intrigue avec le Notaire. Cette idée se réalise dans le moment. Henriette qui n'est pas prévenuë en est accablée ; Araminte accorde sa fille au Financier, qui sort pour aller achever son projet.

jet. Clitandre reste seul troublé du chagrin que sa feinte inconstance vient de causer à l'aimable Henriette. Olivette l'avertit que sa Maîtresse est seule dans sa chambre, et que sa mere est allée chez le Notaire avec le Financier. . . *l'Eveillé*, Paysan du Château d'Araminte, qui est venu pour la prier des Vendanges, apprend son Mariage avec Clitandre, et en raisonne avec Olivette. Le Notaire dénouë l'intrigue en apportant le Contract, où Araminte a signé, comme mere d'Henriette qu'elle a marié à Clitandre, et le Financier s'applaudit d'avoir imaginé cette ruse. Le Divertissement termine l'Acte par des chants de Danses, et du Vaudeville dont voici les Couplets. *Il est gravé avec la Chanson.*

Vieille, qui prend jeune Mari
Doit s'attendre au Charivari
Dans son ménage ;
Jeune, qui prend un vieux barbon
N'a pas un meilleur carillon.
C'est-là l'usage.

Femme, qui trompe son Mari,
Ne fait jamais charivari
Dans son ménage ;

Femme, dont la vertu tient bon,
A chaque instant fait carillon ;
C'est-là l'usage.

❧

Un Traitant par tout est cheri ;
Il ne fait point charivari
Dans un ménage.
C'est le Perou d'une maison ;
Il paye faisant carillon ;
C'est-là l'usage.

❧

L'Amant qui veut être Mari,
Dit qu'il hait le charivari
Dans le ménage ;
Mais est-il époux tout de bon ?
Pour un rien il fait carillon ;
C'est-là l'usage.

❧

Epoux, l'aspect d'un Favori,
Cause toujours charivari
Dans un ménage.
Femmes, suivez cette leçon ;
A bas bruit faites carillon ;
C'est-là l'usage.

Le 25 Septembre le même Opera Comique

mique donna la premiere Représentation *du Cheveu*, Parodie de *Scylla*, executée par les petits Comédiens. La Scene ouvre par *Doris*, qui dit à Scylla: *Il y a une heure que je vous cherche, qui diantre auroit crû vous trouver ici dans le beau milieu de la campagne, et près du camp des ennemis? est-ce là une promenade pour une Princesse assiegée?* Doris lui apprend que la paix va se conclure entre le Roi *Nisus*, Pere de la Princesse ambulante, et *Minos*, et même que son Mariage pourra s'achever avec *Dardanus*, à qui elle est promise; cette nouvelle réjoüit peu Scylla, qui avoüe franchement à sa Confidente qu'elle est charmée du Roi de Crete, et de la grace qu'il avoit en tuant les Sujets de son Pere. Dardanus arrive et confirme la nouvelle de la paix et de son Mariage. Scylla le reçoit assez froidement, et lui dit à propos de rien, sur l'air: *Cela m'est bien dur.*

Mon Pere, du Dieu de la Guerre,
Est le fils le mieux partagé;
Il n'est aucun Roi sur la terre
Qui soit si bien avantagé;
Un seul Cheveu le rend invulnerable,
Quel poil admirable!

Nisus peut se battre à coup sûr ;
Il a le cuir dur.

Ovide, par parentese, nous apprend que le Cheveu qui établissoit l'*invulnerabilité* de Nisus étoit couleur de pourpre ; Scylla, après quelques mauvaises défaites se retire en voyant *Capis* et *Dardanus*, qui ne s'apperçoit pas que c'est lui seul qu'elle fuit ; il la suit pourtant impitoyablement. *Capis* apprend à sa Confidente *Ismene*, qu'elle est jalouse de Scylla, et amoureuse de Dardanus ; *Il n'est rien*, lui répond Ismene, *que je ne fasse pour votre service*, et chante sur l'air : *Tourelontonton.*

Dans votre Cour où j'ai reçû la vie,
On m'a donné bonne éducation,
Partant je sçai joliment la Magie,
Et de l'Enfer j'ai la protection,
Et tourelontonton,
De notre diablerie
Je vous ferai voir un échantillon.

Capis qui doit être accoûtumée aux Fêtes Infernales (puisqu'elle a une Sorciere pour Femme de chambre) refuse la galanterie d'Ismene, et reste pour être témoin de la succinte cérémonie qui se fait

fait en plein vent pour jurer la paix que *Nisus*, *Minos* et *Dardanus* se promettent, le verre à la main. Leur serment est interrompu par le Tonnere, et qui pis est par la pluye. Les Princes moüillés prennent le parti d'aller consulter l'Oracle de Pallas sur cette subite ondée. Scylla revient dans cette campagne cherie, où Minos la trouve et lui reproche son indévotion.

Princesse, quel sujet dans ce lieu vous arrête ?
Le peuple court en foule au Temple de Pallas.

Ensuite il lui parle en jaloux de Dardanus. Scylla qui est sincere outre mesure, ne le laisse pas long-tems dans l'erreur, et l'instruit charitablement de l'amour qu'elle ressent pour lui, et enfin lui promet d'obtenir de son pere Nisus, qu'il differe son Mariage. Minos content d'un si heureux début, quitte Scylla qui est abordée par Capis; Scylla laisse deviner à Capis qu'elle n'aime pas trop Dardanus, et se sépare d'elle séchement. Capis conjure sa Sorciere domestique de se servir de sa noire science pour sçavoir positivement le destin de sa tendresse, qui à l'Opéra est pompeusement et inutilement éclaircie par une évocation

 pos-

postiche. Ismene foraine se refuse à cette ridicule opération, en s'écriant *quelle imagination ! A-t-on jamais chargé le Diable d'une déclaration d'amour ?* et chante sur l'air : *J'en jurerois presque sur sa laideur.*

Je n'aurai pas la sotte fantaisie
De remuer tout l'Enfer pour un rien,
Et d'évoquer l'ombre de Tirésie
Pour dire un mot que je dirai fort bien.

Elle tient sur le champ sa parole, et déclare intelligiblement à Dardanus la passion de Capis, qui est reçûë, Dieu sçait ; ce qui fait dire à la Reine rebutée, sur l'air *du nouveau monde.*

J'admire l'opération
De notre déclaration !
Dardanus assez peu s'y prête ;
Il la reçoit tout aussi mal,
Que si par un charme infernal ;
Un mort obligeant l'avoit faite.

Minos et Scylla reviennent faire une Scene très-singuliere, puisque la Tréve est rompuë ; Minos se trouve dans une Ville ennemie, et y fait l'amour en veritable Chevalier errant ; *quelle étourderie* pour

pour Minos, qui devoit être après sa mort un flegmatique Juge des Enfers ! il part déseſperé, et la Princesse, allarmée du péril qu'il va courir en se battant contre l'invulnerable Nisus, examine quel reméde elle apportera dans cette dangereuse conjoncture; elle se détermine enfin contre son Pere en fille qui n'a pas de préjugés. Allons, *dit-elle*,

Puisqu'un cheveu rend Nisus invincible,
Qu'il soit rasé : mettons tous ses cheveux à bas. . .
Mais quel conte ! non, non, cela n'est pas possible,
Un cheveu braveroit cent et cent coutelas.

Sur l'air : *Pour voir comment ça fera.*

O Dieux ! sont-ce là de vos soins ;
Comment voulés-vous qu'on les nomme ?
Quoi ? d'un Poil de plus ou de moins,
Dépendroit la valeur d'un homme ?
Il faut couper ce cheveu là
Pour voir un peu comment ça fera.

Cette loüable résolution est d'abord accomplie, après pourtant que la paix et la discorde ont fourni des épisodes embroüillés et mal cousus ; la Princesse, après

après avoir tondu son pere, sent l'énormité de son crime, qui lui est détaillé par Doris dans un seul Couplet qui contient une liste de morts à l'instar de l'Opera ; Scylla s'empoisonne, et Minos vient à propos pour la voir mourir. Le poison n'empêche pas l'agonisante d'avoir une assez longue conversation avec le prudent Minos ; ah ! lui dit-elle :

L'arsenic dans le corps, pâle, foible mourante,
Je veux *jaser* autant que la Scylla chantante.
Viens, soutiens-moi, Doris, car ce petit vilain,
Songe-t'il seulement à me donner la main ?
C'est ainsi qu'un Heros trépasse sur la Scene,
Qu'il gobe du poison, qu'il perce sa bedaine,
On le laisse languir et crever comme un chien,
Ou sans Orvietan, ou sans Chirurgien ;
Et le Vainqueur orné des Palmes les plus belles,
Ne voit à son trépas qu'un *moucheur de chandelles*.

Minos.

C'est la régle au Théatre, on a beau se blesser,
Personne ne s'occupe à vous faire panser...
Mais vous agonisés, je crois, et je l'endure

Sans

Sans risquer, par honneur, la moindre égratignure.

C'est mon Rôle ceci.

Scylla.

Dites du moins un mot.

Minos.

J'imite l'Opera, je m'en vais comme un sot.

En chantant, ô grands Dieux, trop soigneux de ma gloire,

Ce n'est donc qu'un Cheveu que coûte ma victoire.

Scylla.

Ce n'est donc qu'un Cheveu qui fait mourir Scylla,

Ce n'est donc qu'un Cheveu qui lie un Opera.

Le 27. on donna sur le même Théatre la premiere Représentation de l'*Allure.* La fortune de ce mot l'a presque suivie sur le Théatre, et l'Allure personifiée a fort réüssi.

La Scene ouvre par *la Mode* et *le Goût*, qui paroît triste; la Mode lui demande le sujet de son chagrin... Il lui cite le dernier affront qu'il a reçû à Paris sous le nom d'*Ergone* dans le Ballet des *Sens*, et chante:

Helas

Helas ! en plein Parterre ;
Le Goût s'est vû, ma chere,
Siffler à l'Opera.

Ecoutez, lui dit la Mode, *vous ne serés plus guére suivi. Le Caprice fait mieux ses affaires que vous ; il a une fille bâtarde nouvellement établie ici qui vous coupe l'herbe sous le pied, elle s'appelle l'Allure.*

Le Goût se récrie sur ce nom pitoyable et sur l'imbecilité enfantine du Public, qui s'amuse souvent, sans sçavoir pourquoi, d'un rien, qui n'est pas même ingénieux. La mode insiste sur les miracles de l'Allure.

Par tout l'Allure est nécessaire :
Une Vieille veut-elle plaire ?
L'Allure vient à son secours ;
Tel que pour sincere on renomme,
Sans l'Allure seroit toujours
Connu pour un malhonnête homme.

Le goût piqué, prend congé de Paris, dont il n'est pas content, et n'a pas tort. L'Allure paroît, qui est extrêmement complimentée par la Mode. Elle reste seule sur le Théatre ; un Campagnard l'aborde, et la prie de façonner ses deux filles qu'il lui présente : l'Allure les interroge, et les trouvent dignes de son at-

ten-

tention et de figurer dans la bonne Ville de Paris ; *voici*, dit-elle, *tout ce qui leur manque*. Air de *Joconde*.

Un peu moins d'ingénuité,
Et des façons plus fieres,
Une fine naïveté
Sur les tendres matieres ;
C'est le manége qu'à Paris,
Un chacun nomme Allure,
Et qui procure à tant d'Iris
Le bien et la parure.

Au Campagnard succede un Auteur qui vient demander à l'Allure le don de plaire à l'Opera Comique.

L'Auteur est suivi d'une Plaideuse Normande, qui implore à son tour la protection de l'Allure, pour engager ses Juges dans ses interêts. Après la Plaideuse paroît une jeune et jolie Procureuse, mariée à un vieux jaloux ; elle expose son sort dans le Couplet suivant, sur l'air *De la Syrene du Ballet des Sens.*

D'un époux je subis les loix,
Si l'Amour en eût fait le choix ;
Cet époux auroit l'art de plaire. . .
Je maudis mon sort mille fois ;
Si l'Himen a tant de rigueurs,

Pour-

Pourquoi donc force-t'on nos cœurs
A donner à ce Dieu sévere
La plus belle des fleurs ?
Les beaux jours sont pour les Amans,
Les Epoux n'ont que des tourmens,
Des malheurs toujours renaissans,
Et des maux plus ou moins rebutans.
D'un époux je subis, &c...
Les maris sont toujours jaloux ;
Avec eux il n'est point de charmes ;
Ils font sentir leur couroux ;
Dieu d'Himen, te rend-on les armes ?
On est tourmenté,
Plus d'amour, adieu la liberté.
D'un époux, je subis, &c.

Une Comédienne de Campagne qui veut débuter à Paris, se présente ensuite, et dit :

Ah ! j'ai brillé dans plus d'un Rôle,
Mais Paris veut de grands talens.

L'Allure.

Oüi, c'est une excellente Ecole
Pour se former en peu de tems.
Vous réüssirés, je vous jure ;
Du Théatre voici l'Allure ;

Suivés

Suivés bien ce principe-là ;
Résistés... jusqu'à ce point-là.

Ces derniers mots se chantent en faisant le lazzi de compter de l'argent. La Comédienne céde la place à un Paysan, qui demande à l'Allure d'ôter à sa petite femme ce que les autres vont chercher à son Audience. Un Fiacre yvre le chasse, et conte ses proüesses de Cocher à la Déesse nouvelle.

Un Maître de Ballet des bords de la Garone couronne l'œuvre par ses gasconades, voici comme il commence, air : *Quand Iris prend plaisir à boire.*

A mes talens, aimable Allure,
Répondés, je vous en conjure,
Je suis le Heros de mon Art ;
Mes pas divins me font assés connoître
Ceux que je fais même au hazard,
Sont des pas où l'Amour a part ;
De tous les cœurs je suis le maître.

Il donne à l'Allure un Ballet de sa composition, qui est terminé par le Vaudeville suivant.

Aujourd'hui pour faire figure,
On se passe fort bien d'esprit ;
Qu'un faquin porte la dorure,

On

On trouve bon tout ce qu'il dit,
En lui qu'est-ce qu'on applaudit ?
C'est l'*Allure*.

Plus d'un Fat, rempli de roture,
Que la fortune a mis sur pié,
Cache de sa naissance obscure,
A nos yeux plus de la moitié,
A chacun il feroit pitié,
Sans l'Allure.

Un Amant qui craint la coëffure,
Que portent nombre de Maris,
Epouse fille qui lui jure,
Que sa vertu n'a point de prix,
Qui fait que ce Benès est pris ?
C'est l'Allure.

Une Iris, qui cent fois vous jure,
Que ses feux sont toujours constans,
Saisit la premiere avanture,
Que l'amour offre à ses talens,
Qu'est-ce qui trompe tant d'Amans ?
C'est l'Allure.

Un Cocher de Fiacre.

Qu'un Galant prenne ma voiture,

Et

Et me fasse sortir Paris,
Je me mocque de l'avanture ;
S'il vient à bout de son Iris,
Il ne dispute point du prix ;
C'est l'Allure.

Au Public.

Lorsque le Public nous censure,
Il prononce équitablement ;
La Piece qu'on croît la plus sûre,
Reçoit un fâcheux compliment,
Consultons son discernement,
C'est l'Allure.

Couplet du Gascon, sur l'air *de l'Allure.*

C'est dans notre Païs,
Cadedis ;
Qu'on voit vriller l'Allure ;
Sans un teston,
Par tout un Gascon
Vit à son aise, et fait le fanfaron,
Voilà du Païs,
L'Allure,
Mes Cousis,
Du Païs,
Cousis,
C'est l'Allure.

Le 5 Octobre, on donna la derniere
Re-

Représentation des Piéces dont on vient de parler, pour la clôture de la Foire; la Dlle Delisle, premiere Actrice de l'Opera Comique, fit un compliment en Vaudeville, que voïci. Elle chante, sur l'air: *Belle Iris, vous avez deux pommes.*

Notre Troupe aujourd'hui m'honore
Du soin de faire ses adieux;
L'emploi, sans doute, est glorieux,
Mais le chagrin qui me dévore,
Etouffe en ce moment ma voix,
Cet adieu nous met aux abois.

Air: *Charmante Gabrielle.*

Votre aimable présence;
Combloit tous nos désirs,
De votre complaisance,
Naissoient tous vos plaisirs.
Cruelle départie!
Malheureux jour;
Que ne suis-je sans vie,
Ou sans amour!

Air: *Si Margoton avoit voulu.*

C'en est donc fait, il faut ce soir,
Renoncer au bien de vous voir,
Messieurs, je gage
Que vous vous sentez attendris,

Ah!

Ah ! quel dommage,
De quitter de si bons amis.

Air, *de Biriby.*

Mais j'ai trop de présomption,
En tenant ce langage,
Ce n'est qu'à la perfection,
Qu'est dû votre suffrage ;
Ne nous flatons pas sans raison,
La faridondaine, la faridondon ;
Puisque nous avons réüssi, biriby,
A la façon de Barbari, mon ami.

Air, *du Confiteor.*

Nous avons fait tous nos efforts,
Pour mériter votre présence,
Sensibles à nos vifs transports,
Vous avez eu de l'indulgence,
Pour un nouvel Entrepreneur,
Comme pour un nouvel Autheur.

Air : *Je ne suis né ni Roy, ni Prince.*

Oüi, pour nous vos bontez sont telles,
Que préférant des bagatelles,
Vous humanisez votre goût ;
Trop heureux d'avoir sçu vous plaire ;
Cela nous prouve bien qu'en tout,
Un peu d'Allure est necessaire.

La Mere jalouse, l'Allure, et le Compliment

pliment sont de la composition de M. *Carolet.*

L'Académie Royale de Musique remit au Théatre le 11 Septembre la Tragédie du *Scylla*; dont le Poëme est de M. Duché, et la Musique de M. Théobalde : En voicy un Extrait.

Au Prologue. Le Théatre représente le rivage de la Mer. *Thétis* environnée des Fleuves et des Nayades, qui forment sa Cour, expose le sujet, par ces Vers :

Astre du jour, flambeau du monde,
Sortez du vaste sein de l'Onde;
Répandez vos feux dans les airs;
Embellissez les champs, éclairez ces rivages;
Soyez les témoins des hommages,
Que nous rendons au Dieu qui regit l'Univers;
&c.

Elle fait entendre que c'est l'Anniversaire de la victoire que Jupiter remporta sur les Titans, qu'il s'agit de celebrer; elle invite les Dieux des Champs et des Bois à cette auguste fête; ils se rangent auprès d'elle, le chœur prie Jupiter de descendre des Cieux, pour être témoin des hommages qu'on lui rend. *Mars* en descend et annonce à Thétis ce qui empêche

pêche Jupiter de venir lui-même; il s'explique ainsi :

L'ordre de Jupiter sur ces rives m'attire ;
Ce Dieu, pour consacrer vos jeux,
Descendroit du celeste Empire ;
Mais les Géants contre lui rassemblez
Cherchent à vanger leur outrage ;
Le dépit, la fureur les a tous aveuglez, &c.

Mars prédit la nouvelle deffaite des Titans ; il n'y a pas lieu de douter que l'allégorie ne tombe sur la derniere victoire de Loüis le Grand, qui fut suivie de la paix ; Mars et Thétis le font assez entendre par ces Vers :

Que chacun en ces lieux joüisse
Des douceurs d'une heureuse paix ;
Que dans les fers la Discorde gémisse ;
Jupiter va combler vos plus ardens souhaits ;
Qu'il vainque, qu'il triomphe, et l'enchaîne à jamais.

Les Divinitez, des Eaux, des Champs et des Bois forment la fête de ce Prologue, lequel est different de celui qui fut donné à la naissance de cet Opéra ; l'*Envie* précipitée dans les Enfers par la France, en faisoit le sujet.

Au premier Acte de la Tragédie, le Théatre représente une Place entre la Ville

de Megare et le Camp de Minos, qui assiége cette Ville : *Scylla*, fille de *Nisus*, Roy de Mégare, ouvre la Scene par ces Vers :

Quel trouble ! quel chagrin malgré moi me dévore !
L'Amour seul dans mon cœur veut se faire obéir.
J'aime un vainqueur cruel, que je devrois haïr,
Et je cesse d'aimer un Amant qui m'adore, &c.

Doris, confidente de Scylla, vient lui annoncer que la paix va réünir Nisus avec Minos ; Scylla en paroît affligée ; parce que cette paix va presser son Hymen avec *Dardanus* qu'elle n'aime plus. Doris l'oblige à lui ouvrir son cœur. Scylla lui confesse qu'elle aime Minos, Roy de Crete, tout ennemi qu'il est de Nisus son Pere. Voici comment elle lui fait entendre la naissance de ce nouvel amour.

Tu te souviens du jour qu'un désir curieux
Me fit chercher à voir ce Héros glorieux ;
J'allai sur nos remparts, attaquez par ses armes,
Je le vis ; je sentis de secretes allarmes ;
Et mon cœur, trahi par mes yeux,
Fut séduit, malgré moi, par d'agréables charmes, &c.

Dardanus vient se réjoüir avec Scylla du bonheur que la Paix leur va procurer ; il

il lui dit tendrement que le Roy son Pere ne veut plus differer leur Hymen, qui n'avoit été retardé que par la Guerre ; il est surpris de la froideur avec laquelle Scylla reçoit une nouvelle qui devroit lui faire plaisir ; elle ne le satisfait gueres par sa réponse, et sur tout par la priere qu'elle lui fait de differer cet Hymen. Dardanus se livre à des soupçons jaloux, qu'il fait connoître par ces Vers :

Vous déguisez en vain le trouble de votre ame ;
Je vous ai vûë, à mes yeux, mille fois,
De nos fiers ennemis relever les Exploits ;
Vous vantez leurs vertus, vous dédaignez ma flamme.
De Nisus en ce jour condamnez-vous le choix ?

Scylla feint d'être offensée des soupçons de Dardanus ; l'arrivée de *Capys*, Reine de Beotie, l'empêche d'éclater en de plus longs reproches ; elle se retire. Dardanus la suit, pour tâcher de l'appaiser. Capys se plaint à *Ismene*, magicienne, et sa parente, de l'infidelité de Dardanus, par ces Vers :

Dardanus a troublé le repos de mes jours ;
Il épouse Scylla, si la paix est certaine ;
Voi quel sort funeste m'entraîne ;
Voi tous les malheurs où je cours.

Ismene lui promet d'empêcher cette Paix si funeste par la force de ses enchantemens et de ceux d'*Artemidor*, son frere. Nisus et Minos viennent se jurer la Paix, en présence des Mégariens et des Candiots, qui font la Fête de ce premier Acte. Voici quel est le serment des deux Rois.

Dieux immortels, qui regnez sur les Rois,
Vous qui les protegez, et vangez leurs injures,
Dieux, qui punissez les parjures,
Daignez écouter notre voix;
Approuvez le serment que nous allons vous faire,
De rendre à ces lieux pour jamais
Les douceurs d'une heureuse paix.
Nous jurons . . .

Le serment est interrompu par un éclat de Tonnerre. Nisus et Minos vont consulter le Devin, sur un évenement qui n'est produit que par les charmes d'Ismene.

Scylla fait entendre par un Monologue, au second Acte, quelle est la situation de son cœur.

Vain espoir, qui trompez un cœur crédule et tendre,
Cessez de flatter ma langueur;
En vain vous voulez me surprendre;
Mon

Mon amour n'a rien à prétendre ;
Je dois fuir pour jamais un trop charmant vainqueur, &c.

Minos vient apprendre à Scylla que le Peuple court au Temple de Pallas, pour en obtenir une Paix, qui doit être suivie de son Hymen avec Dardanus; il lui dit avec un sentiment d'envie :

Un Héros vous plaît, il vous aime ;
L'Hymenée et l'Amour, vont l'offrir à vos vœux ;
Que votre bonheur est extrême !
Et que Dardanus est heureux !

Scylla regarde à son tour, avec des yeux d'envie, la prétenduë indifference de Minos; elle lui dit,

Que votre sort paroît digne d'envie !
Rien ne trouble la paix de votre illustre vie ;
Tout cede à vos faits éclatants,
Du Dieu qui fait aimer, vous bravez la puissance ;
Hélas ! les cœurs sôûmis à son obéïssance,
Quand ils semblent les plus contents,
Souvent voudroient joüir de votre indifférence.

Minos lui répond :

Des troubles amoureux, j'ai craint d'être agité ;
Heureux si toujours invincible
Ce cœur que l'on croit insensible,

Avoit pû jusqu'icy garder sa liberté, &c.

. . . . . Hélas! adorable Princesse,
Si j'osois découvrir la douleur qui me presse,
Si mon cœur à vos yeux se montroit en ce jour,
Vous ne m'accuseriez que d'avoir trop d'amour.

Après ces Vers, Minos déclare à Scylla, que c'est elle seule qui est l'objet de cet amour. Scylla l'invite à se livrer à l'esperance; elle lui promet d'obtenir de Nisus, qu'il differe son Hymen avec Dardanus. L'arrivée de Capys les oblige à se retirer.

Capys voïant Scylla se retirer avec Minos, commence à soupçonner leurs amours; elle se flatte de l'esperance de voir rompre son *Hymen avec Dardanus.* Ismene l'affermit dans cette esperance, et pour lui faire voir quelle est la force des enchantemens qu'elle veut employer pour la rendre heureuse, elle lui en donne une épreuve; elle évoque des Démons, transformez en plaisirs; cette Fête a paru frivole; mais elle a donné lieu à une tres-belle passacaille, qui, dansée par la Dlle *Sallé*, fait un plaisir inéxprimable. Il auroit été à souhaiter pour Capys, qu'elle eut produit sur elle l'effet qu'Ismene s'en étoit promis; elle fait connoître à cette Magicienne combien il s'en faut qu'elle n'ait

n'ait rendu le calme à son cœur, par ces quatre Vers :

Quel vain espoir, hélas ! peut flater mes souhaits !
Si Dardanus pour moi consent d'être infidelle,
Qui pourra m'assurer qu'une flamme nouvelle
Ne le dérobe un jour à mes foibles attraits ?

Le Théatre représente un Parc au troisiéme Acte. Capys fait connoître à Artemidor et à Ismene que leur art ne sçauroit soulager ses ennuis, si Dardanus ne lui donne son cœur indépendamment du secours de leurs enchantemens. Dardanus vient; Capys sort de peur que son amour ne la trahisse. Artemidor et Ismene se tirent à l'écart pour entendre les plaintes de cet Amant désesperé, lequel exprime ses regrets par ce Monologue :

Paisibles ennemis du jour,
Arbres épais, retraites sombres,
Cachéz dans l'horreur de vos ombres
Mon désespoir et mon amour.
Une indifference cruelle
Fait naître ma douleur mortelle ;
Je voi ce que j'adore insensible à mes feux ;
Et mon cœur trop constant, en cessant d'être heureux,
Ne peut cesser d'être fidelle.

Artemidor et Ismene s'approchent de Dardanus et lui offrent le secours de leur Art, pour éclaircir ses doutes au sujet de Scylla. Il consent qu'ils évoquent l'ombre de *Tirésie* ; il assiste à leurs enchantemens. Le Frere et la Sœur appellent d'autres Magiciens ; cette Fête a été tres-applaudie; le Sr *Dupré* s'y est distingué à son ordinaire ; il fait voir tous les jours qu'on ne l'a jamais surpassé, pour ne rien dire de plus ; après l'évocation, la Statuë de Tiresie, qui paroit couchée sur son tombeau, semble animée, on entend ces Vers :

Sans vouloir penetrer dans les Arrêts du sort,
Songe à rompre les nœuds d'une chaîne cruelle ;
Tu dois faire un heureux effort,
Et quitter pour jamais une Amante infidelle ;
Capys t'offre un destin tranquille et plein d'appas ;
Que de maux si ton cœur trahit ton esperance !
J'en ai trop dit, le ciel m'impose le silence,
Et je dois retomber dans la nuit du trépas.

Après cet Oracle, qu'on a trouvé trop long, Capys vient pour consoler Dardanus, qui ne lui répond rien, tant il est plongé dans la douleur, et saisi de desespoir ; il se retire dans le dessein de se donner la mort. Capys outrée de son silence

lence et de son départ, finit cet Acte par ce beau Monologue.

Haine, dépit, rage, vangeance,
Je veux suivre aujourd'hui vos plus barbares
loix;
Mes maux et vos fureurs m'agitent à la fois,
Et je cede à leur violence;
Haine, &c.
Amour, je n'entends plus ta voix;
Assez de tes malheurs j'ai fait l'expérience:
Il faut en me vangeant d'un ingrat qui m'offense,
Moi-même me punir de mon funeste choix;
Haine, dépit, rage, vangeance,
Je veux suivre aujourd'hui vos plus barbares
loix.

Ce morceau, très-beau par lui-même, reçoit une nouvelle force, par la belle voix et le jeu expressif de l'Actrice qui le chante; on doit reconnoître à ce juste éloge la D^lle^ *Antier*, qui soutient parfaitement le nom de premiere Actrice, que personne ne lui conteste.

Au 4e Acte, le Théatre represente un Bois. Capys s'abandonne à la douleur; mais à cette douleur succede un désespoir affreux, à la nouvelle qu'Artemidor lui apporte. Il lui apprend que Nisus consent enfin à la Paix; Capys juge par là que

Dardanus va bientôt épouser Scylla ; elle presse Artemidor de servir sa fureur ; ils chantent un *Duo*, qui fait un grand effet ; en voici les paroles :

Que le fer, que la flamme,
Désolent ces climats ;
Suivez / Suivons } le désespoir qui regne dans { votre / mon } ame ;
Portez / Portons } par tout l'effroi, la terreur, le trépas ;
Que le fer, que la flamme,
Désolent ces climats.

Artemidor appelle les Furies et leur ordonne de s'emparer du cœur de Nisus, afin qu'il rallume le flambeau de la guerre. Des Bergers et des Bergeres viennent chanter les douceurs de la Paix, et forment une Fête gracieuse, dans laquelle les D^lles *Camargo* et *Sallé* dansent un Pas de Deux, des plus charmans qu'ont ait jamais vûs.

Scylla vient inviter les Bergers à aller répandre par tout la joïe, où *la Paix* les livre. Dans l'esperance qu'elle a que Minos l'obtiendra de la main de son Pere, elle chante un Monologue, avec un Double, qui fait admirer de tout le monde la légereté de sa voix et la propreté et l'ame de son chant, c'est la D^lle *Pellissier* ; elle s'y

s'y fait generalement applaudir.

Minos vient changer la joïe de Scylla en une douleur mortelle; il lui apprend que Nisus veut continuer la guerre, et que pour lui il n'a plus à chercher que la plus prompte mort, puis qu'il ne sçauroit vivre sans elle ; cette Scene est très-patétique, et le Sr *Chassé* la joüe et la chante également bien, secondé de la Dlle Pellissier.

Scylla au desespoir, fait entendre aux Spectateurs qu'elle est capable de tout entreprendre, pour sauver son Amant, aux dépens même du sort de son Pere, qui est attaché à un de ses Cheveux, comme on l'a exposé dans le premier Acte.

L'Action du Ve Acte est si odieuse que nous ne sçaurions passer trop légerement par dessus. Scylla dans l'entr'Acte a coupé le Cheveu fatal, d'où dépendoit le sort de son Pere. Elle l'annonce dès la premiere Scene, non, sans de vifs remords; une troupe de Magiciens vient celebrer la victoire de Nisus ; ce qui fait une espece de contradiction avec le Cheveu coupé, à moins que l'Auteur n'ait voulu supposer que le crime de la Fille envers son pere n'étoit pas encore commis. On apprend enfin le véritable sort

de Nisus; c'est Doris qui l'annonce par ce Vers :

Nisus vient d'éprouver un funeste trépas.

Minos vainqueur, fait grace aux vaincus ; il demande Scylla, qui se presente à ses yeux empoisonnée ; elle confesse son crime à celui pour qui elle l'a commis ; elle expire enfin, en disant ces cinq Vers, addressez à l'ombre de Nisus :

Manes sacrez, je meurs pour vous vanger ;
Appaisez-vous par ce promt sacrifice,
Après mon crime affreux, je ne devois songer
Qu'à vous faire, en mourant, une promte justice.
Manes sacrez, je meurs pour vous vanger.

On prépare pour le commencement du mois prochain un Opera nouveau, qui a pour titre *Biblis*, dont nous parlerons en son temps.

Les Comédiens François ont remis au Théatre *les trois Cousines*, que le Public revoit toujours avec le même plaisir. Les quatre principaux Rôles, de la *Meuniere*, de *Colette*, de *Blaise*, et de M. *de Lorme*, sont parfaitement joüez par les Dlles Lamotte et d'Angeville, et par les Sieurs Armand et Montmenil.

Il

Ils ont aussi remis la petite Comédie du Florentin, dans laquelle la Dlle Legrand joüe le Rôle d'*Hortense* avec applaudissement.

NOUVELLES ETRANGERES

De Turquie et de Perse.

On a appris que les Troupes du Roi de Perse avoient taillé en piéces un détachement de 4000. Turcs, servant d'escorte à un Convoy de 600 Chameaux qui portoient des vivres et des munitions de Guerre à Bagdat.

On apprend par les nouvelles de Constantinople qu'on voyoit dans cette Capitale une grande disposition à une nouvelle révolte, que le peuple étoit dans une grande consternation par rapport aux mouvemens séditieux des Janissaires ; que le Grand Seigneur pour sa propre sûreté faisoit assembler aux portes de la Ville une Armée de 30. mille hommes, dans laquelle il n'y auroit aucun Janissaire.

Les dernieres Lettres confirment les premiers avis, et ajoûtent que le G. S. et le G. Viz. pour prévenir l'effet du mécontentement général des Janissaires et de leurs menaces, avoient fait étrangler en une nuit plus de 60. de ces séditieux.

EXTRAIT d'une Lettre de Constantinople du mois de Juin 1732.

VOici ce que des gens qui passent pour bien instruits assûrent quant à la cause principale de la déposition du G. Viz. Topal Osman Pacha, mettant à part les mauvais offices que le *Kislar-Aga* a pû lui rendre d'ailleurs auprès du Sultan:

Topal-Osman, disent-ils, ne fut pas plutôt appellé au Visiriat, qu'après avoir appaisé les plaintes du peuple, et s'être acquis son affection par le bon ordre qu'il rétablit dans la police, il tourna tous ses soins et toute son application à trouver les moyens de terminer bientôt la Guerre de Perse; mais comme la distance des lieux ne lui permettoit pas de pouvoir profiter par lui-même des conjonctures favorables qui pourroient se présenter, s'il prenoit envie à Chah-Thamas, Roi de Perse, de demander la paix, il s'unit avec le Mufti Pasmadgiszade, pour insinuer de concert au G. S. qu'outre que cette Guerre étant tout-à-fait ruineuse à l'Empire, Sa Hautesse ne seroit jamais bien affermie sur le Trône qu'elle n'y mit fin.

Surquoi le Sultan leur ayant demandé quels expédiens ils avoient à lui proposer pour y parvenir. Le G. V. s'excusa d'abord de lui en indiquer aucun, dans la crainte, disoit-il, qu'il auroit de se tromper, parce qu'ayant toujours servi en Europe, il ne connoissoit point du tout la Perse; qu'il sçavoit seulement que les prédécesseurs de Sa Hautesse n'avoient jamais pû se conserver que très-peu des conquêtes qu'ils y avoient faites,

faites, et qu'ayant reconnu par leur propre expérience, que ces contrées étoient le Cimetiere des Turcs, ils avoient donné leur malediction au pays et à ceux de leurs successeurs qui y porteroient la Guerre.

Après que Topal-Osman eut ainsi préparé l'esprit du G. S. le Mufti prenant la parole, dit qu'Achmet, Pacha de Babilone, avoit toujours montré beaucoup de capacité et d'attachement à l'Empire, et qu'ayant été élevé sous les yeux d'Osman-Pacha, son pere, dont le zele s'étoit pareillement signalé pendant 32 ans qu'il avoit été Beglierbey de cette grande Province, il n'y avoit personne qui connut mieux qu'Achmet, et la Perse, et l'état où s'y trouvoient les affaires; qu'ainsi il lui paroissoit (ce qu'appuya le G. V.) que S. H. n'avoit pas de meilleur parti à prendre que celui de remettre entierement les interêts de la Porte entre ses mains, en l'autorisant par des pleins pouvoirs à traiter avec Schah Thamas, comme il le jugeroit le plus convenable, sans s'amuser à contester sur le plus ou le moins de pays à garder de ceux qu'on avoit conquis sur Schah Thamas.

Le G. S. ayant goûté cet avis, fit expédier des Plein-pouvoirs, effectivement si amples, que S. H. s'y engageoit sans restriction à approuver tout ce qu'Achmet régleroit. Il est à remarquer qu'alors Tauris n'étoit pas encore pris, et que l'ayant été peu de tems après que ce Pacha eut reçû ses Plein-pouvoirs, il se hâta de conclure la paix avec les Persans, avant que la nouvelle de cette derniere conquête eut pû arriver jusqu'à la Porte, ou du moins qu'il eut pû en recevoir de nouveaux ordres, dans la crainte qu'éblouïe par ce surcroît de victoires, elle n'en voulut

tirer

tirer avantage, et n'étendit ses prétentions d'une maniere à faire échoüer le Traité qu'il méditoit, et qu'*il vouloit consommer promptement*; soit qu'il *fut persuadé* que l'Empire y trouveroit son *compte*, soit qu'*il* eut des ordres secrets du *G. V.* de *finir sans délai* la Guerre à quelque prix que ce fut.

Mais Ali Pacha, Seraskier de l'autre Armée Turque, qui sur les informations que lui avoit demandées Achmet, comme s'il n'eut voulu rien conclure sans le consulter, et sans agir de concert avec lui, avoit détaillé à son Collegue l'extrêmité où il venoit de réduire Schah Thamas *par la* prise de Tauris, &c. apprenant tout d'un coup qu'au mépris de ses avis, ce Pacha avoit *fait la* paix, en fut piqué au dernier point, Mortifié de ce qu'on ne l'avoit pas employé dans cette négociation, *où il lui paroissoit si naturel qu'il fut appellé; jaloux de ce qu'Achmet* en recüeilloit tout *l'honneur*, et ne *pouvant se résoudre à* joüir si peu des derniers succès de ses armes, il écrivit à la Porte à l'occasion de ce Traité, que lui et tous les Officiers de son Armée se conformeroient avec soumission aux volontez du G. S. mais qu'ils ne répondoient pas de trouver la même obéïssance dans les Soldats, qui bien loin delà, commençoient déja à murmurer hautement sur la connoissance qu'*ils* avoient d'un Traité, par lequel on restituoit Tauris et tous les pays en-deçà de l'Araxe, dont ils ne s'étoient rendus maîtres qu'au prix de leur sang, et qu'avec des travaux infinis; que d'ailleurs on ne pouvoit comprendre parmi ces Troupes pourquoi on avoit fait une paix si désavantageuse et si peu honorable à l'Empire, dans le tems que Schah Thamas étoit aux abois, et qu'il ne fal-

loit

soit plus qu'une campagne pour envahir le reste de ses Etats.

Ce que mandoit Ali-Pacha étant venu à la connoissance du G. S. à l'insçû du G. V. les nouvelles de Perse arrivées le 2 Avril, portant d'ailleurs que la Garnison et les habitans Turcs de Tauris s'étoient révoltés, quand on avoit voulu évacuer cette place, S. H. craignit d'un côté d'indisposer les gens de guerre contre Elle, et que leur rébellion ne devint contagieuse à tous ses Sujets, si elle paroissoit approuver la restitution de Tauris; et de l'autre elle appréhenda; comme on le lui representa fortement, de se deshonorer dans le monde, si elle refusoit de ratifier ce qu'Achmet-Pacha n'avoit fait qu'en conséquence de l'autorité illimitée dont elle l'avoit revêtu.

Ces deux points si difficiles à concilier, furent la matiere épineuse qui fut tant débattuë dans ces Assemblées générales, convoquées au Serrail, et dont *les nouvelles* publiques ont beaucoup parlé. Tellement que le G. S. ne trouva enfin d'autre moyen pour se tirer d'un pas si délicat, que de déclarer en plein Conseil qu'on l'avoit séduit, en le sollicitant d'envoyer des pouvoirs sans bornes à Achmet, lesquels il n'auroit jamais signés, s'il avoit pû prévoir que ce Pacha en eut fait un si mauvais usage; mais que ce mal étoit sans remede, et que ne pouvant se rétracter sans blesser l'honneur de la Majesté Imperiale, il étoit forcé de confirmer ce que ses Plénipotentiaires avoient arrêté aux Conférences d'Hamadan.

Après bien des contestations, le plus grand nombre des avis s'étant enfin réüni à celui du G. S. S. H. fit deux choses qui lui réüssirent également. Premierement pour se disculper dans l'esprit des Troupes et des Gens de Loi, qui n'étoient

roient pas moins opposés que la Soldatesque à la ratification du Traité d'Achmet, elle déposa d'abord le Mufti, et quelque tems après, Topal Osman, comme une preuve qu'elle rejettoit sur ces deux Ministres, la faute toute entiere que sa déference à leurs avis lui avoit fait commettre, et voulant donner par cette disgrace qui fut pourtant plus apparente que réelle, une espece de satisfaction aux mécontens de la paix; en second lieu, craignant que si le Seraskier Ali Pacha, restoit en Perse, il ne fomentat lui-même sous main la disposition que les Soldats avoient à se soulever, pour éluder l'éxécution du Traité fait par Achmet, elle l'attira à Constantinople en le nommant G. V. et en lui ordonnant d'évacuer Tauris, avant que de venir prendre les renes de l'Empire, de sorte que cette évacuation se fit sans autre obstacle ni inconvenient que celui de la mutinerie de quelques séditieux, à sept ou huit des principaux, desquels Ali-Pacha ayant fait couper la tête, le reste intimidé rentra dans le devoir.

RUSSIE.

LE Canal de Ladoga, auquel on a fait cette année des réparations considérables, est présentement dans sa perfection : il a 104. verstes de long, 70. pieds de large, et 10. à 12. pieds de profondeur. La Czarine qui l'a visité deux fois cette année, a donné des ordres pour y faire placer deux piramides ; l'une dans l'endroit où ce Canal entre dans le Lac qui lui donne son nom, et l'autre près de Schlusselbourg, où il se décharge dans la Riviere de Neva.

POLO.

POLOGNE.

SUITE du Journal du Camp de Villa-Nova.

E 11. Août, tous les mouvemens militaires du Camp furent suspendus ; ce spectacle mpeux et guerrier recommença le lendemain r l'éxercice des Lanciers. Ils s'assemblerent au mbre de neuf Compagnies, ou demi Escadrons la tête de leur Camp, et vinrent ensuite se nger à deux de hauteur devant le centre de nfanterie. Le Major Général Klingenberg mmandoit cette Troupe, qui étoit en cuirasse ec des Casques à aîles, et armée de Lances rnies de flammes ; les Casques des Officiers oient ornés de plumes.

Au premier signal, les neuf Compagnies se mint en mouvement, et marcherent vers le Pallon sur trois colonnes. Les trois Compagnies centre formerent la colonne du centre, et les ois Compagnies de chaque aîle, celles de la roite et de la gauche : chaque Compagnie maroit par neuf, les Timbales et Trompettes étant la tête de la colonne du centre.

Les colonnes étant arrivées à une certaine distnce, les Compagnies marcherent par trois jusu'à une place marquée, où au deuxiéme signal, s Compagnies de chaque colonne ayant fait la onversion à gauche par Brigades, les colonnes ormerent trois lignes à deux de hauteur, qui archerent en même-tems en avant.

Au troisiéme signal, les trois lignes firent demi tour à droite ; et au quatriéme signal, la Compa-

Compagnie du centre de chaque ligne ayant marché 50 pas en avant, les trois lignes se mirent en mouvement dans cet ordre, et marcherent jusqu'à ce que celle du centre se trouvât sur la ligne du Pavillon qu'elles avoient à gauche, où elles firent alte.

Au cinquiéme signal, chaque Compagnie ayant fait un quart de conversion à gauche, elles se retrouverent sur trois lignes, faisant face au Pavillon; et au sixiéme signal, elles se remirent comme elles étoient, par une conversion à droite.

Au septiéme signal, les Compagnies se mirent sur deux lignes : la seconde, ayant *fait un* demi tour à droite, elles marcherent en avant jusqu'à une certaine distance ; se tournant le dos ; ayant ensuite fait demi tour à droite, elles se trouverent vis-à-vis l'une de l'autre pour la charge.

Au huitiéme signal, les deux lignes marcherent l'une *contre* l'autre, les *Lances baissées*, s'entrepasserent dans les *intervalles*, firent demi tour à droite, se chargerent de nouveau, et s'étant remises sur leur premier terrain, elles se chargerent encore une fois.

Au neuviéme signal, les deux lignes marcherent l'une contre l'autre ; la deuxiéme ayant rempli les intervalles de la premiere, elles s'arrêterent et se mirent en état de faire la conversion sur le centre ; ce qui s'éxécuta au dixiéme signal ; et au onziéme signal ; la droite *ayant* fait le demi tour sur la Place, les neuf Compagnies parurent sur une ligne, faisant face au Pavillon.

Au douziéme signal, les cinq Compagnies ayant marché 50 pas en avant, les Lanciers se trouverent sur deux lignes. Et au treiziéme signal,

ral, la premiere ligne marcha au grand trot
rs le Pavillon, comme pour charger, baissa
s lances, et ayant fait demi tour à droite, passa
ans les intervalles de la seconde, qui avançoit
our faire la même manœuvre; chaque ligne la
t deux fois, après quoi la seconde étant ren-
trée dans la premiere, les Officiers de toute la
igne saluerent en même-tems le Roi, et on
aissa les Etendarts et les Lances. Les Lanciers
yant mis ensuite leurs Lances dans les Porte-
Lances, et tiré l'épée, ils passerent devant le
Pavillon, et par une marche en échelle elles re-
tournerent au Camp.

Le sur-lendemain, 14 Août, toute l'Armée
fit divers mouvemens, et après qu'elle eut été
en bataille quelques tems, à la tête du Camp, sur
une seule ligne, l'Infanterie par une contre-
marche à gauche et à droite vers le centre, se
joignit sans laisser d'intervalle entre les batail-
lons; la Cavalerie par les mêmes contre-mar-
ches se joignit aux aîles de l'Infanterie: celle-ci
partagea ensuite ses bataillons en deux; le Colo-
nel et les deux Majors se mettant avec deux dra-
peaux à la tête du premier demi-bataillon, et
le Lieutenant Colonel et les deux Aides-Majors
avec deux Drapeaux à la tête du deuxiéme. Les
Compagnies de Rutowski et de Promnitz for-
moient un demi bataillon derriere celui du
centre.

La Cavalerie se partagea aussi par Compa-
gnies ou demi-Escadrons. Toutes les premieres
Compagnies de chaque Escadron, et chaque
premier demi bataillon, avec les deux du centre,
ayant marché cent pas en avant, l'Armée se
forma sur deux lignes, le demi-bataillon de
Rutowski, ayant marché en avant pour occu-
per

per le terrain que les deux du centre venoient
quitter.

L'Armée étant en bataille, et le signal donné du Pavillon, elle se mit en marche sur treize colonnes; sçavoir, 8. de Cavalerie, et 5. d'Infanterie, qui s'avancerent vers le Pavillon jusqu'à une certaine distance. Chaque colonne de Cavalerie étoit composée de deux Compagnies de la premiere ligne, et de deux de la seconde. Chaque colonne d'Infanterie de quatre demi-bataillons de la premiere ligne, et de deux de la seconde, excepté la colonne du centre, qui n'avoit que les deux demi-bataillons de Frise et ceux de Rutowski et de Promnitz: le *Régimentai*re et le Comte de Denhoff marchoient à la tête de cette derniere, et les autres Généraux étoient distribués aux autres colonnes.

Au deuxiéme signal, l'Armée se remit sur deux lignes, les têtes des colonnes restant, et les suites *par des contre-marches à droite et à gauche, venant se remettre dans l'ordre où elles* étoient avant que de partir de la tête du Camp.

Au troisiéme signal, le feu coulant commença à la droite de la premiere ligne, et finit à la droite de la seconde; et au quatriéme signal, les deux lignes formerent le premier ordre de bataille mêlé, ce qui s'éxécuta de la maniere suivante: les quatre Compagnies de la droite et de la gauche de la Cavalerie de l'une et de l'autre ligne, resterent en place, aussi-bien que les quatre demi-bataillons du centre de la premiere ligne, et les trois du centre de la seconde, mais les quatre Compagnies de Cavalerie qui joignoient la droite et la gauche de l'Infanterie de l'une et de l'autre ligne, ayant marché 20 pas

avant, firent une contre-marche à droite et à
... pour se former à la tête des trois batail-
... la droite et de la gauche de l'une et de
... utre ligne. Ceux-ci firent en même-tems leur
... ntre-marche pour occuper le terrain que la Ca-
... lerie qui les joignoit, venoit de quitter, et
... ute l'Infanterie aussi-bien que les aîles de Ca-
... alerie de l'une et de l'autre ligne, ayant aussi
... arché 20 pas en avant, toute l'Armée se trou-
... en ordre de bataille mêlé d'Infanterie et de
... avalerie.

L'Armée étant ainsi rangée, on ordonna le
... gnal pour le feu, qui se fit ainsi: la premiere
... ompagnie qui fermoit l'aîle droite de la premie-
... ligne, et celle qui fermoit l'aîle gauche, tire-
... ent en même-tems: le feu continua ainsi par
... ne troupe de la droite et une de la gauche de la
... remiere ligne en venant vers le centre, et suivit
... ur le centre de la seconde ligne en s'étendant vers
... aîles.

Le feu étant fini, on donna le cinquiéme si-
... nal pour faire le second ordre de bataille mêlé,
... i s'éxécuta ainsi: les quatre Brigades d'Infan-
... ie de la droite et de la gauche de l'une et de
... utre ligne, et les deux bataillons de la droite
... de la gauche de chaque Brigade, par une con-
... -marche changerent de place avec les deux
... mpagnies de Cavalerie, qui les joignoient, de
... rte que l'Armée se trouva aux aîles de deux
... mpagnies de Cavalerie, avec un demi-Batail-
... , et un Corps d'Infanterie au centre de cha-
... e ligne.

Au sixiéme signal, le feu de chaine commen-
... par les demi-Escadrons de la droite de la pre-
... ere ligne, et étant venu à la droite de la se-
... nde ligne, il recommença par demi-batail-

lons

lons de la droite de la premiere jusqu'à la droi
de la seconde.

Au septiéme signal, l'Armée se remit dans u
ordre de bataille non-mêlé, par les mêmes con-
tre-marches, dont chaque Troupe s'étoit servi
pour se mettre en ordre mêlé; ensuite l'Infante-
rie de la premiere ligne fit feu sur la Place par
divisions, et ayant fait demi-tour à droite, se
retira par les intervalles de la seconde, et se for-
ma derriere; les deux lignes firent successivement
cette manœuvre jusqu'au Camp, en continuant
leur feu, et la Cavalerie de chaque ligne se retir
en même-tems que l'Infanterie.

Le 16. Août on fit l'attaque d'un retranche-
ment qui s'étendoit depuis la hauteur de la gau-
che du Pavillon du Roi, jusqu'à cent pas vers
la tête du Camp. Les quatre Compagnies de Gre-
nadiers Rutowski, Promnitz, Denhoff et Flem-
ming, bordoient le retranchement dans les in-
tervalles de cinq *Batteries de quatre piéces de
Canon chacune, outre lesquelles on en avoit
placé huit plus petites sur les aîles du Retran-
chement.*

Au premier signal, la Cavalerie de la droite,
rangée par Compagnies, et commandée par le
Major-Général Klingnberg, se mit en marche
sur deux colonnes pour venir soutenir le Retran
chement, et se forma derriere l'Infanterie su
deux lignes; la premiere, composée des quatr
Escadrons de Nassau, étoit à cent pas du Retran-
chement; et la deuxiéme, composée des quatre
Escadrons de Grenadiers de Gotha, étoit à 80.
pas derriere la premiere, dès qu'elles furent ran-
gées, le Major-Général fit mettre pied à terre
aux Grenadiers de Gotha, qui vinrent renforcer
le

le Retranchement où le Lieutenant-Colonel Franckenberg commandoit.

Pendant cette manœuvre, les huit Escadrons de la gauche vinrent se former sur deux lignes, à l'extrêmité de la gauche de la Place d'Armes, qui étoit la face opposée à celle du Retranchement, et resterent dans l'inaction jusqu'à l'attaque du Quarré.

Pendant que la Cavalerie se rangeoit ainsi ; toute l'Infanterie, partagée comme le jour des divers mouvemens de l'Armée, marcha par divisions sur sept colonnes, formant une Phalange qui pouvoit faire face de tous côtez, figurée en lozange ; et lorsqu'elle fut arrivée à une certaine distance, elle fit alte.

Au deuxiéme signal, toutes les divisions ayant fait la Conversion à droite, la phalange parut sur sept lignes, faisant face au Retranchement : deux Compagnies de Grenadiers rangées en trois divisions faisoient la pointe de l'attaque.

Au troisiéme signal, la Phalange marcha vers le Retranchement ; et quand elle fut à deux cent pas, les Batteries qui le défendoient, commencerent à tirer, et furent servies avec tant de promptitude, que chaque piéce tiroit au moins cinq coups par minute, de sorte que le feu se soutint pendant toute l'attaque avec la même vivacité. La Phalange étant arrivée à cinquante pas du Retranchement, l'Infanterie qui attaquoit et celle qui défendoit, commencerent leur feu, chaque ligne de la Phalange faisant le sien en même-tems par demi-divisions ; et dès qu'une ligne avoit tiré, toutes les divisions qui la composoient se coupoient par le milieu pour se retirer par les intervalles de toute la Phalange, et se reformerent sur le terrain qu'elles avoient occupé

avant l'attaque, ce qui fut répeté une seconde fois : la Phalange étant ensuite retournée à son premier terrain, on distribua 96 Piques à chaque demi-Bataillon, et pendant ce tems là les Grenadiers de Gotha remonterent à cheval.

Au quatriéme signal, la Phalange se rompit, et forma un grand quarré autour d'un petit, le premier rang de chaque quarré étant garni de Piques ; la Cavalerie qui étoit derriere le Retranchement, en sortit par les deux extrêmitez, et vint se former sur deux lignes devant le Retranchement, au moyen de quoi le Quarré se trouva entre la Cavalerie de la droite et de la gauche, rangée sur deux lignes.

Au cinquiéme signal, la premiere ligne de la Cavalerie de la gauche, chargea le Quarré par la face et les angles qui étoient de leur côté, et se retira par les intervalles de la deuxiéme ligne, ayant été repoussée par le feu du Quarré, les Grenades et les Piques que les Piquiers tenoient présentées. La deuxiéme ligne fit la même manœuvre ; ce qui fut pareillement éxécuté par la Cavalerie de la droite, et répeté plusieurs fois par l'un et par l'autre ; chaque Troupe de Cavalerie faisoit deux charges ; après quoi le Quarré fut attaqué par la Cavalerie des aîles tout à la fois.

Au sixiéme signal, l'Infanterie se mit en marche pour rentrer dans le Camp, en conservant toujours son Quarré. Elle fut attaquée pendant sa retraite par la Cavalerie ; le feu, pour repousser ces attaques, se faisoit par rangs. L'Armée, en faisant cette manœuvre, arriva à la tête du Camp, où chaque Corps se forma sur la Place d'Armes, et rentra.

Le 17. le Roi donna dans son Pavillon un magnifique

gnifique Souper, suivi d'un Bal, à tout ce qu'il y avoit de Seigneurs et de Dames.

Le 18. jour destiné pour la séparation de l'Armée, les Trouples plierent leurs Tentes, et s'étant mises en bataille à la tête du Camp, le Roi fit tirer la grande Batterie qui étoit au bas du Pavillon de S. M. pour leur donner le signal de leur séparation. L'Artillerie de campagne y répondit, et l'on fit ensuite le feu coulant, ce qui fut éxécuté une seconde fois; et à la troisiéme fois; la grande Batterie fit une salve de ses 18. piéces: l'Armée y répondit par une salve générale avec toute son Artillerie; après quoi toute l'Armée se mit en marche sur cinq colonnes, chaque aîle de Cavalerie en formoit une. Les Grenadiers détachez qui formoient deux Bataillons, étoient rentrez dans leurs Régimens. Les colonnes d'Infanterie de la droite et de la gauche étoient composées de trois Bataillons chacune; celle du centre avoit le Régiment de Frise à la tête, qui étoit suivi de l'Artillerie de campagne, et elle étoit fermée par les deux Compagnies de Grenadiers de Lublin et de Compenhauson. L'Armée se rendit dans cet ordre au nouveau Camp qu'elle devoit occuper sur la hauteur, à la droite et à la gauche du Pavillon, et le 20 Août, le Roi ayant quitté son Pavillon pour retourner à Warsovie, les Régimens du Camp se mirent en marche pour retourner dans leurs anciens Quartiers. On a appris depuis que ces Troupes sont arrivées à leurs Garnisons, fort satisfaites des liberalitez du Roi de Pologne, qui a fait de forts beaux présens aux Officiers, et donné à chaque Soldat deux mois de solde audelà de leur paye ordinaire.

Le Marquis de Minti, Ambassadeur de France,

fit le 19 Septembre son Entrée publique à Varsovie, ayant été reçu hors des Portes de la Ville, par le Prince de Lubowirski, Palatin de Cracovie, qui l'accompagna. La Marche de cette Entrée se fit dans l'ordre suivant. Un détachement du Régiment du General Méer, Cavalerie, avec ses Timbales et Trompettes, précédoient plusieurs Ecuyers et Palefreniers conduisant les Chevaux de main des Sénateurs. Ils étoient suivis de 600 Cavaliers Polonois, de 84 Carosses à 6 Chevaux, que les Grands Officiers de la Couronne et du Duché de Lithuanie avoient envoyé pour lui faire cortege, et du Carosse du Roy, dans lequel étoient le Marquis de Monti et le Palatin de Cracovie assis vis-à-vis de lui. Ce Carosse étoit précédé des Pages de l'Ambassadeur, de ses Ecuyers, de sa Livrée et de ses Carosses. Un second détachement du Régiment de Méer fermoit la marche. On avoit mis en Haye et sous les Armes dans toutes les ruës de son passage, trois Regimens de Dragons, le Regiment d'Infanterie du Grand Maréchal, et celui des Gardes de la Couronne.

Le 21, le Marquis de Monti eut sa premiere Audience publique du Roy; le 22 il donna un repas de plus de 150 couverts, aux [illegible] aux autres Seigneurs Polonois qui sont à Varsovie; après le repas il y eut un Bal, qui dura jusqu'à 5 heures du matin.

Toutes les Séances de la Diéte [illegible] se sont passées en contestations [illegible] beaucoup de Nonces disposez à entrer dans les vûës du Roy pour le bien du Royaume. Quelques uns prétendent que les Ordres de l'Etat se trouvant assemblez, le Roy peut disposer des Charges vacantes de la Couronne, d'autres soutiennent le contraire et proposent une Diéte à Cheval ou une Confédération.

Le

Le 27, il y eut un Nonce qui se leva et qui protesta, sans donner aucune raison de sa protestation.

L'Acte de Protestation remis par les Nonces du Duché de Lithuanie, porte en substance que ce qui les a déterminez à protester contre la Diette suivant leurs instructions, n'est pas un dessein formé de s'opposer aux intentions de S. M. mais parce que dans la Diette convoquée extraordinairement pour 15 jours, il se trouve compris dans cette quinzaine trois jours qui appartiennent au terme ordinaire de la Diette Generale, qui selon l'alternative établie par les Constitutions de l'Etat, doit se tenir à Grodno. Ils prétendent d'ailleurs qu'il n'y a aucune neçessité d'assembler une Diette extraordinaire puisque le Royaume est sans Guerre, et que l'on ne doit se servir de ce remede que dans les cas de danger évident; non contents de protester contre la tenuë de la Diette, ils ont protesté aussi d'avance contre tout ce que pourroit décider le Conseil d'Etat ou des Sénateurs, sur des affaires qui demandent le consentement unanime des Deputez des deux Nations.

Le 30, il y eut plusieurs Négociations entre les Sénateurs et les Nonces, au sujet de la nomination aux Charges vacantes de la Couronne; mais le nombre des opposans s'étant augmenté jusqu'à 120. le Regent de la Couronne fit en leur nom une protestation contre cette Nomination, et l'on ne doute pas que les Nonces ne se séparent le 2 de ce mois, qui est le dernier des quinze jours, sans que cette affaire soit terminée.

Les Commissaires du Roy et de la République, nommez pour conférer avec les Ministres Etrangers, ont fait remettre au Ministre du Roy de

Prusse, comme Marquis de Brandebourg, un Mémoire, contenant les articles suivans : Qu'on continuera les Négociations commencées l'année derniere, au sujet du Titre de Roy que la République n'a pas encore accordé au Roy de Prusse ; que les Commissaires rendront à ce Ministre Plénipotentiaire les mêmes honneurs qu'ils ont rendu à ses Prédecesseurs, et qu'ils lui donneront le Titre d'Excellence ; qu'on observera de même à l'égard du Résident de Brandebourg tout ce qui a été observé avec ses Prédecesseurs, &c.

DANNEMARCK.

LE Roy ayant résolu de mettre sa Flote sur le même pied que celle du Roy de Suede, a donné des Ordres pour faire construire incessamment 9 Vaisseaux de Guerre de *60. 80.* et *90.* pieces de Canon, de sorte que *la Flote de S. M. Dan. sera l'année prochaine de 42 Vaisseaux de ligne et de 21* Frégates, sans compter les autres Bâtimens qu'on peut armer en guerre en cas de necessité.

ALLEMAGNE.

LE bruit court à Vienne que l'Empereur a refusé d'entendre les nouvelles Représentations que le Marquis Palavicini, Envoïé de la République de Gênes, vouloit lui faire de la part de cette République, et que S. M. Imp. lui a fait dire qu'elle ne lui accorderoit d'Audience que quand il viendroit pour lui apprendre que la République avoit satisfait à toutes les conditions du Traité conclu entre Elle et les Peuples de l'Isle de Corse, et qu'elle auroit fait mettre

en liberté les quatre Chefs de cette Nation.

Leurs Majestez Impériales arriverent à Vienne en parfaite santé de leur voyage de Lieutz, &c. le 7 de ce mois.

On apprend de Demitz, que le Duc Charles Léopold avoit fait remettre aux Commissaires Subdelegués de la Commission Impériale une protestation de nullité contre tous les Réglemens que l'Empereur pourroit faire publier par rapport aux affaires du Duché de Meckelbourg. On a vû depuis un Décret de S. M. I. qui porte en substance que le Duc Chrétien-Louis de Meckelbourg Schwerin son frere, sera confirmé et établi Administrateur du Duché ; qu'on lui donnera pour Adjoints quatre Conseillers qui seront nommés par le Roi d'Angleterre comme Electeur d'Hanover, par le Roi de Prusse comme Electeur de Brandebourg, par le Roi de Suede comme Duc de Pomeranie, et par le Duc de Brunswick Wolfembutel ; tous les quatre en qualité de Directeurs du Cercle de la Basse Saxe ; qu'on mettra dans Domitz une Garnison de Troupes de ce Cercle ; qu'on réglera les revenus annuels des deux Princes de Meckelbourg, et que la Noblesse du Duché sera rétablie dans la joüissance de ses anciens Privileges et prérogatives.

Les Etats de Hongrie ont fait présent au Duc de Lorraine, avant son départ de Presbourg pour Bude, &c. de cent Bœufs, de mille Moutons, de cent mesures de vin de Tockoy, et d'une grande quantité d'autres vins de Hongrie.

On mande de Francfort que le 29 Septembre on avoit essuyé à Wertheim un orage terrible ; qu'il y étoit tombé une pluye si abondante, qu'en moins de deux heures la Riviere de Tauber étoit sortie de son lit, et qu'elle avoit empor-

Ruin té

le Pont de Bateaux de cette Ville, l'Hôpital, l'Eglise voisine et toutes les maisons du Fauxbourg; que les eaux de cette Riviere qui tombent dans le Mein, l'avoient aussi enflée si considerablement, qu'il s'étoit répandu dans les Magazins bas de Francfort, où il avoit endommagé une grande quantité de Marchandises, et qu'une des Arches du Pont avoit été emportée.

ITALIE.

Dans le Consistoire que le Pape tint le 3. Septembre, le Cardinal Ottoboni préconisa l'Abbé de Soüillac pour l'Evêché de Lodeve, et l'Abbé le Mercier pour l'Abbaye de S. Jacques de Provins; et à la fin du Consistoire, S. S. accorda le *Pallium* pour l'Archevêque Titulaire de N[illegible] en Amerique, pour l'Archevêque de Mayence, et pour le nouvel Evêque d'Autun.

La Congrégation de *Non Nullis* a donné quinze jours au *Cardinal Coscia pour rédiger le* Mémoire qu'il veut publier pour sa défense: l'Avocat Toppi ayant refusé d'y travailler avec lui, il a été obligé de faire venir deux Jurisconsultes Napolitains.

On a appris que le Roi de Portugal avoit donné ordre au Gouverneur de la premiere Ville frontiere de son Royaume, par laquelle M. Cavalieri, nouveau Nonce du Pape, passera, de déclarer à ce Prélat que l'entrée du pays lui étoit interdite, à moins qu'il ne voulut à son arrivée à Lisbonne rendre la premiere visite à l'Archevêque et au Patriarche de cette Ville.

Sur les differends de la Cour de Rome avec la Cour de Turin, on apprend que le Roi de Sardaigne a fait publier une Déclaration par laquelle il

Il est ordonné à tous ses Sujets, qui à l'occasion de ces différends, ont quitté leur pays pour se retirer dans l'Etat Ecclésiastique, de revenir dans deux mois, à peine de punition corporelle, et de confiscation de leurs biens.

Les Chanoines Réguliers de l'Eglise de Sainte Marie dans le Montferrat, ayant fait démolir quelques anciens Bâtimens de leur maison, ont trouvé dans une chambre, dont la porte étoit murée, deux cercueils de plomb, où étoient les Corps des Papes Alexandre VI. et Sixte II. dont on ignoroit le lieu de la sépulture.

On mande en dernier lieu de Rome, que le premier de ce mois, le Pape avoit tenu un Consistoire, dans lequel il avoit fait Cardinaux M. Aquaviva, Majordome de S. S. et M. Mosca, Clerc de la Chambre, et Chanoine de l'Eglise de S. Pierre.

La réponse de l'Empereur à la République de Genes, au sujet du retardement de l'éxécution du dernier Traité fait avec les habitans de l'Isle de Corse, porte en substance que S. M. I. éxige que la République fasse partir incessamment pour Milan les quatre Chefs des mécontens qu'elle retient prisonniers; qu'elle renvoye dans leurs familles les otages que les mécontens ont remis à la Bastia pour sûreté de leur parole, et qu'elle fasse joüir les peuples de l'Isle de toutes les conditions stipulées par le Traité qui a été fait sous la garantie de l'Empereur.

On a appris en dernier lieu que le Gouverneur de Milan a reçû ordre d'envoyer un détachement de Cavalerie au-devant des quatre Chefs des mécontens de l'Isle de Corse, que la République de Genes doit mettre en liberté.

On écrit de Naples que le Président de Cosen-

za, dans la Calabre ulterieure, avoit été tué par un Gentilhomme dans la Salle de son Tribunal; que ce Gentilhomme s'étant sauvé, s'étoit mis depuis à la tête de 6 ou 700. hommes qui commettoient de grands désordres dans la Province; que le Comte d'Harrach et le Général Caraffe avoient envoyé un Détachement de Cavalerie après cette troupe de Brigands, mais que jusqu'à présent on n'avoit pû les attaquer avec sureté.

Le Comte d'Harrach a fait arrêter et conduire au Château de S. Elme le Duc de Minutillo, qu'on accuse d'avoir fait assassiner, à prix d'argent, un Gentilhomme qui fut tué il y a près d'un an sur le Fief d'Orta. Les assassins qui s'étoient refugiés dans l'Eglise Cathedrale d'Aversa, en ont été enlevés par ordre du Viceroy, qui a prétendu que les Eglises ne devoient point servir d'azile pour de tels criminels.

ESPAGNE.

LE Roi a donné des ordres pour faire lever deux nouveaux Régimens et les Recruës nécessaires pour ceux qui ont servi cette année sur la Côte d'Afrique.

On écrit de Madrid que la nuit du 5 au 6 Septembre il y eut une tempête terrible du côté de l'Escurial; le Tonnere étant tombé sur ce magnifique Couvent, mit le feu à la charpente de la couverture du côté du Nord. Comme on ne s'en apperçût que deux heures après, l'embrasement étoit déja si considérable, que tous les secours qu'on apporta pour éteindre le feu, furent inutiles; il se communiqua au centre de ce Monastere, du côté du Palais du Roi; il détruisit

la

la Tour, embrasa l'Appartement du Patriarche et le quartier des Chapelains, avec tant de violence qu'on ne pouvoit en approcher pour l'éteindre. Les Religieux se mirent en priere pour implorer le secours divin, et ils y porterent ensuite le S. Sacrement en procession: aussi-tôt que le Prieur eut donné la bénédiction, on s'apperçût que les flammes faisoient moins de progrès; et leur violence s'étant ralentie, on acheva de les éteindre: cependant le dommage que cet incendie a causé, est très-considérable, et on sera obligé de rebâtir à neuf tout ce que le feu a attaqué, parce que toutes les pierres sont calcinées.

Les Gouverneurs de Cadix, de Cartagene, d'Alicante et de Barcelone, ont ordre de rassembler des provisions dans les Magazins de ces Villes, et le bruit court qu'on doit y armer dans peu une Escadre de vingt-quatre vaisseaux de Guerre.

Les derniers Vaisseaux richement chargez, arrivez en dernier lieu des Indes à Cadix, ont apporté pour le Roi une Perle d'une très-grande beauté, estimée 7500. Piastres.

Des Lettres de Tetoüan portent, que le Roi de Maroc paroissoit avoir abandonné son projet, de faire le Siége de Ceuta; que ses Troupes qui s'étoient approchées de cette Place, s'étoient retirées depuis un mois dans les Montagnes, et qu'on ne doutoit pas que ce Prince ne fit ressentir au Duc de Riperda les effets de son indignation à l'occasion de cette entreprise dont il lui avoit promis la réussite, en lui faisant accroire qu'il avoit des intelligences dans la Ville.

Le 29 Septembre, l'Evêque de Laren fit la cérémonie de la Dédicace de la nouvelle Eglise

de l'Hôpital que les Prêtres de la Congrégation de S. Pierre, natifs de Madrid, ont fait bâtir pour nourrir, habiller et inhumer les pauvres Prêtres, tant Espagnols qu'Etrangers, qui auront besoin du secours de cet Hôpital.

GRANDE BRETAGNE.

ON apprend de Londres que les Directeurs de la Compagnie d'Afrique avoient reçû plusieurs animaux du pays, entr'autres un jeune Lion, un Loup des Deserts, une Autruche de sept pieds et demi de haut, et deux Oiseaux Royaux, ou couronnez.

Il paroit par le dernier Etat des dettes de la Nation qu'on a rendu public, qu'elles montoient le 31 Décembre dernier à 48 millions, 985 mille 438 liv. sterling.

Le Roi d'Angleterre étant arrivé d'Hanover à Helleroetsluys en Hollande le 27 Septembre, y fut retenu par les vents contraires jusqu'au 5 de ce mois que S. M. s'embarqua et partit avec un vent favorable. Elle aborda heureusement le 7 en Angleterre, et arrivé vers les cinq heures du soir à Kinsington.

HOLLANDE, PAÏS-BAS.

LEs Troupes Hollandoises, et à la solde des Etats Généraux qui sont campées dans la Plaine d'Oosterhent, s'occuperent le 6 et le 9 Septembre à applanir les hauteurs, combler les ornieres de la bruyere, &c. quelques jours après la Cavallerie et l'Infanterie passerent en revûë devant le Comte de Hompsech, Général en chef, et le 25. les Troupes se rendirent sur quatre co-

lom-

lonnes au Camp nouvellement tracé entre les cinq *Chesnes* et *Raye*, et s'y mirent en ordre de bataille. Elles s'avancerent au premier signal les unes contre les autres, et firent tous les mouvemens convenables à une bataille générale. L'Infanterie fit un feu continuel, tant dans ses attaques que dans ses retraites. La Cavalerie ne tira point, &c. Ces Troupes se sont séparées le premier de ce mois pour retourner dans leurs Garnisons.

MORTS, NAISSANCES et Mariages des Pays Etrangers.

LA Duchesse Jeanne-Madeleine-Louise d'Holstein Sleswich, de la branche de Wissembourg, mourut à Neustadt le 3. Aout, âgée de 65. ans.

Le Cardinal Essurick Czaki de Keresztzek, Archeveque de Colocza en Hongrie, Eveque du Grand Varadin et Conseiller ordinaire au Conseil d'Etat de l'Empereur, mourut le 28. d'Aout dans une de ses Terres, dans la 60. année de son âge, étant né le 10. Octobre 1672. Il avoit été nommé Cardinal dans la promotion que le Pape Clement XI. fit le 12. Juillet 1717. mais ayant été reservé *in petto*, il ne fut declaré que le 1. Octobre suivant. Il avoit reçu le Chapeau dans le Consistoire du 21 du même mois, il avoit été nommé pour être de la Congregation des Evêques et Réguliers de celle de *Propaganda Fide*, et de celles de l'Indice et des Indulgences.

L'Abbé Vidania, Chapelain Honoraire du Royaume de Naples, y mourut au commencement

ment du mois dernier, âgé de 110. ans.

On apprend de Bruxelles que la Comtesse d'Harrach, Epouse du nouveau Grand-Maître de la Maison de l'Archiduchesse, descendant le Rhin pour se rendre à Cologne, y accoucha le 2 de ce mois de deux enfans mâles qui se portent très-bien, ainsi que leur mere qu'on a transportée à Cologne, où elle demeurera jusqu'au 20. du mois prochain.

La femme d'un Bourgeois de Glocester, nommé Jean Sedwel de Shealinh, accoucha le 4 Octobre de trois garçons qui furent baptisez le même jour, et nommez Abraham, Isaac et Jacob.

Cinq jours auparavant, l'Epouse du Chevalier Guillaume Harvey de Sudbury, accoucha de trois filles qui furent nommées l'Amour, la Paix et l'Unité.

On apprend de Rothembourg que la jeune Princesse de Hesse-Rheinfelds qui doit épouser le Prince Louis de Carignan, se préparoit à partir pour se rendre à la Cour du Roi de Sardaigne, où la cérémonie de ce Mariage doit se faire incessamment.

Et on mande de Genes que le Prince Eugene de Soissons, Neveu du Prince Eugene de Savoye, y étoit arrivé de Turin, qu'il devoit s'embarquer à la Spezzia sur les Galeres du Roi de Sardaigne, pour se rendre à Massa auprès de la jeune Duchesse de ce nom, qu'il doit épouser.



FRANCE,

FRANCE,

Nouvelles de la Cour, de Paris, &c.

LEs Augustins Déchaussez de la Congrégation de France, ayant ouvert leur Chapitre général à Paris le 26. de Septembre, ils ont élu le P. Paulin de la Province de Provence, pour leur Vicaire General.

Le Roi a donné au fils du Marquis de Bissy l'agrément du Régiment d'Anjou, Cavalerie, vacant par la démission volontaire du Duc de Gontault.

S. M. a accordé 3000 livres de pension à M. d'Audiffret, cy-devant Envoyé Extraordinaire de S. M. à la Cour de Lorraine.

Le 9. de ce mois, il y eut une espece de Vendange au Château de Versailles. La Duchesse de Ventadour, Gouvernante des Enfans de France, conduisit Monseigneur le Dauphin dans la Salle des Gardes, où l'on avoit mis et disposé d'une maniere commode, des seps de Vigne chargez de raisins, que ce Prince coupa fort adroitement avec une serpette, et les distribua avec les graces qui lui sont naturelles, à tous ceux qui étoient présens.

Le 7 Octobre, le Duc de Chartres, fils unique du Duc d'Orleans, se trouva indisposé à

S. Cloud d'un grand mal de tête et de la fievre, ce qui fit apprehender la petite verole ; elle parut en effet le lendemain au visage en petite quantité, mais beaucoup plus abondamment sur tout le reste du corps. Le Duc d'Orleans ayant une entiere confiance au sieur Marsolan, son premier Chirurgien, et au sieur Imbert, son premier Apotiquaire, confia à leurs soins la maladie du Prince, âgé de 7 ans et demi : son attente n'a pas été trompée, puisqu'au bout de dix jours il a été hors de tout danger ; il fut purgé legerement le 18. et depuis ce tems-là sa santé s'est entierement rétablie. Le Duc d'Orleans ne l'a point quitté pendant les dix premiers jours, c'est-à-dire qu'après sa parfaite guérison. S. A. R. qui a été penetrée d'une vive douleur sur la maladie de ce Prince a été régulierement tous les jours à S. Cloud pour le voir, ainsi que la Reine d'Espagne, sa Tante.

Le 2 Octobre, les Comédiens François représenterent à Fontainebleau *l'Important de Cour*.

Le 7. *Iphigenie*, *et l'Aveugle Clairvoyant*.

Le 9. *Le Tartuffe et le Florentin*.

Le 14. *Herode et Mariamne*, et *le Medecin malgré lui*.

Le 16. *L'Homme à bonnes fortunes*, et la *Comtesse d'Escarbagnas*.

Le 21. *La Mere Coquette et le Grondeur*.

Le 23. *Britannicus et l'Amour Medecin*.

Le 30. *Andromaque* et la *Serenade*.

Le 27 Septembre, les Comédiens Italiens représenterent devant la Reine à Fontainebleau la Comédie d'*Arlequin Sauvage*, qui fut suivie de la petite Piéce d'*Arlequin Hulla*, après laquelle la

Duc

D^lle Roland dansa une Entrée seule.

Le 4 Octobre, *Arlequin Enfant, Statuë et Perroquet*, Comédie Italienne en cinq Actes qui divertit beaucoup L. M. et toute la Cour.

Le 11. *les Amusemens à la mode*, qui furent suivis de la Parodie de l'Opera d'*Alceste*, la D^lle Roland y dansa encore une Entrée qui fit beaucoup de plaisir.

Le 18. *L'Amour Précepteur*, Comédie Françoise, en trois Actes.

Le 25. *La Surprise de l'Amour*, et *Arlequin toujours Arlequin*.

Le 24 et le 29 Septembre il y eut Concert à Fontainebleau chez la Reine, M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roi, fit chanter le Prologue et trois Entrées du Ballet des *Sens*, dont les Principaux Rôles furent chantez par les D^les Courvasier, Duhamel et Pitron, de la Musique du Roi, et par la D^lle Petitpas, qui fit le Rôle de l'*Amour* avec applaudissement.

Le 4. Octobre, on finit par les deux dernieres Entrées du même Ballet, lequel a fait autant de plaisir à la Cour qu'il en avoit fait sur le Théatre de Paris.

Le 6, le 8, et le 15. on chanta l'Opera de *Thetis et Pelée*, dont les premiers Rôles ont été chantez par les Sieurs d'Angerville, Ducros, et le Prince, et par les D^les Mathieu et Drouin.

Le 20, on executa le Prologue et le premier Acte de la Pastorale Héroïque de *Diane* et *Endimion*, l'Auteur y joignit le *Retour des Dieux sur la Terre*, Divertissement de M. de Blamont, chanté plusieurs fois devant L. M. et qui a toujours servi de Prologue à cet Opera ; la D^lle Petitpas chanta le Rôle de l'*Amour*, en un morceau

ajouté

ajouté pour être chanté par elle.

Le 22, on finit le même Opéra par le second et le troisiéme Acte, dans lequel le sieur Tribou chanta le Rôle d'*Endimion*; ces deux derniers Concerts furent éxecutez avec beaucoup de succès, et ont été generalement applaudis de toute la Cour.

Le 25 Octobre, la Lotterie de la Compagnie des Indes, établie pour le remboursement des Actions, fut tirée en la maniere accoûtumée à l'Hôtel de la Compagnie. La Liste des Numeros gagnans des Actions et Dixiémes d'Actions qui doivent être remboursées, a été renduë publique, faisant en tout le nombre de 319 Actions.

CE'REMONIE de la Bénédiction des nouvelles Cloches de l'Abbaye de Sainte Geneviéve.

LEs Chanoines Réguliers de l'Abbaye Royale de sainte Geneviéve ont été obligez de faire refondre leurs Cloches. Celles qu'ils avoient étoient déja anciennes; il suffit de dire que la plus récente étoit de 1611. et que des deux principales l'une étoit cassée, et l'autre fellée; les autres menaçoient d'un semblable accident. La difficulté de bien assortir des Cloches travaillées en différens tems, les a déterminez à une refonte entiere: et quoiqu'on fut assez content de la force et de l'harmonie de celles que l'on a entenduës jusqu'ici, ils ont tâché d'avoir encore quelque chose de plus fort et de plus mélodieux en ce genre. Selon ce projet on a fondu six Cloches, qui dans leur total, vont, pour la pesanteur, à une moitié

moitié au-de-là des anciennes. L'harmonie y est menagée à proportion : les sieurs Brocards et Chauchards, habiles Fondeurs, déja connus par le succès des Cloches de la Cathedrale de Chartres, y ont seuls travaillé, et l'entreprise heureusement finie, les jours ont été fixez pour la Bénédiction des nouvelles Cloches.

Le Mardi 16 Septembre, la Reine seconde Doüairiere d'Espagne, se rendit vers les dix heures du matin à sainte Geneviéve en habit de cérémonie, accompagnée de toute sa Maison, pour être Marraine de la premiere des grosses Cloches, Monseigneur le Duc d'Orleans, premier Prince du Sang, arriva peu de tems après pour être Parrain.

La Reine fut reçûë à la porte de l'Eglise au son des Tambours, Trompettes, Timbales et Hautbois, par l'Abbé en Habits pontificaux à la tête de son Chapitre. Il lui présenta l'Eau benite, et offrit la vraye Croix à baiser, Sa Majesté Catholique à genoux sur un riche carreau adora le Crucifix, puis s'étant levée, l'Abbé l'encensa, lui fit un compliment et la conduisit au son des Instrumens à son Prie-Dieu, placé du côté de l'Evangile sous un Dais de Velour cramoisi, brodé d'or.

M. le Duc d'Orleans se mit à la droite de la Reine, qui avoit à sa gauche les Dames de sa Cour, et ses grands Officiers, Ceux de M. le Duc d'Orleans et d'autres personnes de distinction, formoient une assemblée brillante.

La cérémonie se fit dans la Nef de l'Eglise, décorée de plusieurs rangs de riches Tapisseries. Au dessus d'un Autel, dressé au fond de la Nef, s'élevoit un Dais de Velour Cramoisy, semé de Fleurs de Lys d'or, orné de six Cartouches, re-

pres

presentant divers sujets de la vie de sainte Géneviéve. Sur l'Autel, manifiquement paré, étoit un grand nombre de Chandeliers d'argent, tres-bien disposez, portant des Cierges aux Armoiries de la Reine d'Espagne, et de M. le Duc d'Orleans. Auprès de l'Autel, du côté de l'Epître, étoit placé l'Abbé de sainte Géneviéve, avec ses Officiers, les uns en Tuniques, les autres en Chappes magnifiques.

La Cloche suspenduë au milieu de la Nef, attiroit par sa grosseur l'admiration des Spectateurs, et une Etoffe d'or, des plus riches, qui la couvroit entierement, marquoit la libéralité vraiment Royale de S. M. C. et de M. le Duc d'Orleans. Tout l'appareil de cette Cloche, ornée superbement, environnée de grands Flambeaux, aux mêmes Armes que les Cierges, et soutenuë par un assemblage de Pieces de Charpente, couvertes de Damas Cramoisi, representoite une espece de riche Pavillon, qui étoit surmonté par une grande Couronne de Fleurs artificielles.

La Reine et M. le Duc d'Orleans donnerent à la Cloche le nom de MARIE LOUISE ELIZABETH, et la tinterent chacun trois fois, immédiatement après que l'Abbé l'eut tintée. Les Connoisseurs sentirent dèslors la justesse de l'harmonie. On n'entrera pas icy dans le détail des la Cérémonie Ecclésiastique qui est marquée dans les Rituels, &c.

Entre les Antiennes et les autres Prieres on entendoit par intervalles, un Concert d'Instruments choisis. Enfin le Pseaume CL. fut chanté alternavement avec l'Orgue, accompagné de Flutes Douces et Allemandes.

La Cérémonie finie, l'Abbé donna la Bénédiction Pontificale; et alla ensuite, précédé de ses



ses Officiers, complimenter la Reine à son Trône, et la reconduisit au bruit d'une agréable Symphonie, toute la Communauté étant rangée sur plusieurs lignes dans la Nef.

Le tout fut terminé par des liberalitez dont S. M. C. et M. le Duc d'Orleans gratifierent les Ouvriers; une multitude de Pauvres reçut aussi des aumônes considérables.

Le lendemain Mercredy, 17 Septembre, M. le Duc et Madame la Duchesse de Noailles furent Parrain et Marraine de la seconde Cloche, qu'ils nommérent GENEVIE'VE - FRANCOISE-CHARLOTTE. Ils furent reçus à l'entrée de l'Eglise, vers les quatre heures du soir, au son des Trompettes et des Tambours, par le Prieur de l'Abbaie et par plusieurs députez de la Communauté.

La Cloche étoit couverte d'un beau Velours cramoisi, donné par M. le Duc et Madame la Duchesse de Noailles. La Cérémonie se passa à peu près comme la veille. Il y eut grand concours de Peuple. L'Abbé de Ste Geneviéve, après la Benediction, remercia M. et Madame de Noailles, et retourna au Trésor, où M. le Duc et Madame la Duchesse vinrent lui faire compliment. Ils firent pareillement distribuer des libéralitez aux Ouvriers, et des aumônes aux Pauvres.

La Bénédiction des quatre autres Cloches se fera après la St Martin.

FESTE donné à Dampierre.

* VErs les Monts escarpez, près de ces sombres Bois,

Que LOUIS de sa vûë honore quelquefois;

* *Ramboüillet.*

Dans

Dans le fond d'un Vallon un superbe Edifice,
Offre aux regards surpris, un riant frontispice.
Charmez de sa beauté, d'impétueux ruisseaux,
Y suspendent le cours de leurs rapides eaux ;
Tantôt se promenant dans de vastes Prairies,
Ils semblent se cacher sous les Herbes fleuries,
Puis coulant vers les Murs, comme pressez d'amour ;
Sans pouvoir les quitter, les baignent *nuit et* jour.
De stériles Côteaux, dans un profond silence,
Admirent du Jardin la brillante abondance.
La vertu qui se plaît dans ce séjour charmant,
En fait, par son éclat, le plus bel ornement.
Un jour qu'elle voulut y donner une Fête,
Que tout icy, dit-elle, à m'obéir s'apprête.
Il me faut des Soldats, des Tentes, des Hautbois.
Tout s'empresse à l'instant d'obéir à sa voix.
De ses mains elle dresse un Camp sur le Rivage,
Et trace de la Guerre une innocente Image.
Ne pensant qu'à former son tendre nourrisson,
Elle donne à Chevreuse une utile leçon.
Apollon, décris-moi la Fête qu'elle ordonne,
Je connois peu cet Art, qui nous vient de Bellonne ;
Peins-nous le Pavillon dans le Cenrre placé,
D'un somptueux Festin tout l'appareil dressé.
Les Etendarts flottans, les Soldats sous la tente ;

Auprès

Auprès du General, la Garde vigilante.
On allume des feux ; l'Herbe au loin en jaunit,
Le Coursier au Piquet fremit, bondit, hannit.
Icy, dans la Prairie ; on s'arrange, on manœuvre,
Là, contre l'ennemi la ruse est mise en œuvre.
Du foudroïant Canon déja j'entens le bruit ;
Le Faune se réveille, et la Nymphe s'enfuit.
* Le Chef, le jeune Chef, de sa valeur future,
Dans ces jeux simulez, donne une preuve sûre.
Que de graces en lui ! Quelle naissante ardeur !
Que sur son noble front, j'apperçois de grandeur !
J'y vois peins tous les traits de ses illustres Peres,
Leur douceur, leur courage, et leurs vertus sinceres ;
Leur haine pour l'erreur, leur amour pour nos Rois ;
Comme eux il se rendra fameux par ses Exploits.
Il attire en son Camp * deux Augustes Duchesses,
Que la Grece autrefois eut prises pour Déesses.
Parmi leurs doux attraits, brille la Majesté,
Caractere certain de la Divinité.
Le Soldat animé par leur présence heureuse,

* *Le Duc de Chevreuse.*

* *Les Duchesses d'Uzès et de Luynes.*

Exerce sous leurs yeux son ardeur valeureuse.
Il attaque, il combat, enleve des Drapeaux ;
Dispute à qui fera les Exploits les plus beaux.
Couronné de Laurier, il vient leur faire hommage,
Des Captifs que leur main tire de l'esclavage.
Un nouveau jeu succede à l'appareil guerrier ;
Notre Chef se transforme en sage Nautonier.
Sur les paisibles eaux, s'avance une Chaloupe,
Et reçoit dans son sein notre brillante Troupe.
Pourquoi craindre en entrant? Nymphes ne tremblez pas,
L'Onde va respecter vos aimables appas.
Chevreuse vous conduit, sous ses heureux auspices,
L'Eau, *les Vents, et les Cieux vous deviendront propices.*
* Un Pasteur révéré, la gloire du Hameau,
Médite des accords sur son doux Chalumeau.
Du Ciel et de la Terre il chante les merveilles ;
Et par sa voix divine, il charme nos oreilles.
Dans les Bois écartez, Echo porte ses sons,
Et les Bergers, en Chœur, repetent ses chansons.
Heureux qui les retient, les médite sans cesse,
Il y trouve les fruits d'une haute sagesse.
De nos jeux innocens les Arbres sont jaloux ;
Ils semblent s'agiter, et courir après nous.

* *L'Evéque de Bayeux.*

LES

Les Graces, les Plaisirs, la Concorde fidelle,
S'empressent à l'envi de remplir la Nacelle.
Fuyez, Fils de Venus, portez ailleurs vos coups;
Une autre Déïté sçait l'emporter sur vous.
C'est l'Amitié constante, au cœur tendre et sincere,
Des secrets mutuels sage dépositaire.
De Luynes et d'Uzès, en lui livrant leurs cœurs,
Goutent dans ses liens ses plus vives douceurs.
Ainsi l'on voltigeoit sur la Plaine liquide,
On joüoit, on chantoit, on admiroit son Guide:
Quand la nuit importune, enviant notre sort,
Avertit les Rameurs de voguer vers le Port.

RECEPTION du Marquis de COURBONS, *en la survivance de la Charge du Marquis de* GAUBERT *son Pere, premier Président au Parlement de Navarre.*

LEs Provisions de M. de Courbons ayant été portées à l'Audience, le Syndic des Avocats a fait un Discours, après lequel il a conclu à ce qu'il plut à la Cour d'ordonner la Lecture et Publication desdites Provisions. Messieurs les Gens du Roy se sont levez, et M. de Mesplez, Avocat General dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit:

MESSIEURS,

Dans l'obligation où nous sommes de concourir de notre Ministere à l'enregistrement des Provisions

dont vous venez d'entendre la Lecture ; c'est une grande satisfaction pour nous d'avoir tout lieu de croire que notre voix sera favorablement écoutée.

Organes des volontez du Roy auprès de vous, nous sommes toujours assurez de trouver dans vos cœurs des dispositions à la plus parfaite soumission ; mais nous parlons avec bien plus de confiance, lorsque nous sommes persuadez que l'Arrêt que nous devons vous demander, n'aura pas le seul merite de l'obeïssance.

Nous nous rappellons la joye que vous temoignâtes lors de la publication des Provisions de M. de Gaubert ; c'est un heureux prejugé pour celles que M. de Courbons vient d'obtenir. Naissance, services, mérite personnel, tout parloit en faveur du Pere ; ces mêmes avantages vous parlent en faveur du Fils.

Si M. de Courbons vous étoit moins connu, on pourroit vous prevenir en sa faveur par le recit des vertus de ses Peres, soit que le merite se transmette avec le sang, soit que l'éducation ordinaire aux personnes distinguées, fasse éclore en elles de plus grandes qualitez, vous presumeriez avantageusement d'un Homme de sa naissance ; mais il n'a pas besoin de se parer à vos yeux de l'éclat de ses Ancêtres, il s'est fait connoître dans le peu de tems qu'il a été parmi vous par des endroits moins équivoques et plus essentiels. La naissance, il est vrai, est un grand relief dans les personnes en place ; elle previent le public, elle augmente le respect et la soumission : mais c'est le sçavoir, la droiture, la bonté qui fait le fondement de la confiance des Peuples.

Il paroît que M. de Courbons est né avec un esprit droit et facile, et il l'a cultivé par les connoissances qu'exige un Emploi où l'on est destiné à discuter avec autant de solidité que d'éloquence

quence le droit public et particulier : la Renommée, ce temoignage qui n'est jamais suspect, n'a cessé de nous dire combien il a brillé dans cette premiere Charge ; ses lumieres, son equité, son habileté à manier la parole, lui firent toûjours prevenir les decisions d'une Compagnie caracterisée par la sagesse de ses Arrêts ; sa douceur, sa bonté, son accès aisé pour les Parties, sa patience à les entendre, lui attirerent l'estime et la veneration de ses concitoyens.

Du Parquet de Provence, où il a, pour ainsi dire, été élevé, il a passé dans ce Parlement, où il a bien soûtenu la reputation qui l'avoit devancé. Vous avez souvent vû avec surprise que ses judicieuses reflexions enlevoient vos suffrages dans les affaires mêmes qui devoient être nouvelles pour lui, soit par rapport à nos Loix municipales, soit par rapport à notre Jurisprudence ; ensorte que plusieurs d'entre vous, penetrez de son merite, lui deferoient déja par estime la Place à laquelle le Roi a trouvé juste de l'élever.

S'il lui manquoit encore quelque perfection pour remplir un Ministere aussi étendu qu'il est important, l'experience suppleroit bientôt à ce que l'âge ne lui auroit pas permis d'acquerir, et les exemples domestiques sont un secours qu'il aura (à ce que nous esperons) long-tems encore devant les yeux.

Où pourroit-il puiser avec plus d'abondance, des sentimens de zele pour la Religion, pour le Roi, et pour le Bien Public, et pour tout dire, un plus grand attachement à tous les devoirs d'un Premier Magistrat ? Qui pourroit mieux que ce digne Pere lui apprendre à soûtenir tout à la fois l'honneur de sa Place, la dignité et les droits de la Compagnie.

Assidu et infatigable au travail, il ne se contente pas de dispenser ici une justice rigoureuse, il a établi dans sa maison une espece de Tribunal domestique, où il se plait encore plus à terminer les dissentions, et surtout celles qui peuvent aigrir les esprits et perpetuer les haines; d'ailleurs bienfaisant par inclination, on le trouve toûjours disposé à s'employer pour ceux qui ont recours à lui; il n'épargne ni ses soins pour faire plaisir, ni son credit pour procurer des graces.

A ces traits, MESSIEURS, vous reconnoissez votre illustre Chef; à ces mêmes traits vous reconnoîtrez sans doute le digne successeur que le Roi lui a donné. Dans cette confiance, nous nous hâtons de vous demander de mettre le dernier sceau à la grace que Sa Majesté leur a accordée.

Nous requerons ordonner, que sur le repli des Lettres Patentes dont lecture vient d'être faite, il sera écrit qu'elles ont été lues, publiées et registrées, pour être executées selon leur forme et teneur, et pour joüir l'Impetrant de leur profit et utilité.

SURQUOI la Cour a rendu un Arrêt qui ordonne la lecture et publication desdites Provisions, qui a été faite à l'instant.

Le 31. Août 1732. la Ville de Pau avertie de l'arrivée de M. de Courbons, députa vers ce Magistrat deux Jurats et deux Notables. Ils partirent avec la Bourgeoisie, et allerent attendre M. de Courbons à l'extremité du Territoire de Pau. Lors que M. de Courbons y fut arrivé, les Jurats et Notables mirent pied à terre; et M. de Courbons descendit de son carrosse avec Mrs d'Esquille, Président à Mortier, de Carrere, d'Abbadie et de Labarthe, Conseillers en la Cour, qui lui étoient allez au-devant. L'ancien des Jurats,

en

en livrée Royale, harangua M. de Courbons, et la harangue finie M. de Courbons remonta dans son carrosse; et les Jurats et Notables à cheval, à la tête de la Bourgeoisie, précedez par les Trompettes de la Ville, marchant sur deux colonnes, l'épée nuë à la main, accompagnerent M. de Courbons jusqu'à son Hôtel.

Un moment après son arrivée il reçut les complimens des six Jurats, en livrée Royale, accompagnez des Officiers et du Corps de Ville, de l'Université, de l'Ordre des Avocats, et de tous les Corps de la Ville.

EXTRAIT du Registre secret du Parlement de Navarre.

Le 2. Septembre 1732. les Chambres ont été assemblées par ordre de M. de Casaus, Président, qui a dit que M. de Courbons lui a fait presenter sa Requête pour être reçû en la place de Premier Président survivancier; laquelle luë avec les Conclusions du Procureur General, la Cour a ordonné que M. de Courbons sera reçû en la forme qu'on observe aux receptions de Messieurs les Premiers Présidens.

Et la Cour ayant ordonné au Sieur de Perpigna Greffier, en Chef, d'aller en l'Hôtel de M. de Courbons, pour l'avertir de sa part qu'elle étoit assemblée et qu'elle l'attendoit, M. de Courbons s'est rendu au Palais. M^rs les Gens du Roy, précedez par le premier Huissier, ont été l'accüeillir au bas de l'escalier par ordre de la Cour, et étant remontez avec M. de Courbons, ils sont entrez dans la Grand-Chambre. M. de Courbons, en coupant le Bureau, s'est allé asseoir au banc des Conseillers, au-dessus de M^rs les Chevaliers d'honneur; et à l'instant M. de Ca-

eux, Président, ayant prononcé l'Arrêt de reception à M. de Courbons, il s'est levé et a prêté le Serment ordinaire : s'étant relevé M. de Caraus l'a pris par la main droite, et l'a fait sieger en la place de Premier Président ; après quoi M. de Courbons a dit :

MESSIEURS,

Ce jour seroit peu interressant pour moi, s'il devoit se borner à une ceremonie d'usage : plus jaloux des droits que j'ai sur vos cœurs, que des honneurs attachez à la Place que le Roy m'a destinée, je ne dois penser aujourd'hui qu'à vous rappeller les sentimens que j'ai déja temoignés à tous les dignes Magistrats de cette auguste Compagnie, et à vous assurer que la fidelité en sera toûjours le partage. Fondé sur de pareils titres, j'ose me flater de votre bienveillance et de votre attachement ; vous ne sçauriez me les refuser, sans donner atteinte à cette exacte justice que vous êtes en possession de rendre depuis si longtems.

Mais le principe de cet attachement qui fait tous mes desirs, vous devez le prendre dans l'union qui doit regner parmi vous ; vous en connoissez l'importance et la necessité ; la division entraîne la décadence des Puissances les mieux établies ; elle diminuë les droits d'une Compagnie, elle en affoiblit l'éclat et la dignité ; sa force et sa splendeur dépendent moins de ses attributs, que des engagemens reciproques que doivent contracter les cœurs de ceux qui la composent : ce merveilleux accord des uns aux autres lui donne des liens, qui en l'unissant, affermissent son authorité, et lui attirent la veneration des Peuples.

Cette union que le devoir fait naître, que la vertu dirige, que la justice entretient, est indépendante

...dente des Evenements, bien differente de celle qui dans l'occasion où elle doit se montrer, disparoît comme ces lueurs qui n'ont que l'apparence. C'est cette union qui est le partage des grands Magistrats, et la seule digne de vous. Pourrions-nous en cimenter d'autres, nous qui formons un Corps, où nous avons les mêmes interêts à défendre, les mêmes fonctions à remplir, le même caractere à soûtenir?

C'est enfin avec cette union que nous devons tous concourir à soûtenir dans son équilibre la balance de la Justice, et n'admettre d'autre poids pour la faire pancher que les interêts du Prince, le bien des Peuples, et l'amour de la verité.

A ces traits vous connoissez déja que je serai bien plus touché du rang que vous m'accorderez dans une solide amitié, que de celui où je me trouve aujourd'hui: vous me devez l'un comme une dette que mes sentimens m'ont acquise; l'autre est une grace dont chacun de vous seroit bien plus digne. Fasse le Ciel que je sois éloigné de ce dernier honneur; que le Pere consacre encore longtems ses travaux dans ce Temple de la Justice, et que le nombre de ses lauriers puisse accroître le nombre de ses années, tandis que le fils n'aura jamais d'autre ambition que celle de présider sur vos cœurs.

M. de Casaus, Président, a répondu à M. de Courbons, que le Parlement avoit pris toute la part possible à la grace que Sa Majesté lui avoit accordée; que la singularité du bienfait du Prince en sa faveur, étoit une preuve de celle de son mérite; que la Compagnie en connoissoit tout le prix, de même que les avantages de l'union qui doit regner dans un Corps, et surtout entre le Chef et les Membres, et qu'elle auroit

toûjours une attention particuliere à l'entretenir sans alteration.

Ce fait, M. de Courbons s'est levé, et les Chambres se sont séparées.

MORTS, et NAISSANCES.

Dame Marie-Louise-Angelique Favier du Boulay, veuve de M. Denys Talon, Président à Mortier du Parlement, mourut le 28 de Septembre, en son Château du Boulay en Beauce, âgée d'environ 88 ans.

Dame Marie-Anne le Feron, épouse de M. Julien-Denis Coignet, Chevalier, Seigneur de S. Clair de la Courneuve, Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, mourut le 8 Octobre 1732. *âgée de 40 ans ou environ.*

Helie de Lauriere, Marquis de Pompadour, Menin de feu Monseigneur, Colonel d'Infanterie, Gouverneur et Grand-Sénéchal Honoraire de Perigord, âgé de 78 ans, mourut à Paris le 8 Octobre, il ne laisse de son alliance avec N. de Navailles qu'une fille, mariée à M. Dangeau, Marquis de Coursillon, laquelle n'a eu aussi qu'une fille, mariée en premieres Nôce au Duc de Pequigny, fils aîné du Duc de Chaulne; et en secondes Nôces au Prince de Rohan Soubise. Le Marquis de Pompadour avoit vendu il y a plusieurs années sa Charge de Gouverneur et de Grand-Sénéchal de Perigord au Comte de Vertillac: la Maison de Pompadour est illustre et ancienne; voyez sa Généalogie dans le Pere Anselme, article des premiers Aumôniers du Roi.

François Annibal, Comte de Bethune, Chef d'Escadre des Armées Navalles de S. M. mourut à Paris le 18 Octobre, âgé d'environ 90 ans, étant né en 1643. Il étoit fils d'Hyppolite de Bethune, Comte de Selles, &c. Chevalier des Ordres du Roi, Chevalier d'Honneur de la Reine Marie Therese d'Autriche, Epouse de Louis XIV. et de Dame Anne-Marie de Beauvilliers de S. Aignan, Dame d'Atour de la Reine.

René Prosper de Longueil, Marquis de Poissy et de Maisons, fils de Jean-René de Longueil, Président à Mortier du Parlement de Paris, et de Dame Marie-Louise Bauyn d'Argenvilliers, mourut le 21 Octobre âgé d'environ 20 mois. Son corps fut porté à l'Eglise de S. Sulpice, sa Paroisse, puis transporté en celle des Cordeliers, pour être inhumé dans la Sépulture de ses Ancêtres. M. l'Abbé Cazotte, Prêtre de la Communauté de S. Sulpice, en le présentant au R. P. Gardien, prononça le Discours suivant.

J'ai l'honneur de vous présenter, mon R. P. les tristes restes d'une Maison qui depuis plusieurs siécles a donné à l'Eglise des Pontifes recommandables en science et en sainteté, et à l'Etat de grands Capitaines, des Ministres éclairez et d'illustres Magistrats.

Que ne devoit-on pas attendre du successeur de tant de grands Hommes, que la mort enleve dans la plus tendre enfance à une mere dont la vertu et la naissance nous étoient de nouveaux garans du mérite et des rares qualitez qui auroient éclaté dans le fils.

Nous ne pouvons refuser nos regrets et nos larmes à la juste douleur que ressentent tous

ceux qui sont attachez par les liens du sang à cette Maison, qui perd dans un jour l'unique fondement de toutes ses esperances, celui qui seul pouvoit la consoler de la mort d'un pere enlevé dans la fleur de son âge, orné déja de toutes les qualitez du cœur et de l'esprit, qui font les Hommes Illustres.

Cette perte nous devient encore plus sensible, parce qu'elle interesse et touche vivement un Ministre, dont le nom sera à jamais en veneration parmi nous, qui a merité par sa probité et par l'étenduë de ses lumieres la confiance de son Roi.

Après avoir satisfait à ce que notre sensibilité éxige, après avoir pleuré avec ceux qui pleurent, après nous être affligé avec toute la France, nous devons, comme Ministres du Seigneur, élever nos vûës plus haut, adorer la divine Providence, qui dispose de tout pour sa plus grande gloire et pour le bonheur de ses Elûs.

Quelle source inépuisable de consolations, de penser que celui que l'on pleure comme mort est vivant, que celui dont on plaint le sort joüit du bonheur ineffable de posseder son Dieu, qu'il n'y a désormais pour lui ni danger ni péril à craindre, qu'il a été enlevé de peur que la corruption du siécle ne changeât son cœur, malgré les heureuses inclinations d'une haute naissance, soutenuës et fortifiées par les exemples domestiques, et par une sainte éducation ; de penser enfin que Dieu en le trouvant mur pour le Ciel, dans un âge encore si tendre, a voulu récompenser la vertu de ses Parens, et leur préparer des consolations plus pures et plus solides, que celles qu'ils pouvoient esperer du côté du monde.

Le Seigneur qui veut conserver tous les ossemens

mens de ses Saints, récompense par cette mort précieuse à ses yeux la Religion de ses Ancêtres, qui ont choisi leur sépulture dans cette Eglise, afin de participer aux prieres d'un Ordre aussi respectable par sa solide pieté, qu'il est illustre et distingué par sa profonde érudition.

Il ne faut pas que la mort sépare ceux que les liens du sang et de l'amitié ont unis pendant leur vie, recevez donc M. R. P. le corps de René-Prosper de Longüeil, Marquis de Poissy, de Maisons et autres lieux, fils de très-Haut et très-puissant Seigneur Monseigneur Jean-René de Longüeil, Président du Parlement, et de très-haute et très-puissante Dame, Madame Marie-Louise Bauyn d'Angervilliers, decedé le 21. Octobre 1732. âgé de 10 mois.

Au commencement du mois dernier, la nommée Catherine Fort, âgée de 40 ans, accoucha à Tayrac en Agenois, de quatre filles, qui toutes reçûrent le Baptême.

D. Geneviéve Paulmier de la Bucaille, épouse de Jean-Baptiste-Elie Camus de Pontcarré de Vienne, Maître des Requêtes, accoucha le 6. Octobre d'une fille, qui fut nommée Jeanne-Geneviéve.

D. Marguerite Delphine de Valbelle Tourvés, épouse d'André Geoffroy de Valbelle, Marquis de Mayrargues, Mestre de Camp de Cavalerie, accoucha le 10 Octobre d'une fille, qui fut nommée Magdelaine, par Joseph Dancezune Doraison, Marquis Dancezune, Mestre de Camp de Cavalerie, et par Dame Magdelaine Dancezune de Caderousse, Epouse d'Yves, Marquis d'Alegre, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, Gouverneur de la Ville et Cita-

delle de Metz; et du Pays Messin, et Verdunois, Commandant en chef dans les trois Evêchez.

ARRETS NOTABLES.

ARREST du Parlement de Besançon, pour réprimer la licence des Jeux. *Sur la Requête ce jourd'hui presentée à la Cour*, par le Procureur General du Roy, contenant, que la condescendance que l'on a eu jusqu'à present dans cette Ville et dans toute la Province, sur le fait des Jeux de hazard, a amené les choses à un tel point, qu'il n'est plus possible de le dissimuler. Cet amusement, qui, dans son *principe*, avoit été introduit pour délasser l'esprit, est devenu là source d'une infinité de désordres et d'inconveniens, par la fureur avec laquelle on s'y livre; combièn de Familles dérangées par les pertes *considérables que les Jeux occasionnent? de-là naissent des Querelles* fréquentes, et une infinité de mauvaises actions, dont les gens de bien sont scandalisez; la Jeunesse exposée à tous ces écueils, a peine de s'en deffendre; elle se trouve entraînée par l'exemple auquel elle n'a pas la force de résister; l'usure vient au secours de la disette d'argent; jamais ce crime n'a été plus pratiqué qu'il l'est de nos jours.

L'on doit ajoûter à cette premiere idée de la manie du Jeu, cette multitude de personnes trop avides du gain qui la favorise, en livrant leur maison le jour et la nuit à tous ceux qui veulent y entrer; la licence inséparable de ces sortes d'assemblées y fait admettre des gens de toutes espéces; les juremens, les blasphémes qu'on y profére

ttre, font frémir ceux qui les entendent; souvent même cela arrive pendant le temps des Offices divins.

La Cour est sans doute indignée d'entendre le récit des funestes suites que les Jeux de hazard entraînent; c'est à Elle à veiller à la sûreté des Citoyens, et à prévenir par la sagesse de ses Ordres les malheurs qui troublent la société civile; et altérent les régles d'une bonne Police; le Public attend de son amour pour le bien general de la Province, et pour l'exécution des Ordonnances de nos Rois, un Reglement propre à déraciner une passion qu'il faut détruire jusques dans son principe, s'il est possible; c'est dans cette vûë que le Procureur General a requis, &c.

Vû ladite Requeste, *Signé* Doroz. Oüi le Rapport de Messire Henry Coquelin, Conseiller, Commissaire-Rapporteur, et tout considéré. LA COUR a fait et fait deffenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de donner à joüer aux Dez, et aux Jeux appellez le Hocca, le Biriby, la Bassette, le Pharaon, le Lansquenet, la Dupe, le Brelan, et generalement à tous Jeux de hazard, sous quelques noms et formes qu'ils puissent être déguisez; même à toutes personnes de quelque état et condition qu'elles soient de joüer ausdits Jeux, à peine contre ceux qui auront permis qu'il soit joüé chez eux, de 3000 liv. d'amende, applicables un tiers au Roy, un tiers à l'Hôpital General des Lieux, l'autre tiers au Dénonciateur; sauf à imposer autre et plus grande peine, suivant l'exigence des cas; et contre ceux ou celles qui auront joüé ausdits Jeux, de 1000 liv. d'amende, applicables comme dessus. A déclaré et déclare qu'à l'égard des maisons, où il aura été donné à

joüer

joüer, les Peres et Maris demeureront responsables des amendes, sans pouvoir en être excusez, sur aucun prétexte, ni d'ignorance, ni de la modicité du Jeu, ni même du simple amusement des personnes. A fait et fait aussi deffenses en particulier à tous Cabaretiers, Limonadiers, teneurs de Billards, Vendeurs de Caffé, de donner à joüer, ou de permettre qu'il soit joüé chez eux, non seulement aux Jeux de hasard; mais encore à aucune sorte de jeux, ni de Cartes, ni de Dez, de quelques especes qu'ils soient; même de tenir chez eux, ou publiquement, ou sous la clef, des Cartes, des Dez, ni des Cornets, à peine de 3000 liv. d'amende, et en outre d'être prononcé contre les Contrevenans, la peine de bannissement du lieu de leur résidence, pour un temps, ou pour toujours, suivant l'exigence des cas. Enjoint aux Officiers de Police, de faire chaque jour, pour l'exécution du present Arrest, des visites et recherches exactes dans les Maisons soupçonnées de tenir Académie ou Assemblée de Jeux prohibez; ainsi que dans celles où il est deffendu de conserver des Cartes et des Dez, et de joüer à aucune sorte de Jeux, à peine en cas de dissimulation, négligence ou connivence desdits Officiers d'en répondre en leur propre et privé nom, et d'être punis comme Fauteurs et Complices. Leur a ordonné et ordonne, châcun en droit soi, de prononcer les peines ci-dessus imposées dans les différens cas de contravention, sur le simple Procès verbal d'un Officier de Police, ou la déposition de témoins singuliers, sans qu'ils puissent moderer lesdites peines. A condamné et condamne les Propriétaires des Maisons, dont les Locataires donneront à joüer (après en avoir été avertis par les Officiers de Police) solidairement

ment avec les Locataires, au payement des amendes, jusqu'à la somme de mille liv. applicable comme dessus : Ordonne en outre, que les Maisons seront fermées pendant six mois, à moins que les Propriétaires n'ayent donné congé aux Locataires de sortir de leurs Maisons : A fait et fait inhibitions et deffenses à toutes personnes, de quelque qualité et condition qu'elles soient, de troubler directement, ni indirectement lesdits Officiers de Police, dans leurs fonctions, visites et recherches, à peine de 3000 liv. d'amende, applicables comme dessus, même de punition corporelle. A déclaré et déclare tous Billets, Promesses et dettes contractées pour Jeu et dans le Jeu, quoique stipulez sous des noms déguisez, nuls et de nul effet, et déchargez de toutes obligations civiles et naturelles ; sans que sous aucun prétexte, les Porteurs desdits Actes en puissent exiger le payement. A permis et permet au Procureur General, même aux Procureurs de Police, et Syndics des Villes, d'obtenir Monitoire pour parvenir à la preuve des contraventions au présent Arrest. A ordonné et ordonne qu'il sera lû et publié dans les Bailliages et Jurisdictions du Ressort, et affiché aux Carrefours et Places publiques, pour que personne n'en prétende cause d'ignorance, et ensuite exécuté nonobstant opposition, appellation et empêchement quelconque : Que ladite Publication et Affiche sera faite et renouvellée de 6 mois en 6 mois et à son de Trompe, à la diligence des Syndics et Procureurs de Police, tant de la Ville de Besançon, que des autres Villes du Ressort, ausquels la Cour enjoint de tenir la main à l'exécution du présent Arrest, sans avoir égard, ni acception

pour

pour personne ; d'avertir le Procureur General des contraventions qui viendront à leur connoissance, et de certifier la Cour de leurs diligences dans le mois. *Fait en Parlement à Besançon*, le 3 Mars 1732. *Signé*, CHALON. *Collationné. Signé*, HUOT.

ARREST DU PARLEMENT, au sujet d'un Imprimé, &c. Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit :

Qu'ils apprennent que depuis quelques jours il se répand dans cette Ville, des Imprimez, portant le nom du Nonce du Pape auprès *du Roy*, par lesquels il accorde à differentes personnes la permission de lire les Livres que l'on désigne comme deffendus, soit par l'Indice Romain, ou en quelqu'autre maniere que ce puisse être. Qu'aussi-tôt *qu'il en est tombé un Exemplaire* entre *leurs mains, ils ont senti que leur devoir* ne leur permettoit pas de differer d'en arrêter le cours. Que sans entrer dans le détail des clauses contraires aux droits des Evêques et aux Maximes du Royaume, qu'on pourroit relever dans cet Ecrit, il leur suffit de rappeller ce qu'ont maintenu de tout temps leurs Prédecesseurs, qu'en France il n'y a aucune Jurisdiction attachée au Caractere de Nonce ; et que tout ce qui pourroit en être, ou un exercice, ou une suite, ne peut être toléré. Qu'en soutenant une Maxime si inviolable, ils ne cesseront jamais de donner aussi en toute occasion, des marques de leur veneration pour le Chef de l'Eglise et le Pere commun des Fideles, ni d'avoir pour son Nonce, tous les égards qui sont dûs à son Caractere d'Ambassadeur

leur, auquel se rapportent toutes les fonctions qu'il a dans le Royaume. Que c'est sans se départir de ces sentimens, et dans la vûë de satisfaire à un devoir indispensable, qu'ils ont pris les conclusions qu'ils laissent à la Cour avec l'Exemplaire imprimé, d'une des Permissions dont il s'agit.

Eux retirez: Vû un Ecrit imprimé, intitulé: *Rainerius ex Comitibus de Ilcio, Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ Archiepiscopus Rhodionsis ac SS.DD N.D. Papæ Clementis XII. ejusdemque S. Sedis apud Regem Christianissimum, Nuncius Apostolicus, &c.* signé à la fin, *R. Archiep. Rhod. Nunc. Apostolicus*; portant permission de lire les Livres deffendus et condamnez, aux exceptions y portées: OUY le rapport de M. Pierre de Paris, Conseiller: La matiere sur ce mise en déliberation: LA COUR ordonne que les Exemplaires dudit Ecrit, seront supprimez; enjoint à ceux qui en auroient des Exemplaires, de les rapporter à cet effet au Greffe de la Cour: Fait inhibitions et deffenses à toutes sortes de personnes, de quelque état et condition qu'elles soient, d'obtenir pareilles Permissions, comme contraires aux droits des Ordinaires, aux maximes et usages du Royaume: Fait pareilles inhibitions et deffenses à tous Imprimeurs d'imprimer de pareils Ecrits; leur enjoint de se conformer aux Ordonnances, Edits et Déclarations du Roy, registrez en la Cour, sous les peines y contenuës. FAIT en Parlement, le 4 Aoust 1732. *Signé*, YSABEAU.

AUTRE ARREST DU PARLEMENT, du 11 Aoust, au sujet d'une These, &c.

Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, et Maître Pierre Gilbert de Voisins*, Avocat dudit Sei-

gneur Roy, portant la parole, ont dit : Que le Syndic de la Faculté de Théologie supplioit la Cour de l'entendre, et demandoit à lui rendre compte de sa conduite, au sujet de la These soutenuë en *Sorbonne* le 18 Juillet dernier ; qu'il s'étoit adressé à eux au Parquet à ce sujet, et attendoit ce qu'il plaira à la Cour d'ordonner.

Ledit Syndic mandé, est entré en la Grand'-Chambre par la porte du Greffe, a passé au second Barreau, et a dit :

MESSIEURS,

Allarmé et affligé des soupçons que l'on a répandus contre une These, soutenuë en Sorbonne le 18 Juillet dernier, par le sieur Madgett, Bachelier, actuellement en Licence ; *j'ai crû* que mon devoir étoit de venir rendre à la Cour un compte fidele de ma conduite, et lui exposer mes veritables sentimens.

J'ose protester à la Cour que le silence que l'on paroît *reprocher au Bachelier qui a soutenu cette These n'a rien d'affecté. Si dans l'Article où il* parle de la Constitution, il n'a pas fait une mention expresse des clauses ou conditions portées par l'Arrêt d'enregistrrement des Lettres Patentes de 1714. c'est uniquement parce que l'usage est d'énoncer les Theses dans les termes les plus généraux, sans y inserer les preuves et explications dont le Répondant se réserve à faire usage dans le tems de la dispute ; et si le sieur Madgett eût été attaqué sur la matiere de la Proposition 91. il n'auroit pas manqué d'employer dans ses réponses les mêmes principes qui ont servi de fondemens aux sages précautions que la Cour a crû devoir prendre à cet égard.

La Faculté a toujours adhéré à ces sages précautions de tout son cœur, et elle a déclaré plus d'une fois, que se conformant aux principes cons-

constans des Théologiens et des Canonistes, elle regarde non seulement comme injustes, mais comme notoirement nulles, les Censures dont l'Autorité Ecclésiastique voudroit se servir pour donner atteinte à l'obéissance que les Sujets doivent à leur Souverain.

Attachée inviolablement aux Maximes du Royaume, et aux Libertez de l'Eglise Gallicane, la Faculté ne souffrira jamais qu'aucuns de ses Membres s'en écartent.

Les Bacheliers soutiennent tous les jours ces Maximes dans des Theses, où l'on traite ces sortes de matieres.

Je suis chargé par mon Emploi d'y veiller, et c'est un devoir dont je tâcherai de m'acquiter avec tout le zele dont je suis capable; et j'espere mériter par ce moyen la protection de la Cour, pour laquelle je conserverai toujours un tres-profond respect.

Lui retiré, les Gens du Roy, Maître Pierre Gilbert de Voisins, Avocat dudit Seigneur Roy, portant la parole, ont dit:

Qu'après la déclaration que le Syndic de la Faculté de Théologie venoit de faire à la Cour en leur presence, et après avoir vû la These sur laquelle il s'étoit expliqué, ils croyoient que leur ministere se bornoit en cette occasion à proposer à la Cour de lui donner acte de sa déclaration, et de le charger de veiller plus que jamais à ce que dans la Faculté de Théologie il ne se passe rien qui puisse donner atteinte directement ou indirectement aux Maximes et Usages du Royaume, notamment aux dispositions de l'Arrêt de la Cour, du 15 Février 1714. et ont remis ladite These sur le Bureau.

Eux retirez, la matiere mise en déliberation, a été arrêté, que faisant droit sur les Conclu-

sions

sions du Procureur General du Roy, il sera donné acte au Syndic de la Faculté de Théologie de sa déclaration, et qu'il sera chargé de veiller plus que jamais à ce qu'il ne soit soutenu pareille These à l'avenir dans la Faculté de Théologie, & à ce qu'il ne s'y passe rien qui puisse donner atteinte directement ni indirectement aux Maximes et Usages du Royaume, et notamment aux dispositions de l'Arrêt de la Cour, du 15 Février 1714. Et à l'instant les Gens du Roy et le Syndic ayant été mandez, Monsieur le Premier Président a fait entendre au Syndic, en presence des Gens du Roy, l'arrêté de la Compagnie. Fait *en* Parlement, &c.

AUTRE ARREST du Parlement, du 13 Août au sujet d'un Libelle, &c.

Ce jour, les Gens du Roy sont entrez, et Maître *Pierre Gilbert de Voisins*, Avocat dudit Seigneur Roy, *portant la parole, ont dit :*

MESSIEURS,

Nous avons vû avec douleur, la licence de quelques Ecrits porter depuis peu ses atteintes jusqu'à l'autorité Royale ; mais aucun jusqu'à present ne l'avoit si ouvertement attaquée, que celui que vous voïez entre nos mains Ce que nous devons au Roy, aux Loix de l'Etat, à l'honneur de cette Compagnie auguste, ne nous permet pas de differer d'un moment nos poursuites contre un Ecrit si condamnable ; et sans prodiguer les paroles, nous n'avons besoin que de le mettre sous vos yeux.

Vous n'y pourrez voir, sans indignation, les fausses et les pernicieuses couleurs, par lesquelles on essaye de confondre et d'effacer les véritables principes de l'ordre public parmi nous, d'ébranler jusqu'aux Loix fondamentales du Royaume

me, et d'alterer, s'il se pouvoit, cette Autorité Souveraine, qui résidant en la Personne de nos Rois, est l'unique source de tout pouvoir légitime et de toute puissance publique dans l'Etat.

Mais un attentat, dont la Cour ne sera pas moins indignée, c'est que dans des vûës aussi criminelles, on ose se couvrir du prétexte de vanter son institution et de relever ses prérogatives; comme si elle connoissoit pour elle d'autre grandeur et d'autre gloire que le dépôt inviolable de cette Autorité sacrée, qu'il a plû à nos Rois de lui confier.

C'est à vous, MESSIEURS, de vanger l'injure faite en même-tems et au Roy et à la Cour. Animez avec vous d'un même zele, Nous avons pris les Conclusions que Nous laissons à ce sujet. Eux retirez: VEU le Libelle intitulé; *Memoire touchant l'Origine et l'Autorité du Parlement de France, appellé*: Judicium Francorum. La matiere sur ce mise en déliberation. LA COUR, a *ordonné* et ordonne, que ledit Libelle sera laceré et brûlé en la Cour du Palais, au pied du grand Escalier d'icelui, par l'Exécuteur de la Haute-Justice, comme attentatoire à la Souveraineté du Roy, et contraire aux Loix fondamentales du Royaume; fait deffenses à tous Libraires, Imprimeurs et autres, de l'imprimer, vendre, débiter, ou autrement distribuer, à peine d'être poursuivis extraordinairement; enjoint à tous ceux qui en auroient des Exemplaires, de les remettre incessamment au Greffe de la Cour pour y être supprimez. Ordonne qu'à la Requête du Procureur General du Roy, il sera informé pardevant M. Louis de Vienne, Conseiller, contre ceux qui auroient composé, imprimé, vendu, débité, ou autrement distribué ledit Libelle, même pardevant les Lieutenans generaux des Bail-

Bailliages, Sénéchaussées et autres Juges des cas Royaux, pour l'impression, vente, débit ou distribution dudit Libelle, qui auroient été faits dans l'étendue desdites Jurisdictions, ou pour les témoins qui pourroient être entendus dans lesdits lieux, et ce à la requête du Procureur General du Roy, poursuite et diligence des Substituts dudit Procureur General du Roy esdits Sieges; permet à cet effet au Procureur General du Roy d'obtenir et faire publier Monitoires en forme de droit, pour ce fait rapporté et communiqué audit Procureur General du Roy, être par lui requis, et par la Cour ordonné ce qu'il appartiendra: Ordonne en outre, que Copies collationnées du present Arrêt, seront envoïées aux Bailliages et Sénéchaussées du Ressort, pour y être lûës, publiées et registrées; enjoint aux Substituts du Procureur Général du Roy d'y tenir la main, et d'en certifier la Cour dans un mois. *Fait en Parlement, le 13 Août 1732.*

Signé, YSABEAU.

Et le 13 Août 1732. à la levée de la Cour, en execution du susdit Arrêt, le Libelle y mentionné a été laceré et jetté au feu par l'Executeur de la Haute-Justice, au bas du grand Escalier du Palais, en presence de Nous Etienne-Henry Ysabeau, l'un des trois premiers et principaux Commis pour la Grand'Chambre, assisté de deux Huissiers de ladite Cour. Signé, YSABEAU.

TABLE.

Le